

11619

JDC.(23).61

PROGRAMME COMPLET DE SECURITE ALIMENTAIRE

**COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
CEDEAO (ECOWAS)**

avec l'appui du projet

RAF/88/047/B/01/51

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

(Rome, Février 1995)

TABLE DES MATIERES

	Page
PARTIE I - INTRODUCTION	
1.1 Fondation et évolution de la communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO/ECOWAS)	1
1.2 Origine du Programme de sécurité alimentaire	2
1.3 Le concept de sécurité alimentaire et nature du Programme	2
1.4 Méthodologie pour l'élaboration du Programme	3
1.5 Documents de travail produits au cours de la phase diagnostique	4
PARTIE II - LES EXPERIENCES DE LA SOUS-REGION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET DE SECURITE ALIMENTAIRE	
2.1 Les institutions impliquées	5
2.1.1 La Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO)	5
2.1.2 La Communauté économique du bétail et de la viande (CEBV)	7
2.1.3 Comité inter-états de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) et ses agences spécialisées AGHRYMET, Institut du Sahel, Centre de formation en protection des végétaux	7
2.1.4 Structures régionales en matière de pêche	8
2.1.5 Autres organismes multilatéraux d'intégration économique	9
2.2 Les initiatives et projets sous-régionaux	10
2.2.1 La Conférence des Ministres de l'agriculture de l'Afrique de l'Ouest et du Centre	10
2.2.2 Le plan d'action conjoint USAID/Banque Mondiale pour la libéralisation du commerce et du bétail dans le couloir central	10
2.2.3 L'Unité Cinergie - Projet BAD/Club du Sahel - OCDE	10
2.3 Les perspectives de l'intégration économique et le secteur agricole	11

PARTIE III - CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE REGIONAL

3.1	Espace physique et zones agro-écologiques	14
3.1.1	La zone aride	17
3.1.2	La zone semi-aride	18
3.1.3	La zone subhumide	20
3.1.4	La zone humide	21
3.2	Démographie	22
3.3	Les systèmes et les politiques de production	24
3.3.1	Les systèmes de production agricole	24
3.3.2	Les politiques nationales en matière de pêche	27
3.3.3	Les contraintes au développement de la pêche	27
3.4	Productions alimentaires	29
3.4.1	La production agricole	29
3.4.2	Les productions animales	30
3.4.3	Les productions halieutiques	32
3.5	Commerce et échanges dans la sous-région	32
3.5.1	Les flux régionaux de produits vivriers locaux	33
3.5.2	Les déterminants des échanges frontaliers régionaux	33
3.5.3	Les importations officielles et les réexportations de céréales	35
3.5.4	Exportations et importations de produits animaux	47
3.5.5	Les exportations et les importations de produits halieutiques	49
3.5.6	Impact des importations extra-africaines	50
3.6	Impact des mesures d'ajustement structurel et la libéralisation de l'économie sur le secteur agricole	54
3.6.1	La suppression des subventions sur le prix des intrants	55
3.6.2	La réforme des systèmes de commercialisation	59
3.6.3	La réforme des politiques de protection	59
3.6.4	L'impact des PAS sur la situation alimentaire	60

PARTIE IV - LES SYSTEMES ALIMENTAIRES PAR ZONE AGRO-CLIMATIQUE ET LA SITUATION NUTRITIONNELLE

4.1	Les modèles de consommation	64
4.1.1	Dans la zone saharienne	64
4.1.2	Dans la zone sub-saharienne	64
4.1.3	Dans la zone sahélienne	64
4.1.4	Dans la zone soudanienne	65
4.1.5	Dans la zone guinéenne	65
4.1.6	Dans la zone guinéo-équatoriale	65

4.2	Situation alimentaire	73
4.2.1	Point sur l'information existante	73
4.2.2	Situation des disponibilités alimentaires	75
4.2.3	Accès aux approvisionnements	79
4.3	Les groupes en insécurité alimentaire dans la CEDEAO	83
4.3.1	Petits agro-pasteurs	84
4.3.2	Pasteurs nomades et transhumants	86
4.3.3	Populations déplacées	91
4.3.4	Artisans-pêcheurs	93
4.3.5	Les populations urbaines à revenu insuffisant	95
V.	CADRE GENERAL DE LA STRATEGIE ALIMENTAIRE	98
5.1	Considération générale	98
5.2	Disponibilité suffisante des aliments	100
5.2.1	Production alimentaire	100
5.3	Programmes pour accroître la stabilité des approvisionnements alimentaires	103
5.3.1	Dispositif d'alerte	103
5.3.2	Promotion du commerce intrarégional	104
5.4	Actions pour améliorer l'accès aux aliments	108
5.4.1	Coordination des mesures de prévention et de gestion des catastrophes	108
5.4.2	Coordination des stratégies de réserves alimentaires	109
5.4.3	Coordination des actions d'assistance aux populations nomades transnationales	109
5.4.4	Politique commune et coordination des actions de sécurité alimentaire en faveur des réfugiés et des migrants	109
5.4.5	Promotion et gestion des ressources alimentaires non conventionnelles en faveur des collectivités locales	110
5.4.6	Coordination, promotion et développement des technologies alimentaires	110
5.4.7	Coordination et diversification des produits de la pêche	110
5.4.8	Coordination des appels à l'aide alimentaire en période de crise	111
5.5	Développement des capacités et soutien aux institutions	111
5.5.1	Développement des capacités	111
5.5.2	Appui institutionnel	113
5.5.3	Coopération technique	114
5.6	Mécanismes de coopération pour la mise en oeuvre des programmes prioritaires	115
5.6.1	Mise en oeuvre et suivi des programmes	115
5.6.2	Implications du programme sur les structures des organisations sous-régionales	117
5.6.3	Implications du programme régional sur les programmes nationaux de sécurité alimentaire	118

PARTIE I

INTRODUCTION

1.1 Fondation et évolution de la communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO/ECOWAS)

La CEDEAO a été créée en 1975 par les seize Etats de l'Afrique de l'Ouest¹ avec pour objectif la coopération et le développement dans tous les domaines de l'activité économique et, notamment dans l'agriculture en vue de l'augmentation du niveau de vie de la population, de la croissance et du maintien de la stabilité. Les pays membres devraient y parvenir par l'intégration de leurs économies. A cet effet, le traité a prévu différentes dispositions pour atteindre ce but: disparition progressive des droits de douane et autres restrictions à partir de la troisième année suivant la signature du traité, harmonisation des tarifs en dix années, création d'une union douanière avant quinze ans.

Le commerce entre les Etats s'est développé très lentement. Les échanges avec les partenaires traditionnels extérieurs à la zone conservent leur caractère privilégié. Dans ce contexte, les complémentarités entre les productions agricoles des pays membres n'ont pas produit les effets qui étaient escomptés. Les flux commerciaux ont même plutôt été perturbés par les politiques économiques non coordonnées des Etats (diminution du commerce intra-communautaire des produits animaux, réexportations de céréales: riz, farine de blé, viandes, provenant du marché mondial, etc.).

Depuis Mai 1982, la Communauté dispose d'une "Stratégie de développement" qui a pour objectif fondamental la recherche de l'autosuffisance alimentaire à l'horizon 2000 par l'exploitation rationnelle des politiques nationales et internationales. Pour contribuer à cet objectif, un programme quinquennal 1986-1991 d'exploitation des ressources agricoles et naturelles a été élaboré.

Dans le domaine de l'élevage, la CEDEAO envisage surtout des mesures d'accompagnement et le renforcement de huit centres régionaux communautaires de sélection et de reproduction de bétail trypanotolérant (Gambie, Mali, Côte d'Ivoire). Il faut rappeler que sur le plan juridique, un ensemble de textes concernant le développement agricole, l'agriculture et plus particulièrement l'élevage a été pris par les instances supérieures de la CEDEAO.

Cependant à l'analyse, il est reconnu que, bien que disposant des bases pour un marché dont la taille est suffisante pour des économies d'échelle et une complémentarité, les résultats de la CEDEAO sont très modestes en matière de politique agricole.

1"

Pays Sahéliens: Burkina Faso, Cap-Vert, Gambie, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal.
Pays forestiers: Bénin, Côte d'Ivoire, Guinée, Ghana, Libéria, Nigéria, Togo, Sierra Leone.

Ainsi, l'action de la CEDEAO ne semble pas avoir encore eu d'effets positifs sur le développement agricole dont les résultats ont été, dans l'ensemble, médiocres aussi bien pour les produits vivriers que pour les produits d'exportation.

1.2 Origine du Programme de sécurité alimentaire

Le Programme complet de sécurité alimentaire trouve son origine dans la coopération entre la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), dans le cadre de l'assistance multi-sectorielle apportée par la Commission Economique pour l'Afrique (CEA), à travers le projet RAF/88/047 dont le financement a été assuré par le PNUD dans la programmation de son quatrième cycle. La responsabilité de la FAO dans l'exécution de ce projet a couvert la composante agriculture/élevage qui s'est étendue aux volets: élevage, recherche agronomique, nutrition dont la synergie des effets conjuguée avec d'autres mesures devrait permettre à la CEDEAO de tout mettre en oeuvre pour garantir la sécurité alimentaire des populations des Etats membres, en axant les actions entreprises à ce effet sur toutes les activités qui, directement ou indirectement, sont susceptibles de l'accroître.

1.3 Le concept de sécurité alimentaire et nature du Programme

La notion de sécurité alimentaire au niveau mondial englobe des aspects fondamentaux relevant de politiques générales de développement agricole et rural, de production alimentaire, de distribution et de commerce international. Il en découle un concept élargi de sécurité alimentaire, comprenant trois objectifs spécifiques: disponibilités suffisantes, stabilité de l'approvisionnement des produits alimentaires et accès de tous aux approvisionnements. Conformément à ce concept élargi, la finalité de la sécurité alimentaire, qu'elle soit au niveau national, régional ou mondial, est d'assurer à tous les hommes et en tout temps, l'accès matériel et économique aux aliments de base¹ dont ils ont besoin pour mener une vie saine et active.

Le programme, de par sa conception, vise le développement de toutes les branches de l'économie, que ce soit au niveau national ou sous-régional, qui affectent les causes de l'insécurité alimentaire. Au vu de la prépondérance du secteur agricole dans les pays de la sous-région, le programme considère la sécurité alimentaire comme un pôle de développement pour les autres secteurs de l'économie. Ce développement est conjugué aux efforts faits dans le sens d'une amélioration des conditions sociales, et il devrait en résulter une situation socio-économique améliorée pour les habitants de la sous-région en général, et pour les groupes à risque en particulier, et de laquelle découlait une plus grande sécurité alimentaire. De même, la mise en oeuvre concrète des actions contenues dans le programme de sécurité alimentaire aux niveaux régional et nationaux devrait avoir un effet synergique

¹ *Préparation de programmes nationaux de sécurité alimentaire: approche et questions générales (FSAS, 2^e consultation ad hoc 89/3).*

avec les efforts entrepris pour assurer à la sous-région une représentation économique au niveau régional et mondial.

Le champ couvert par les trois composantes de la sécurité alimentaire est très vaste, et un grand nombre de politiques, de mesures et de projets de toutes sortes peuvent avoir un impact sur la réalisation de ce programme. La démarche a principalement pour but d'aider les Institutions sous-régionales et leurs Etats membres à apprécier la somme des programmes susceptibles d'être mis en oeuvre dans les différents secteurs de l'économie, dans la recherche de solutions aux problèmes de sécurité alimentaire. Cette démarche a aussi pour but d'aider les donateurs à coordonner leurs efforts et à faire en sorte que les programmes d'aide s'étayent mutuellement et s'intègrent de manière cohérente dans la stratégie alimentaire tant au niveau des Etats membres que des Institutions sous-régionales.

1.4 Méthodologie pour l'élaboration du Programme

Une explication détaillée de la méthodologie pour l'élaboration de programmes complets de sécurité alimentaire peut être trouvée dans le document "Méthodologie pour l'élaboration de programmes nationaux complets de sécurité alimentaire". Il ne sera fait référence ici qu'aux grandes lignes de cette méthodologie, en insistant sur les caractéristiques de la démarche quand elle s'applique à un ensemble de pays à travers des institutions sous-régionales.

Le travail s'effectue en trois étapes:

- a) un diagnostic de la situation du point de vue de la sécurité alimentaire;
- b) l'élaboration et l'évaluation de différents programmes possibles de sécurité alimentaire;
- c) la formulation et la mise en oeuvre de projets d'appui.

La phase de diagnostic a pour but d'identifier les grands problèmes et les obstacles rencontrés pour parvenir à la sécurité alimentaire au niveau national et au niveau des ménages. Cette phase se concrétise par des analyses sélectives concernant:

- 1) la situation macro-économique des pays et le rôle du secteur vivrier dans l'économie;
- 2) le fonctionnement du système agro- alimentaire et
- 3) les problèmes alimentaires et nutritionnels au niveau des ménages.

Pour les besoins de ces études au niveau sous-régional, la participation de consultants nationaux a été assurée, garantissant une information de première main et apportant une bonne perception locale des problèmes liés à la sécurité alimentaire. Sur la base d'une série de documents de travail, une première consultation d'experts nationaux de

tous les pays de la sous-région a été organisée afin de déterminer les groupes à risque, leur localisation, ainsi que les causes de leur insécurité alimentaire. Grâce à l'approche participative de planification par objectifs choisie pour la conduite de ce séminaire, il a été possible de sensibiliser les représentants des différents pays sur la nature supra-nationale de la problématique de sécurité alimentaire, et de recueillir toutes les données relatives aux problèmes, aux contraintes spécifiques, et évaluer les programmes en cours quant à leurs effets sur la sécurité alimentaire. Lors d'une seconde rencontre, les experts nationaux ont défini une série d'objectifs à court et moyen terme, susceptibles de contrecarrer les causes de l'insécurité alimentaire des groupes vulnérables. C'est fort de ces informations que le présent programme est proposé.

1.5 Documents de travail produits au cours de la phase diagnostique

Les documents de travail suivants ont été produits au cours de la phase préparatoire:

- 1) Rapport de la 1ère consultation d'experts sur la problématique de la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest, Cotonou (Juin 1992).
- 2) Rapport de la 2ème consultation d'experts 28 septembre - 7 octobre 1992 à Ouagadougou.
- 3) Evaluation des Centres communautaires de production de semences de base (juin-juillet 1992).
- 4) Alimentation et nutrition dans la sous-région Afrique de l'ouest.
- 5) Série de rapports nationaux portant sur l'évolution de la situation alimentaire réalisés par les experts nationaux.
- 6) Les échanges régionaux de produits et la sécurité alimentaire en Afrique de l'ouest.
- 7) Elevage et sécurité alimentaire en Afrique de l'ouest (janvier 1993).

Le présent document, sans être une synthèse de ceux élaborés par les consultants et qui contiennent plus d'informations, s'en inspire en tenant compte des expériences de la FAO en matière de formulation de programmes complets de sécurité alimentaire en Afrique¹, et de celles accumulées par les organisations de la sous-région, des contraintes agro-écologiques et agro-économiques pour proposer un programme susceptible de contribuer à lever les obstacles qui entravent la sécurité alimentaire dans la sous-région.

¹ Après l'adoption par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) à sa treizième session tenue en avril en 1988 et de l'approche proposée par la FAO pour la préparation de programmes nationaux complets de sécurité alimentaire, des programmes pilotes ont été lancés au Tchad, au Niger, en Tanzanie et en Zambie en 1989 et 1990. Deux programmes régionaux ont couvert les pays de la CEEAC et ceux de la CEDEAO (1991-1992).

PARTIE II

LES EXPERIENCES DE LA SOUS-REGION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET DE SECURITE ALIMENTAIRE

2.1 Les institutions impliquées

De l'indépendance à nos jours, les pays de l'Afrique de l'Ouest ont proliféré d'institutions de toutes sortes visant à assurer le développement économique et social de la sous-région, dont le secteur principal est l'agriculture. Même si les résultats obtenus peuvent être considérés comme des acquis incontournables, ils demeurent très controversés dans leur impact réel sur la vie des populations.

Malgré l'inspiration du Plan de Lagos en 1980 et du Programme de redressement économique (1986-1990) de l'Organisation de l'Unité Africaine, il faut reconnaître l'échec relatif des institutions sous-régionales surtout en matière d'harmonisation des politiques agricoles et d'élevage, plus spécialement. De nombreuses tentatives plus ou moins structurées ont été menées pour doter la sous-région d'une approche commune pour le développement de l'agriculture. Cependant, la dispersion des efforts en est un signe caractéristique et se matérialise dans la multitude des organisations sous-régionales dont les attributions concernent l'agriculture et l'élevage. Une brève description de ces organisations, autre que la CEDEAO, est présentée ci-dessous.

2.1.1 La Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO)

La CEAO regroupe, depuis 1974, le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal, soit une population de 58 millions d'habitants sur 4,5 millions de km².

Après l'adoption d'un traité pour l'organisation du commerce du bétail et de la viande sur une base préférentielle pour les pays membres et la suppression de toutes les taxes, l'Organisation s'est attelée à l'élaboration d'une Politique Agricole Commune (PAC) au sein de la CEAO. La PAC a été adoptée depuis 1989 par les instances supérieures de la Communauté mais les difficultés de trésorerie en retardent à ce jour encore la diffusion des principes et les actions pour sa mise en œuvre effective. Il faut souligner qu'un Plan quinquennal 1989-1993 de développement rural de la CEAO existe aussi, mais n'a jamais pu être réalisé. Quelques projets intéressant l'élevage ont été par contre exécutés.

La PAC a été conçue comme une contribution à la construction d'un espace économique intégré grâce à la convergence des politiques agricoles nationales et devrait être le cadre de concertation et de décision pour toutes les institutions, organismes et opérateurs concernés par le développement agricole des pays membres de la CEAO. Les domaines de coopération et les programmes communautaires qui les concernent sont principalement:

DOMAINES D'INTERVENTION DE LA PAC

Axes de réflexion	Programmes communautaires par sous-objectifs
1. Amélioration	<p>1. SYSTEME COMMUNAUTAIRE D'INFORMATION AGRICOLE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Renforcement des capacités nationales ▶ Création d'une banque de données ▶ Harmonisation des méthodes de collecte, traitement, stockage et diffusion des données ▶ Renforcement du système d'alerte précoce
2. Organisation des marchés et politiques des prix	<p>2. PROMOTION COMMERCIALE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Intensification des échanges intra-communautaires ▶ Promotion des exportations vers les pays tiers ▶ Rationalisation des importations
3. Réhabilitation des capacités de production	<p>3. PROMOTION DE L'UTILISATION DES INTRANTS ET DU MATERIEL AGRICOLE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Rationalisation des filières d'approvisionnement en intrants ▶ Développement organisé des capacités de production d'intrants ▶ Promotion de la demande d'intrants
	<p>4. CREDIT AGRICOLE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Renforcement des institutions nationales de crédit agricole ▶ Promotion des opérations de crédit ▶ Assurance contre les calamités naturelles ▶ Mobilisation de l'épargne rurale
	<p>5. RECHERCHE AGRICOLE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Harmonisation des politiques et des programmes de Recherche ▶ Renforcement des moyens de la Recherche agricole ▶ Amélioration de la diffusion des résultats ▶ Encouragement des chercheurs
4. Maîtrise de l'eau	<p>6. HYDRAULIQUE RURALE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Amélioration de la connaissance des ressources ▶ Amélioration des techniques d'aménagement ▶ Suivi des réalisations et de leurs performances ▶ Harmonisation des politiques d'aménagement
5. Transports et communications	Les actions de coopération sont à inclure dans le Plan Transport de la CEAO.
6. Gestion de l'environnement 7. Agro-industries et autres axes déjà cités	<p>7. COOPERATION TECHNIQUE dans les domaines de:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Gestion de l'environnement ▶ Lutte contre les fléaux ▶ Systèmes de production agricole ▶ Agro-industries
Ensemble des axes de réflexion	<p>8. DEVELOPPEMENT DES ZONES FRONTALIERES</p> <p>Les sous-objectifs sont spécifiques à chaque zone et seront précisés par une étude de base.</p>

A ce jour, les efforts de la CEAO pour se doter d'une PAC paraissent se situer nettement au-dessus de ceux entrepris par les autres organisations sous-régionales. La CEAO est considérée comme une institution ayant permis un niveau relativement élevé d'intégration et demeure le regroupement le plus effectif dans la sous-région sa vitalité initiale est cependant entravée depuis ces dernières années par manque de ressources et de capacité de gestion.

Les indispensables économies d'échelle et la logique de l'intégration conduisent cependant à rechercher une coopération et une intégration plus larges, englobant tous les pays de l'Afrique de l'Ouest. Dans cette perspective, la prospective déjà faite, les études préparatoires disponibles et les acquis méthodologiques obtenus constituent une base de travail considérable susceptible de contribuer à l'élaboration de politiques agricoles plus dynamiques.

2.1.2 La Communauté économique du bétail et de la viande (CEBV)

La CEBV, créée en 1970, est une émanation du Conseil de l'Entente. Elle regroupe le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Niger, le Togo et le Burkina Faso. Le Mali a un statut d'observateur. Elle est la seule institution sous-régionale qui s'occupe uniquement des problèmes du bétail et de la viande.

Institution d'appui aux actions nationales, la CEBV participe à la maîtrise et à la gestion de l'information sur la production, la santé, la transformation, la commercialisation et les législations du bétail et de la viande. La CEBV offre un forum d'échange entre officiels et opérateurs économiques privés dans la sous-région. Elle a facilité la relative harmonisation des régimes douaniers, des réglementations sanitaires et des statistiques entre les états membres.

2.1.3 Comité inter-états de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) et ses agences spécialisées AGRHYMET, Institut du Sahel, Centre de formation en protection des végétaux

Le CILSS regroupe le Burkina Faso, le Cap Vert, la Gambie, la Guinée-Bissau, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Tchad.

Ce Comité, en collaboration avec ses partenaires (Club du Sahel, OCDE, Italie, Pays-Bas, Allemagne, France,) réalise de nombreux travaux sur les politiques agricoles dans la sous-région du Sahel. Entre autres, des études sur les thèmes comme les échanges extérieurs céréaliers des pays de l'Afrique de l'ouest; l'agriculture sahélienne et les marchés mondiaux; les systèmes ouest-africains de production et d'échange en produits de l'élevage; la coordination de la gestion des politiques céréalières dans les trois sous-espaces économiques couvrant l'Afrique de l'Ouest. Ces études ont souvent fait l'objet de séminaires ou d'ateliers regroupant les experts des pays membres du CILSS et de leurs principaux partenaires. Le CILSS est initiateur des études sur les espaces économiques dans les pays de la CEDEAO. En collaboration avec la CEBV et le Club du Sahel - OCDE, il vient de conduire un inventaire des informations sur les pays du Sahel pour la définition d'une

stratégie commerciale régionale et les mesures spécifiques à moyen et long termes sur l'élevage (1991). Il a conduit un programme d'amélioration des instruments pour un diagnostic permanent de la sécurité alimentaire dans la sous-région (DIAPER), adopté en octobre 1986. Cette initiative a permis la relative amélioration des données statistiques sur les flux et les prix des céréales et produits de l'élevage et un support logistique et humain aux institutions responsables du développement rural au niveau des Etats.

Récemment à Nouakchott, en mars 1992, un séminaire sur la commercialisation du bétail en Afrique de l'Ouest a été tenu pour une meilleure mise en cohérence des différentes actions pour le développement de l'élevage entreprises dans la sous-région et des politiques de protection commerciale.

AGRHYMET, au Niger, assure la recherche et la diffusion de l'information météorologique pour le développement agricole.

2.1.4 Structures régionales en matière de pêche

De nombreuses structures spécifiques au secteur de la pêche ont été mises en place dans la sous-région pour définir et conduire les politiques communes en matière d'exploitation et de préservation des ressources halieutiques.

1. Le Comité des pêches pour l'Atlantique Centre-Est (COPACE) créé en 1967 comprend les pays côtiers du Maroc au Zaïre et dix pays non africains. Son objectif a été d'aider les pays de la région à améliorer leur système d'information et leur connaissance des ressources halieutiques. On constate malheureusement que depuis qu'il n'y a plus de financement extérieur (1989), le rôle de lieu d'échange d'expérience du Comité a diminué. Ces échanges ont tendance à s'effectuer entre certaines institutions mieux équipées et bénéficiant d'assistance. De nombreux pays de la région n'ont cependant pas toujours accès à ces informations.
2. La Commission sous-régionale de pêche regroupant le Cap-Vert, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Mauritanie et le Sénégal a été créée en 1985. Elle constitue une base de coopération dans le domaine de la gestion et du développement des pêcheries pour ces pays, caractérisés par une interdépendance géographique et biologique des stocks de poisson. La Commission doit favoriser l'élaboration des politiques en matière d'accès aux zones de pêche entre les Etats membres. Ses faibles moyens financiers ne lui permettent pas cependant d'assurer la tenue régulière des réunions de travail qui sont prévues et de pouvoir réaliser ses objectifs.
3. La Conférence ministérielle sur la coopération halieutique entre les Etats Africains riverains de l'Océan Atlantique s'est tenue à Rabat en Avril 1989. A cette occasion, les Etats de la région ont exprimé leur volonté commune de renforcer et de développer leur coopération dans les domaines de l'évaluation et de la préservation des ressources, ainsi que dans celui de la production halieutique. Pour cela, ils ont insisté sur le développement de la recherche scientifique marine et le renforcement de la formation professionnelle et technique.

4. Bien que le traité ne prévoit aucune mesure spécifique dans le domaine de la pêche, le PNUD a financé un projet de renforcement de la Coopération économique et de l'intégration des pays de la sous-région qui comprend un volet pêches au niveau de la CEDEAO.

Il faudrait, toutefois, reconnaître qu'il n'existe pas réellement de politique régionale en matière de développement de la pêche artisanale. Les objectifs des politiques régionales sont souvent plus orientés vers la connaissance et le droit d'accès à la ressource, essentiellement celle accessible aux unités de pêche industrielle.

2.1.5 Autres organismes multilatéraux d'intégration économique

Une série d'organismes multilatéraux occupent également le paysage de l'intégration en Afrique de l'Ouest. Nombre de ces organismes interviennent explicitement dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage. Ce sont principalement:

- l'Organisation du Liptako-Gourma: Burkina Faso, Mali, Niger: agriculture, élevage et communications;
- l'Organisation pour la Mise en valeur du fleuve Sénégal: Mali, Mauritanie, Sénégal, Guinée: agriculture et énergie;
- l'Organisation pour la Mise en valeur du fleuve Gambie: Sénégal, Gambie, Guinée: agriculture;
- l'Union du fleuve Mano: Sierra Leone, Libéria, Guinée: agriculture;
- la Communauté du Bassin du Lac Tchad: Niger, Nigeria, Cameroun, Tchad: agriculture, pêche, élevage,..

Pour l'enseignement et la recherche, on peut citer, comme structures à orientation régionale:

- l'Ecole Inter-états des sciences et médecine vétérinaires de Dakar. Cette école francophone est le seul cadre de formation vétérinaire de niveau universitaire en Afrique de l'Ouest;
- le Centre International pour la recherche-développement sur l'élevage en zone sub-humide (CIRDES) à Bobo-Dioulasso. Ce centre a pris le relais du Centre de Recherches sur les trypanosomes animaux (créé en 1972) après une internationalisation demandée par la CEBV en décembre 1991;
- le Centre International pour l'élevage en Afrique (CIPEA). Ce centre, membre du CGIAR, coordonne des recherches menées au Mali, au Nigéria et au Niger;

- le Centre International de recherche sur l'agriculture tropicale Ibadan au Nigéria (membre du CGIAR): tubercules et céréales;
- l'ICRISAT au Niger (membre du CGIAR): cultures sèches, céréales, légumineuses;
- l'ADRAO au Libéria (membre du CGIAR): recherche et diffusion de l'information technique sur le riz irrigué et pluvial.

2.2 Les initiatives et projets sous-régionaux

2.2.1 La Conférence des Ministres de l'agriculture de l'Afrique de l'Ouest et du Centre

Cette Conférence, tenue à Dakar en mars 1991, a réuni le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, le Cap Vert, la République Centrafricaine, la Côte d'Ivoire, la Gambie, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigéria, le Sénégal, le Tchad, le Togo, la CEDEAO, la CEAQ, le CILSS, la CEBV ainsi que des bailleurs de fonds internationaux. Elle fut sanctionnée par un "Appel de Dakar" dont l'ambition est de conforter une démarche acceptée par les participants et consistant en l'affirmation d'un choix politique pour un marché agricole régional libéralisé et relativement protégé de l'extérieur et pour une approche concertée des marchés internationaux.

L'approche adoptée est d'organiser des marchés régionaux par filière de produits. L'organisation de chaque filière est pilotée par l'un des pays participants avec l'appui de certains désignés par la Conférence. En plus des marchés régionaux des céréales et des oléagineux, une attention toute particulière a été portée au marché régional bétail-viande. Dans la perspective de l'organisation de ce marché régional du bétail et de la viande, une panoplie de mesures ont été proposées.

2.2.2 Le plan d'action conjoint USAID/Banque Mondiale pour la libéralisation du commerce et du bétail dans le couloir central

Ce plan est consacré à la libéralisation et à l'amélioration des échanges de produits d'élevage dans l'espace sous-régional qui concerne directement le Mali, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire. Ce plan dégage une panoplie de mesures pour la réduction des obstacles entravant le commerce intra-régional de produits animaux. Ces mesures concernent les infrastructures, l'information, les procédures administratives et les règlements (Annexe 6).

2.2.3 L'Unité Cinergie - Projet BAD/Club du Sahel - OCDE

Opérationnelle depuis mars 1992, cette unité se consacre à la promotion de la coopération régionale en Afrique de l'Ouest en intervenant comme facilitateur grâce à des réseaux, à l'information et à des études prospectives au profit des décideurs. Elle développe un programme de sensibilisation des décideurs et des média ouest-africains pour une

meilleure compréhension des stratégies régionales possibles et une redynamisation de la problématique de l'intégration.

2.3 Les perspectives de l'intégration économique et le secteur agricole

Le rappel qui vient d'être présenté reflète à la fois la permanence du désir d'intégration sous-régionale mais aussi ses lenteurs et contradictions.

Après les structures de gestion intégrant l'économie des colonies à celles des puissances coloniales sous les grands ensembles de l'Afrique occidentale française (AOF), de l'Afrique équatoriale française (AEF) et du West African Currency Board, les efforts d'intégration n'ont pas abouti à des exemples pertinents d'efficacité et de viabilité politique et économique.

Il faut cependant souligner que des dynamiques d'intégration différentes sont en œuvre et en confrontation en Afrique de l'Ouest. Tout d'abord, les dynamiques institutionnelles sont présentes bien que leur efficacité soit en question comme la viabilité des institutions au travers desquelles elles se matérialisent et dont les attributions se chevauchent le plus souvent.

Ces dynamiques institutionnelles sont de fait en compétition, bien qu'indirectement, car elles tiennent très peu compte de toutes les contradictions entre les espaces politiques créés et les espaces économiques présents, de l'existence de forces centripètes provoquées par des réalités historiques et culturelles toujours présentes et des variables géopolitiques incontournables. Il est admis que les espaces politiques qui servent de cadre aux efforts d'intégration ne se superposent pas aux espaces économiques qui se sont créés pratiquement et échappent au contrôle institutionnel formel. A titre d'exemple, le Cameroun et le Tchad partagent l'espace économique de l'Afrique de l'Ouest mais ne sont pas membres de la CEDEAO tout comme le Rwanda et le Burundi échangent davantage avec les pays de l'Afrique de l'Est qu'avec ceux de la CEEAC dont ils sont membres.

Concernant les politiques officielles d'intégration et de coopération sous-régionale, un capital important de connaissances et d'initiatives existe; mais ce capital semble un peu plus important dans les pays de la CEAO, du CILSS et de la CEBV.

En décembre 1992, à l'issue de leurs travaux sur la coopération régionale en Afrique de l'Ouest, le CILSS et ses partenaires, résumaient ainsi les conditions de la coopération¹ régionale en Afrique de l'Ouest:

¹ Conférence sur "l'Intégration des marchés agricoles en Afrique de l'Ouest: enjeux pour les pays sahéliens et leurs partenaires commerciaux", Sénégal, décembre 1992. Principaux résultats des travaux du CILSS, de l'OCDE et du Club du Sahel sur les espaces régionaux en Afrique de l'Ouest.

1) Contribuer aux évolutions sociales et politiques pour sortir des blocages actuels.

Il faut d'abord veiller à conserver les acquis de paix et de liberté de la région. En conséquence, toute action susceptible de rapprocher et de co-gérer les intérêts de deux ou de plusieurs pays devrait être renforcée.

Par exemple, la régie ferroviaire Abidjan-Niger, montre des dysfonctionnements depuis qu'elle a été scindée en deux organismes nationaux indépendants alors qu'elle, reçoit plus de financements depuis qu'elle s'est dédoublée.

De manière plus globale, la question des relations économiques entre les pays de la Zone franc et leurs voisins mérite une grande attention: il ne fait aucun doute que les régions dans lesquelles le potentiel d'échange est le plus important en Afrique de l'Ouest, où le peuplement est le plus dense, comprennent le plus souvent à la fois des pays de la Zone franc et des pays hors de celle-ci, en particulier le Nigéria et le Ghana.

Le développement des relations entre pays anglophones, lusophones et francophones, notamment dans le domaine monétaire, constitue donc une variable importante de l'avenir de la région. A terme, la création d'une monnaie unique pourrait être un objectif pour la communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

En second lieu, la progression vers la construction régionale nécessite que les Etats et les sociétés améliorent encore la consolidation de l'état de droit et la libéralisation de l'économie. Il est notamment très important que se constituent peu à peu des groupements d'intérêts "productifs", porteurs de développement: chambre d'agriculture et de commerce, association de producteurs, syndicats agricoles, organisations privés, etc. Une modernisation de l'administration serait également souhaitable pour rendre ses actions plus efficaces.

Enfin, la libre-circulation des idées, des personnes et des biens, la mobilité des facteurs de production, apparaissent comme conditions sine qua non du développement économique, social et politique des sociétés ouest-africaines. Des investissements considérables dans ce domaine sont indispensables, notamment dans les transports et les télécommunications, et ils doivent être conçus à l'échelle régionale. De tels investissements ont aussi l'avantage d'être durables (car à l'abri des aléas politiques) et de bénéficier au plus grand nombre.

2) Une seconde ligne d'action viserait à concevoir des projets régionaux limités et bien ciblés

Seuls les projets où toutes les parties sont gagnantes à court terme ont une chance sérieuse de fonctionner. Il peut s'agir:

- de projets conçus autour de la gestion d'une ressource commune (bassins de production) ou de filières commerciales (l'élevage, par exemple, dans le couloir central);
- également d'opérations permettant de mieux valoriser des ressources et compétences éparses; par exemple, l'Institut du Sahel ou le Centre Agrhyemet organisent des réseaux de chercheurs isolés, et mobilisent ainsi une "masse critique" de ressources.

En outre, pour aider véritablement les pays de la région dans l'objectif de la coopération régionale, les agences d'aide extérieures devraient inscrire leur action dans un champ qui dépasse le strict cadre national et qui dépasse les préoccupations de très court terme qui s'imposent pour l'instant à chaque Etat de la région. Certains responsables de programmes d'ajustement structurel commencent ainsi à se préoccuper des conséquences qu'ils pourraient avoir sur les pays voisins et il est question d'un programme d'ajustement régional en Afrique centrale.

3) Troisième ligne d'action: Approfondir la compréhension des phénomènes régionaux et favoriser le dialogue

Les progrès que pourrait apporter la coopération régionale passent par une double démarche:

- en premier lieu, la recherche d'une vision large et à long terme, indispensable pour mettre en évidence les potentialités et pour choisir un cap. C'est dans ce souci que la cellule Cinergie a lancé une étude des perspectives de développement à long terme de l'Afrique de l'ouest, qui aborde notamment les dynamiques de peuplement, de migration et d'urbanisation, les infrastructures, les potentialités de production agricole, les mécanismes monétaires. Pour la gestion du court terme, l'effort de réflexion sur des scénarios d'alternatives aux politiques actuelles devrait être poursuivi et impliquer de plus en plus les décideurs des pays concernés comme ceux des agences d'aide et s'élargir aux populations et leurs organisations;
- en second lieu, la poursuite d'un dialogue permanent entre la société civile et l'Etat, et entre les pays de la région, dialogues qui conditionnent les évolutions politiques et sociales."

PARTIE III

CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE REGIONAL

3.1 Espace physique et zones agro-écologiques

La CEDEAO couvre 6 142 millions de km², qui regroupent plusieurs milieux agricoles que l'on distingue surtout en fonction du climat, des ressources naturelles et de la densité de population. L'utilisation effective des terres par l'homme dépend des avantages comparatifs de production que procurent d'autres utilisations - cultures, élevage ou foresterie - ou d'autres avantages, par exemple l'utilité des forêts tropicales ombrophiles pour l'environnement. Pour l'élevage, les agroclimats, ainsi que les préférences culturelles, les obstacles que constituent les maladies et les incitations économiques ont une influence sur la répartition des animaux dans l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest. En nous inspirant des classifications du CIPEA (1987), de Jahnke (1982) et de l'ICRISAT (1981)¹, nous pourrons distinguer quatre grandes zones agro-écologiques en Afrique de l'Ouest: une zone aride, une zone semi-aride, une zone subhumide et une zone humide². La classification est fondée sur la quantité et la distribution des pluies, sur l'altitude dans la mesure où elle modifie la température et sur la période climatique de végétation annuelle. En l'absence d'irrigation, ces paramètres sont les principaux facteurs qui déterminent l'équilibre zonal entre les cultures, l'élevage et la forêt. L'agroclimat a une influence sur les types de plantes qui peuvent être cultivées avec profit et leurs caractéristiques agronomiques, telles que la productivité, la durée du cycle, la facilité de la mécanisation, et la vulnérabilité aux insectes nuisibles, aux maladies et aux adventices. L'agroclimat agit aussi sur la production animale: de lui dépendent les espèces, les races, la capacité de charge, la sensibilité aux maladies et la productivité individuelle. Le Tableau 1 fournit quelques informations climatiques sur les différentes zones agro-écologiques de la Sous-Région. Le Tableau 2 indique la localisation zones agro-écologiques.

¹ International Livestock Centre for Africa (1987) ILCA's Strategy and Long Term Plan, Addis Ababa.
 H.E. Jahnke (1982) *Livestock Production Systems and Livestock Development in Tropical Africa*, Kieler Wissenschaftsverlag Vauk, Kiel.
 D.W. Norman, M.D. Newman, I. Ouedraogo (1981) *Farm and Village Production Systems in the Semi-Arid Tropics of West Africa: An Interpretative Review of Research*, International Crops Research Institute for the Semi-Arid Tropics Research Bulletin Vol. 1, No 4, Andhra Pradesh, Inde.

² Nous avons délibérément omis la zone de montagne, qui se caractérise par une température diurne moyenne inférieure à 20°C, car il n'en existe pas en Afrique de l'Ouest.

Tableau 1 - Zones agro-écologiques de l'Afrique de l'Ouest

Zone	Durée de la période climatique de végétation (jours)	Fourchette pluviométrique (mm)	Pourcentage de la superficie
Désertique	0	0	
Aride	<90	0-500	54
Semi-aride	90-180	500-1000	20
Subhumide	180-270	1000-1500	16
Humide	>270	1500+	10
Superficie totale (millions de km ²)			7,3

Source: Adapté de l'"Assessment of Animal Agriculture in Sub-African Africa" du Winrock International Institute for Agricultural Development (1992), Morrilton, Arkansas, Tableau 4.2, p. 17.

Tableau 2 - Localisation des zones agro-écologiques

Localisation	Désertique	Aride	Semi-aride	Subhumide	Humide
Mauritanie	X	X	X		
Sénégal		X	X	X	
Gambie			X	X	
Mali	X	X	X	X	
Guinée-Bissau				X	X
Guinée				X	X
Sierra Leone				X	X
Libéria				X	X
Ghana			X	X	X
Burkina Faso			X	X	
Niger	X	X	X		
Côte d'Ivoire				X	X
Togo			X	X	X
Bénin			X	X	X
Cap-Vert		X	X		
Nigéria			X	X	X

Source: Extrait du rapport de consultation de M. Ly. "Elevage dans les pays de la CEDEAO". 1993.

3.1.1 La zone aride

La zone aride reçoit 0 à 500 millimètres de pluie par an, avec des variations annuelles extrêmes d'un secteur à l'autre. La période de végétation dure moins de 90 jours. Cette zone couvre le nord et le centre de la Mauritanie, le Mali et le Niger, ainsi qu'une partie du Sahara, où, les précipitations sont inférieures à 250 mm/an. Même en zone climatique favorable aux pâturages, on peut cultiver des étendues considérables dans les zones où la pluviométrie se situe entre 300 et 500 mm, et pratiquer une agriculture sédentaire autour des oasis et dans les vallées des cours d'eau. La faiblesse et l'irrégularité de la pluviométrie rendent les cultures impossibles dans la plupart des zones, à l'exception des oasis ou des périmètres d'irrigation. Les types de plantes observés sont des graminées annuelles à cycle court et des légumineuses qui flétrissent à la fin de la saison des pluies, mais dont les nouvelles plantes lèvent rapidement à l'arrivée des pluies. Les arbustes et arbres épars sont surexploités pour la production de bois de feu. Environ 45 millions de personnes vivent dans la zone aride. Les sols sont généralement regroupés sous le nom d'aridisols, typiquement peu profonds, salins calcaires et gypsifères, à faible teneur en matière organique et à texture grossière. Ils sont appauvris et exposés à une forte érosion éolienne et hydrique. Le surpâturage a été en partie responsable de leur grave dégradation et des dunes mouvantes se développent en bordure du Sahara. Les alentours des points d'eau et des établissements humains permanents sont très dégradés. De toutes les zones agro-écologiques, c'est la zone aride qui, en absence d'eau, a la plus faible capacité de fournir des aliments, des logements et autres produits de première nécessité aux humains (capacité de charge démographique). En conséquence, elle est peu peuplée, et les infrastructures, quelle qu'en soit la nature, sont peu développées. L'absence de route limite l'accès aux marchés et la disponibilité d'intrants et de biens de consommation. Cette zone est mal desservie par les services de l'Etat qui, étant donné la faible densité animale et humaine et l'insuffisance des infrastructures, sont très difficiles à approvisionner.

Les systèmes pastoraux peuvent être considérés comme caractéristiques de cette zone, en général trop sèche pour que l'économie de subsistance repose sur les cultures. Les systèmes traditionnels d'élevage nomade et transhumant¹, fondés sur les pâturages collectifs, sont prédominants dans la zone aride, où l'élevage est la principale activité économique. L'exploitation des pâturages naturels par les troupeaux de chameaux, de moutons, de chèvres et de bovins se fait généralement en transhumance, bien que des élevages permanents existent en zone un peu plus humide. Ils se sont adaptés aux variations annuelles et saisonnières toujours considérables de la pluviométrie, qui obligent les pasteurs à partir à la recherche de fourrage. En se déplaçant, les pasteurs se dirigent effectivement vers des zones plus humides et il y a plusieurs zones à pluviométrie plus abondante qui sont traditionnellement utilisées comme pâturages, bien que les terres soient cultivables. Les pasteurs d'Afrique de l'Ouest sont traditionnellement présents dans les zones plus arrosées du sud du Sahel et ce phénomène a été accentué par la sécheresse du début des années 70². Les systèmes pastoraux

¹ *Le pastoralisme transhumant est fondé sur des migrations saisonnières plus ou moins régulières à partir d'une ferme permanente qui n'existe pas dans le système de nomadisme pur.*

² *Lorsqu'ils se trouvent dans des conditions écologiques difficiles, par exemple en cas de sécheresse, l'une des réactions habituelles des pasteurs est de se déplacer avec le bétail vers le sud, au-delà de la région habituelle de transhumance.*

traditionnels utilisent efficacement les ressources végétales de la zone. Avec les pratiques de pâturage traditionnelles, la productivité est élevée, mais les parcours sont à la limite de leur capacité de charge et on ne peut plus guère accroître les rendements.

Dans la zone aride, la production de lait est l'une des fonctions les plus importantes de l'élevage, mais seule une partie minime du lait est commercialisée. Celui-ci a une valeur importante de subsistance, fournissant parfois 50 pour cent ou plus de la ration calorique totale. Le marché de l'échange des produits laitiers peut aussi être un élément important des revenus des pasteurs.

La zone aride renferme une bonne partie des espèces sauvages de l'Afrique subsaharienne, et possède certaines des meilleures possibilités de développement des systèmes de production espèces sauvages-élevage.

3.1.2 La zone semi-aride

Recevant 500 à 1 000 mm de pluie par an, elle a une période climatique de végétation de 90 à 180 jours, suivie d'une saison sèche de sept à neuf mois. Cette zone couvre l'ensemble de la Gambie et le Cap-Vert, la plus grande partie du Sénégal et le Burkina Faso, une bonne partie du sud de la Mauritanie et du Mali, et le nord du Bénin et du Nigéria. Même pendant des années "normales" au point de vue des pluies cumulées, la distribution des pluies est généralement irrégulière, les périodes de sécheresse de deux semaines ou plus étant fréquentes. Les totaux annuels sont aussi très variables. Les sols des régions semi-arides à vocation agricole sont les alfisols, les inceptissols, les aridisols et les vertisols. Les alfisols, qui occupent environ 50 pour cent des superficies des régions semi-arides, sont sujets à l'encroûtement, au compactage, à une érosion accélérée, et à un dessèchement fréquent. Les vertisols, qui contiennent un pourcentage élevé d'argiles gonflantes, sont difficiles à travailler; la fourchette de la teneur en eau nécessaire pour leur conférer une bonne plasticité est étroite car les vertisols sont difficilement praticables pendant la saison des pluies. Ces sols sont extrêmement vulnérables à l'érosion accélérée et ils sont peu perméables. Les sols de la zone semi-aride ont généralement une faible teneur en éléments fertilisants. Bien que les températures élevées et l'insolation pendant la saison des pluies permettent une croissance rapide des végétaux, elles accélèrent aussi la dégradation des matières organiques végétales, et la forte évaporation réduit la capacité de rétention d'eau du sol dans une zone où l'eau est éminemment précieuse. Bien que la capacité de charge démographique, les apports d'intrants étant faibles, soit inférieure à celle de toute autre zone, à l'exception de la zone aride, la zone semi-aride compte 120 millions d'habitants, soit un quart de la population de l'Afrique subsaharienne. On a des densités de 250 à 300 habitants par km² dans les grandes vallées d'Afrique de l'Ouest, telles que celles du Sénégal, du Niger et autour des grandes villes du Nord du Nigéria.

En Afrique tropicale, c'est dans cette zone que coexistent le plus souvent les systèmes de cultures et les systèmes de pâturage sur des terres définies comme cultivables. Les infrastructures sont mieux développées que dans la zone aride, en particulier dans la partie la plus humide de cette zone, mais il subsiste des problèmes tenant aux pénuries de moyens de transport, à l'insuffisance des disponibilités en intrants, etc.

Dans la zone plus arrosée, les cultures et les systèmes mixtes¹ prédominent. L'élevage est pratiqué essentiellement comme élément de systèmes de petite agriculture mixte. La plus grande partie de la production agricole provient de petites exploitations familiales. Les opérateurs vont de familles nucléaires à de vastes familles élargies ou communautaires. La superficie cultivée par ménage est en général et en moyenne de l'ordre de deux à six hectares. Les principales cultures sont le mil, le sorgho, l'arachide, le maïs et le niébé. L'irrigation est rare, à l'exception de quelques zones où on cultive le coton, la canne à sucre et le riz. Les ménages agricoles ont généralement d'autres activités rémunératrices, telles que l'artisanat, le travail salarié, et la commercialisation de produits agricoles et non agricoles. Par exemple, dans le nord du Nigéria, ces activités représentent une part considérable des revenus totaux et des recettes en espèces des ménages ruraux. Cependant, les revenus très variables des emplois non agricoles sont propres à tel ou tel endroit et à tel ou tel secteur commercial. Cette partie de la zone semi-aride assure la subsistance des troupeaux pendant une bonne partie de la saison sèche. Ainsi, lorsque l'eau et les fourrages viennent à manquer dans le nord et qu'en même temps, le risque d'infection glossinaire est réduit dans les zones plus humides, les pasteurs se déplacent vers le sud avec leurs troupeaux. La migration vers les villes et les pays côtiers pour des emplois de contre-saison ou pluriennaux est aussi importante et peut également se substituer à l'agriculture.

L'importance régionale des cultures d'exportation est influencée, plus que les aliments de base, par des facteurs institutionnels (crédit, intrants et services de commercialisation).

Dans les zones dites "systèmes mixtes", les secteurs à faible pluviométrie (500-750 mm) sont ceux qui se prêtent le mieux au pâturage, mais des étendues considérables sont déjà cultivées. Dans ces secteurs, l'élevage produit une bonne partie de la valeur de la production agricole. Dans les zones plus sèches, on a des systèmes nomades et de transhumance. Les descriptions des pratiques d'élevage et de production de parcours en zone aride s'appliquent aussi à la partie la plus sèche de la zone semi-aride. La principale différence est une plus grande interaction avec les cultures et un envahissement plus important des parcours par les cultures. L'élevage présente un avantage comparatif élevé dans les zones semi-arides en raison de l'absence de la trypanosomiase, de l'abondance de bons pâturages et de la complémentarité qui existe entre les pâturages de la saison des pluies dans les parties les plus septentrionales du Sahel et les pâturages de saison sèche près des bassins des rivières. Cependant, deux forces opposées montrent qu'il est nécessaire de modifier profondément les structures: avec un passage à des jachères moins fréquentes, la faible teneur en matière organique devient un obstacle grave à la production aujourd'hui et, demain, à la stabilité du sol; par ailleurs, la pression croissante qui s'exerce sur les terres réduit simultanément l'étendue des pâturages naturels et, par là même, la capacité de charge des pâturages.

¹ *Les systèmes de production mixte caractérisent des systèmes d'utilisation des terres dans lesquels l'élevage et les cultures sont pratiqués en association. Cette expression est surtout utilisée pour la production animale qui a lieu dans les zones cultivées ou cultivables.*

3.1.3 La zone subhumide

Cette zone reçoit 1 000 à 1 500 mm de pluviométrie annuelle et elle a une période climatique de végétation de 180 à 270 jours. Elle couvre la Guinée-Bissau, la plus grande partie de la Guinée et du Bénin, le sud du Mali et du Burkina Faso, le nord de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Togo, le centre du Nigéria et les régions côtières du Ghana et du Togo. La pluviométrie est moins variable que dans les zones plus sèches, rendant la production végétale moins aléatoire et les pâturages potentiellement plus productifs. Il y a encore de vastes étendues de terres peu sédentarisées dans la zone subhumide. La densité démographique est inférieure à celle de la zone semi-aride, et les concentrations de populations et d'animaux dans ses bordures septentrionales et méridionales laissent penser que ces faibles densités de population ne sont pas le fruit du hasard. La végétation indigène de cette zone, en grande partie constituée de plantes pérennes, est plus vulnérable à la dégradation provoquée par une mauvaise gestion que la végétation essentiellement annuelle des zones plus arides. Les sols qui prédominent sont les alfisols, les psammements et les inceptisols. Les alfisols, comme il est indiqué dans la description de la zone semi-aride, sont relativement fertiles et moins lessivés mais ils sont très vulnérables au compactage et à l'érosion accélérée. La plupart des psammements sont d'origine alluviale et ont une texture grossière. Ces sols manquent des principaux éléments fertilisants et oligo-éléments, sont sujets à des sécheresses fréquentes, même pendant la saison des pluies et sont sensibles à l'érosion. Les infrastructures sont médiocrement développées, sauf près de la côte.

Les exploitations sont généralement peu étendues, un ou deux hectares en moyenne, en raison de la faible productivité du travail et du fait que les cultures itinérantes et le système de la jachère arbustive demandent tous deux beaucoup de travail. La mécanisation par des engins ou par la traction animale, plus rare que dans la zone semi-aride, progresse néanmoins rapidement. On pratique de très nombreuses cultures dans la zone subhumide, notamment le manioc, l'igname, le maïs, les fruits et légumes, le riz, le mil, l'arachide et le niébé. Grâce à l'amélioration de la lutte contre les ravageurs, les cultures de coton s'étendent, ce qui accroît les disponibilités potentielles en fourrages à forte teneur en protéines. Cette zone se prête également à la culture du soja et des légumineuses fourragères. Il n'y a pratiquement pas d'irrigation.

La production animale de la région est généralement limitée, au nord de la zone subhumide, par l'aridité, et au sud, par la trypanosomiase transmise par la tsé-tsé. La densité du cheptel est faible, mais la situation évolue rapidement. Des pasteurs du nord arrivent dans cette zone, de même que des populations côtières venant du sud. Les pasteurs se déplacent de plus en plus vers la zone subhumide pour trouver des pâturages pendant la saison sèche.

La population augmente et les cultures et les habitations correspondantes sont en train de modifier l'écologie de cette zone, réduisant la population de tsé-tsé et la pression de la trypanosomiase. En conséquence, des mesures peu coûteuses de lutte contre la tsé-tsé et la chimiothérapie sont en train de devenir applicables à la lutte contre la trypanosomiase, bien

que ce ne soit pas une option durable à long terme¹. Les agriculteurs commencent à élever des bovins dans des zones où cela n'était pas possible auparavant. Au fur et à mesure que la densité de population augmente dans ces zones, la rareté des terres, en particulier dans les zones les plus appréciées, suscite des frictions croissantes entre pasteurs et cultivateurs. Les conflits concernant l'utilisation des résidus végétaux, des terres en jachère, l'accès au fourrage pendant la saison sèche et à l'eau sont accentués par l'arrivée de migrants qui n'ont pas de droits sur les terres.

3.1.4 La zone humide

Dans cette zone, qui reçoit plus de 1 500 mm de pluie par an, la période climatique de végétation va de 270 à 365 jours. Cette zone couvre la Sierra Leone, le Libéria, le sud de la Guinée, la plus grande partie de la Côte d'Ivoire et du Ghana, le sud du Togo et l'est du Nigéria. Autour des grandes villes et dans des zones comme l'est du Nigéria, les densités de population humaine peuvent être très élevées. Quatre-vingt-dix millions de personnes, soit près de 20 pour cent de la population de l'Afrique subsaharienne, vivent dans cette zone. La densité moyenne est de 63 habitants au km², mais il y a de grandes différences à l'intérieur de cette zone, la densité pouvant par exemple dépasser 500 habitants au km² dans l'est du Nigéria. Les sols très altérés sont essentiellement des oxisols, des ultisols et des alfisols qui contiennent des argiles peu gonflantes. Ces sols ont des teneurs élevées en fer et en aluminium, et de faibles teneurs en phosphore, en calcium, en soufre et en bon nombre d'oligo-éléments. Leur teneur en matière organique est faible, et ils sont fragiles et se dégradent facilement lorsque le couvert végétal disparaît.

Les agriculteurs sont pour la plupart de petits exploitants, qui pratiquent toutes sortes de cultures, réalisant des mélanges complexes de cultures vivrières, de cultures arborées, et de végétation naturelle sur une même parcelle. Traditionnellement, les plantes vivrières font l'objet de cultures itinérantes en association avec des racines et tubercules (par exemple taro, igname, manioc), du cacao, des bananes, du riz dans les deltas et des produits forestiers (palmiers), etc. Les exploitations sont le plus souvent très exiguës, la terre étant très productive. La mécanisation est rare du fait de la fragilité des sols tropicaux humides, de la dominance des cultures de racines et de la possibilité de subsister grâce aux produits de petites parcelles. Dans les zones à plus forte densité de population, c'est le maintien de la fertilité des sols qui pose le plus problème, car c'est la zone du continent dans laquelle le degré de fertilité du sol a la plus grande influence sur la répartition des cultures et les rendements.

La zone humide est généralement marquée par l'absence du système de pâturage répandu dans les zones semi-arides, et la densité du cheptel est faible. Le fourrage que fournit la végétation indigène a une très faible valeur nutritive. Le principal facteur qui a limité la production de ruminants est la trypanosomiase. Cette maladie, ainsi que d'autres,

¹ La lutte contre la trypanosomiase animale africaine sur le terrain a été fondée sur deux grandes stratégies, à savoir la lutte par la chimiothérapie contre la maladie chez les animaux infectés, et la prévention de la transmission de la maladie par la lutte contre le vecteur. La confiance que l'on a dans la chimiothérapie tient au fait qu'il est plus facile de tuer les trypanosomes que les mouches. Cependant, le fait que quelle que soit la substance trypanocide administrée régulièrement (chlorure d'homidium, acéturate de diminazène), il survient tôt ou tard une résistance des souches de trypanosomes à ces substances, est préoccupant.

limite la production animale, mais lorsque l'élevage est possible, on choisit généralement du petit bétail nain trypanotolérant¹. Tous les pays de cette zone sont de gros importateurs nets de viande et de lait. Les interactions cultures/élevage sont faibles.

En résumé, on pourrait constater que la zone sahélienne dominée par les cultures de mil/sorgho, fonio, est surtout riche en bétail, mais les difficultés provoquées par la sécheresse obligent les agriculteurs et les éleveurs à émigrer vers le sud et, dans le cas des éleveurs, à se standardiser. Ces mouvements provoquent des conflits assez intenses et une dégradation des ressources naturelles dans les zones de forte pression démographique par rapport à la capacité productive de la terre.

L'existence des différentes zones écologiques crée en Afrique de l'ouest des complémentarités qui sont incompatibles avec un fonctionnement rigide des frontières d'Etat. Il en résulte en effet, une disparité des ressources de développement marquée par l'inégale répartition des populations et des moyens économiques entre zones écologiques. Cette disparité est un facteur important de la dynamique des échanges qui s'effectuent essentiellement par le biais des régions frontalières entre ces zones agro-écologiques.

3.2 Démographie

Les pays de l'Afrique de l'Ouest sont parmi ceux dont le taux de progression démographique est le plus élevé du monde. La population de la région qui était d'environ 164 millions d'habitants en 1986 a atteint 181 millions en 1990 et sera d'environ 243 millions en l'an 2000 et 320 millions en 2015. Le rythme actuel de la croissance est d'environ 3% par an (moyenne 90-95).

¹ *La résistance génétique aux effets de l'infection provoquée par les trypanosomes africains est présente chez certaines races d'animaux domestiques et de nombreuses espèces d'animaux sauvages. Le terme trypanotolérant est utilisé pour décrire cette caractéristique, très marquée chez les animaux domestiques des races N'Dama et Shorthorn d'Afrique de l'Ouest, races taurines d'Afrique de l'Ouest qui sont présentes sur le continent depuis 5000 à 7000 ans. Du fait de la confirmation non seulement que ces races sont génétiquement résistantes à la trypanosomiase mais encore qu'elles ont un potentiel considérable de production, on accorde une considération croissante à leur utilisation pour le développement de l'élevage dans les zones africaines infestées par la tsé-tsé.*

Tableau 3 - Population des pays membres de la CEDEAO

	1986 (m)	1990 (m)	2000 (m)
Bénin	4.2	4.6	6.2
Burkina Faso	7.1	8.9	11.7
Cap-Vert	0.3	0.3	0.5
Côte d'Ivoire	10.2	12.0	16.7
Gambie*	0.7	0.2	1.2
Ghana	14.0	15.0	20.1
Guinée	6.2	5.7	7.8
Guinée Bissau*	0.9	1.0	1.2
Libéria	2.3	2.6	3.6
Mali	7.6	9.2	12.6
Mauritanie	1.9	2.0	2.6
Niger	6.3	7.7	10.8
Nigéria	98.6	96.1	128.8
Sénégal	6.6	7.3	9.5
Sierra Leone	3.7	4.0	5.1
Togo	3.0	3.5	4.8
TOTAL ECOWAS	163.5	181.1	243.3

Sources: 1986 FAO, 1990 et 2000 UN World Population prospects (révision 1994)

La situation démographique se caractérise également par les phénomènes suivants:

- la population est très inégalement répartie tant entre les pays qu'à l'intérieur des Etats. Outre les centres urbains, les régions sahéliennes et soudanaises sont les plus peuplées. En raison de leur aridité les régions nord (Sahariennes) sont sous-peuplées;
- si dans l'ensemble, le taux d'urbanisation est moyen (environ 1/3 de la population est urbaine), on constate une forte croissance des villes dans certains pays tels le Nigéria, la Mauritanie, le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Libéria. Pour l'an 2010, il est prévu une très forte concentration urbaine atteignant 49% de la population totale avec probablement:
 - 2 villes de plus de 10 millions d'habitants
 - 4 villes de 5 à 10 millions d'habitants
 - 9 villes de 2 à 5 millions d'habitants

Simultanément à l'urbanisation, on constate un dépeuplement et une désaffection des zones rurales dont le taux de croissance annuel entre 1990 et 1995 n'était que de 1,9%. Les jeunes ruraux particulièrement délaissent l'agriculture et migrent vers les centres urbains. Ce qui se traduit par une réduction considérable de la main d'œuvre agricole.

Ces tendances démographiques se traduisent progressivement par une augmentation très forte de la demande des produits habituellement consommés dans les villes: riz, blé-farine, viandes et produits laitiers, légumes et fruits en conserve. Par contre la demande de produits alimentaires traditionnels pourrait évoluer plus lentement, en partie en raison des difficultés de préparation culinaire. Ainsi, c'est principalement la composition de la consommation alimentaire des populations urbaines qui est responsable d'importations toujours plus importantes de denrées comme le riz, le blé/farine, les viandes, poissons et conserves.

3.3 Les systèmes et les politiques de production

Il ne paraît pas important de revenir en détail sur les nombreux travaux entrepris par les instituts de recherche et les services de vulgarisation sur les systèmes de production qui déterminent la production et les comportements socio-économiques des producteurs. Ils sont bien connus. Des informations et des descriptions pertinentes pourraient-être trouvées dans les travaux des consultants nationaux et dans de nombreuses publications.

3.3.1 Les systèmes de production agricole

De façon générale, on constate que les systèmes de production sont distribués suivant un gradient agro-écologique basé sur le régime des précipitations pluviométriques qui déterminent la disponibilité ou non des ressources agricoles exploitables. Les systèmes pratiqués pourraient être répertoriés dans cinq grandes zones écologiques (c.f. tableau 2) où ils se superposent ou s'interpénètrent. La dynamique de ces systèmes dominés par le mode de production traditionnel correspond aux opportunités offertes par les ressources naturelles disponibles et exploitables, aux connaissances et à l'expertise des producteurs et aux exigences de l'organisation sociale et familiale. Des systèmes de production améliorés se développent parallèlement aux types traditionnels mais à un rythme encore trop lent pour se substituer de façon significative à ceux qui prédominent. L'agriculture se caractérise ainsi par de nombreuses petites exploitations pratiquant des systèmes de production rudimentaires particulièrement dans celles essentiellement orientées vers les productions vivrières. Les cultures d'exportations: café, coton, cacao et quelques cultures fruitières (bananes, ananas) bénéficient des améliorations introduites par la recherche agronomique essentiellement soutenue par l'assistance extérieure.

L'élevage du gros bétail est traditionnel et est davantage pratiqué dans les régions de savane et du sahel à faible pluviosité. Il repose essentiel sur le nomadisme et la transhumance. L'aviculture traditionnelle et l'élevage de petits ruminants (ovins, caprins, porcins) est pratiqué à petite échelle dans la majorité des exploitations. L'aviculture semi-industrielle et industrielle est essentiellement péri-urbaine et utilise des intrants importés (races et souches à haut potentiel de rendement en viande et/ou en œufs). Ce type d'élevage est destiné à l'approvisionnement des centres urbains (chair et œufs).

L'agriculture pluviale constitue le système le plus répandu. L'irrigation est très peu développée et n'est pratiquée que sur quelques milliers de superficies dans les vallées des grands fleuves (office du Niger au Mali, delta du fleuve Sénégal et quelques uns de leurs

affluents). Depuis 1970, on constate un déclin progressif de la production alimentaire dans la sous-région. Ces faibles performances de l'agriculture ne s'expliquent pas exclusivement par des raisons techniques et climatiques mais aussi par l'inadéquation des politiques économiques et agricoles mises en place par les pouvoirs publics et leurs partenaires au développement au cours des trente dernières années. Ces politiques ont oscillé entre la lutte contre la pauvreté et la recherche de l'efficacité sans pour autant enrayer les problèmes économiques. Par exemple dans les années 1970 certains des pays se sont trouvés confrontés à de nombreux problèmes notamment:

- une baisse de la production alimentaire et une augmentation des importations et des aides alimentaires. Tout cela dû certes, en grande partie, à une sécheresse pratiquement ininterrompue depuis 1968 dans les pays du Sahel mais aussi à l'inadéquation des politiques agricoles et macro-économiques;
- une hausse du prix mondial des céréales, l'instabilité et la baisse des prix des matières premières et une augmentation du prix intérieur des cultures vivrières par rapport aux cultures d'exportation.

Tableau 4 - Repères agro-écologiques des systèmes de production

ZONE	SAHARIENNE SUBSAHARIENNE	SAHELIERNE	SOUDANIENNE	NORD-GUINEENNE	SUD-GUINEENNE
Zone biogéographique	Saharienne Sahélo-saharienne	Sahélienne Soudano-sahélienne	Sahélo-soudanienne Soudanienne	Soudano-guinéenne	Guinéenne et forestière
Climat	Désertique - aride	Semi-aride	Sub-humide	Sub-humide à humide	Humide
Pluviométrie (mm)	0 - 200 / 200 - 400	400 - 600	600 - 900 / 900 - 1 200	1 200 - 1500	> 1 500
Durée de la période végétative (jour)	0 - 50 / 50 - 74	75 - 90	91 - 180	181 - 270	> 270
Production végétale	Production agricole sédentaire autour d'oasis irriguées: dates, céréales, maraîchage,...	Céréaliculture pluviale à cycle court mil, sorgho; haricots, niébé, melons, arachide; Cultures irriguées en aménagements hydro-agricoles (Sénégal, Niger, Mali, Burkina, etc.); Cultures de décrue (fleuves Niger, Sénégal) Maraîchage	Céréaliculture pluviale: mil et sorgho, maïs, fonio, haricots, manioc, patates, arachide, coton, Riz pluvial et en bas fonds Maraîchage. Cultures irriguées.	Céréaliculture: maïs, riz pluvial et en bas fonds manioc, igname, bananes, fruits, canne à sucre, palmier à huile,...	Cultures itinérantes avec racines et tubercules: igname, bananes, riz, fruits, Arboriculture: palmeraies, cacao, caoutchouc Produits forestiers
Systèmes d'élevage dominants	Pastoralisme nomade et Pastoralisme normadisant	Pastoralisme transhumant Pastoralisme agro-pastoral avec une intégration spatiale (zones de contact)	Pastoralisme sédentarisé Système agro-pastoral avec une intégration spatiale ou fonctionnelle	Système agro-pastoral avec une intégration fonctionnelle Utilisation des sous-produits Petit élevage	Petit élevage
Mouvements	Longs et irréguliers	Intermédiaires et périodiques	Intermédiaires à courts et périodiques	Courts et sporadiques	Absents
Espèces dominantes	Camelins et chèvres pour les nomades Ovins et caprins pour les transhumants	Bovins Zébu Ovins et caprins	Bétail Zébu et petits ruminants sahéliens au nord Croisements plus ou moins stabilisés Bétail Taurin et trypanotolérant au sud infesté de tsé-tsé Volaille	Bétail trypanotolérant: taurins, djallonkés et races naines Volaille	Bétail trypanotolérant: taurins, djallonkés et races naines Volaille Porcins

Source: Extrait du rapport de M. Ly. "Elevage dans les pays de la CEDEAO. 1993.

3.3.2 Politiques nationales en matière de pêche

Depuis quelques années, la plupart des pays de la sous-région développent des initiatives et des stratégies pour assurer des politiques visant à faire pleinement participer les activités de pêche aux efforts entrepris pour réaliser les objectifs d'auto-suffisance alimentaire. Les objectifs assignés au secteur de la pêche visent généralement:

- l'accroissement de la production en vue de l'autosuffisance en protéines animales;
- la création d'emploi pour lutter contre le chômage et l'exode rural;
- l'augmentation du revenu et du bien-être des pêcheurs;
- la génération de devises par l'exportation dans les pays où cela est possible.

Pour réaliser ces objectifs, la majorité des pays de la sous-région ont mis en place des politiques d'avantages fiscaux appliquées au secteur de la pêche artisanale. De façon générale, les intrants sont défiscalisés et dans quelques pays (Nigéria) des politiques de crédits à taux bonifiés sont mises en place. Cependant, l'utilisation de ces instruments fiscaux est de plus mise en cause par les organismes financiers internationaux. En Gambie, sous la pression du FMI et en Sierra Leone sous celle de la Banque Mondiale et du FMI, les subventions au secteur de la pêche sont arrêtées.

Dans d'autres pays aucune politique de subvention ou d'exonération de taxes n'est appliquée (Cap-vert, Guinée-Bissau). Dans le cadre des politiques de libéralisation de l'économie, certains projets gouvernementaux arrivés à terme sont privatisés (Guinée-Bissau). La libéralisation de l'économie a aussi définitivement mis fin aux prix du poisson initialement fixés administrativement à des niveaux généralement décourageant pour les producteurs.

La politique de développement basée sur les coopératives de pêcheurs tend également à être abandonnée par la plupart des pays. En lieu et place se développe une stratégie de développement intégré qui semble acceptée tant par les gouvernements que par les bailleurs de fonds. Les pays les plus impliqués dans cette approche sont le Ghana, le Bénin, la Gambie, la Guinée, le Nigéria et la Sierra Leone.

3.3.3 Les contraintes au développement de la pêche

Le secteur de la pêche bénéficie dans tous les pays de la région d'un encadrement institutionnel; mais la faiblesse des moyens humains, financiers et matériels alloués à ces administrations sont tels que dans la plupart des Etats elles fonctionnent mal. Cette situation est encore aggravée par les effets des PAS qui réduisent considérablement le personnel et les frais de fonctionnement à tel point que le moindre investissement ne peut être entrepris qu'avec l'aide extérieure.

Les institutions nationales de recherche n'ont pas échappé à la crise et nombre d'entre elles ont pratiquement suspendu leurs activités. En plus des moyens financiers limités, la portée des travaux des institutions de recherche est limitée. Tout d'abord, il existe trop peu de concertation et de coordination avec les administrations des pêches dans la définition des priorités de la recherche, ce qui limite le caractère opératoire des résultats obtenus. D'autre part, on observe une forte concentration sur l'étude des aspects biologiques de la ressource au détriment des questions socio-économiques.

Outre les contraintes liées aux institutions administratives et de recherche, les opérateurs: pêcheurs, mareyeurs, transformateurs, ainsi que tous les professionnels de filière sont confrontés à un certain nombre de contraintes qui freinent le développement de la pêche artisanale. Les plus importants sont:

1. la pénurie de crédit sur les marchés financiers: les pêcheurs artisanaux, les mareyeurs et transformateurs accèdent difficilement au crédit formel. Lorsqu'il existe, c'est souvent à des taux excessifs.
2. le manque d'infrastructures adaptées est un réel problème qui limite la valorisation du produit;
3. l'enclavement des zones de pêche par rapport aux centres urbains, le manque d'eau potable et l'absence d'installation de froid entraînent des pertes après capture très importantes;
4. les pêcheurs artisanaux sont particulièrement exposés aux effets de la pollution. Celle-ci se manifeste par les décharges industrielles et ménagères, les engrangements et pesticides utilisés dans l'agriculture qui s'écoulent dans les cours d'eau et les zones côtières ou encore les conséquences de l'exploitation des zones pétrolières. La destruction des mangroves entraîne également la pollution des estuaires et des lagunes;
5. la forte disparité entre pêcheurs autochtones généralement moins performants et les pêcheurs migrants qui sont généralement des professionnels ayant une bonne expérience de la pêche. Leur productivité est la plupart du temps supérieure à celle des autochtones;
6. les conflits dans certaines zones, entre pêche artisanale et pêche industrielle;
7. les nouvelles mesures économiques mises en œuvre dans la majorité des Etats impliquent une diminution des interventions directes. On constate aussi que la crise économique mondiale et l'appel aux capitaux des pays de l'Europe de l'Est réduisent considérablement les ressources mises à la disposition des pays en développement;
8. enfin, dans la plupart des pays de la région, les administrations disposent de données insuffisantes qui ne leur permettent pas d'assurer les suivis biologique mais aussi socio-économique du secteur de la pêche; ce qui entrave la mise en place de politiques qui répondent effectivement aux besoins.

3.4 Productions alimentaires

3.4.1 La production agricole ~~en place et sous tension~~

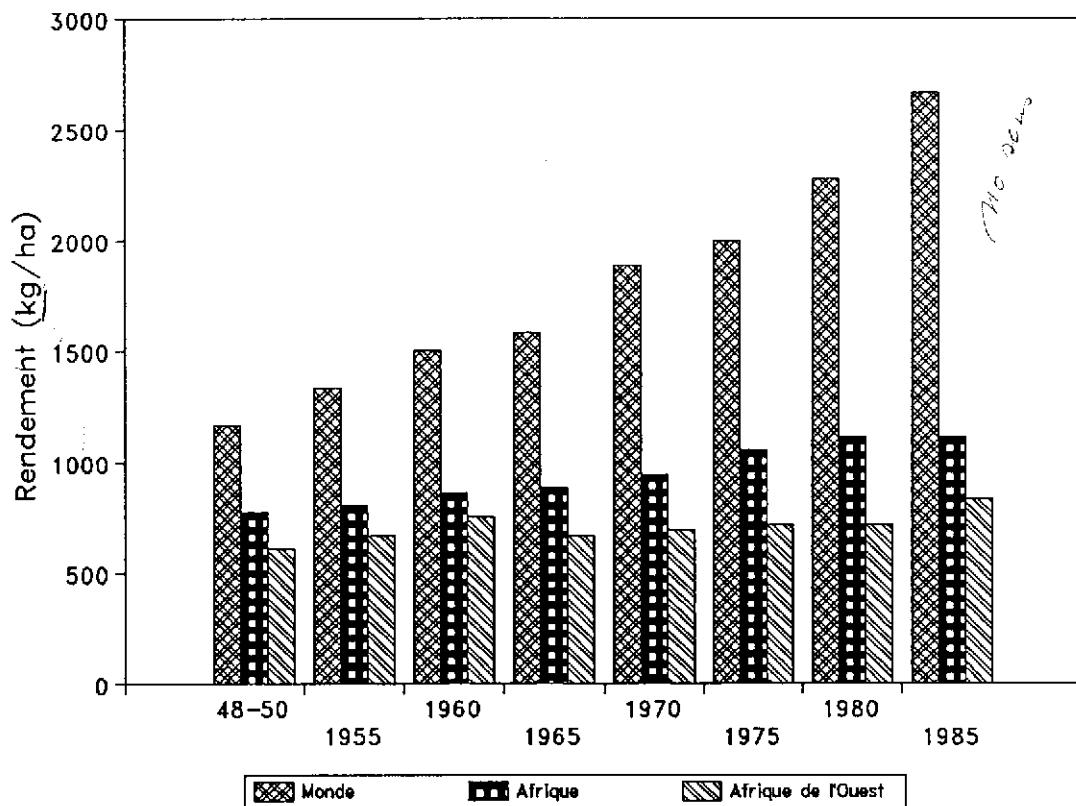
Comparée à l'ensemble des pays africains ou à la moyenne mondiale, la progression de la production alimentaire en Afrique de l'Ouest témoigne des efforts réalisés par les Etats pour intensifier et surtout pour développer leur agriculture. Cette production s'est faite dans des conditions difficiles: sécheresse de 1972/73 et de 1983/84; détérioration des termes de l'échange, endettement, etc. Cette tendance cache cependant de fortes disparités d'un pays à l'autre. Certains pays ont doublé le volume de leur production agricole depuis 1964¹, d'autres par contre n'ont pas progressé depuis cette période.

La production alimentaire par tête, sous l'effet de la croissance démographique n'a cependant cessé de décliner au cours de vingt dernières années. Elle était de 20 à 25% inférieure au milieu des années 1980 à la production du milieu des années 1960 marquant ainsi une baisse tendancielle per capita sur une longue période. Même si ces données sont des moyennes qui recouvrent des situations très variables, rares sont les pays qui ont maintenu ou accru leur production d'aliments par tête. Exception faite de la Côte d'Ivoire et du Bénin, tous les autres pays de la région sont en situation de déclin très sensible.

La progression de la production alimentaire s'est appuyée surtout sur une augmentation des superficies cultivées (70%), par contre le poids des rendements est demeuré relativement modeste (24%). Les fluctuations de la production ont été rendues plus erratiques sous l'effet des variations d'une part des rendements, liées aux contraintes climatiques, mais aussi des superficies en culture qui ont sensiblement varié, particulièrement avant 1975, sous l'effet des stratégies paysannes et des politiques des Etats.

¹ G. Ghersi, F. Martin, S. Larivière. *Situation alimentaire et commerce extérieur en Afrique de l'Ouest. Oct. 1989.* CILSS/OCDE/Club du Sahel.

Graphique 1 - Evolution comparée des rendements moyens de céréales en Afrique de l'Ouest, en Afrique et dans le monde, de 1950 à 1985



Source: G. Ghersi, F. Martin, S. Larivière "Situation et commerce extérieur de l'Afrique de l'Ouest" - Université Laval, 1989.

3.4.2 Les productions animales

Les statistiques de production animales révèlent que l'Afrique de l'Ouest possède 23% du cheptel bovin et 35% du cheptel petit ruminant de l'Afrique au sud du Sahara. Sa production est cependant en deçà des potentialités. Les rendements moyens carcasse qui sont, respectivement, de 123 kg. et 17 kg. pour les bovins et les petits ruminants, sont bas. La productivité laitière est encore plus basse. Elle est en moyenne de 200 kg/an par vache lactante et seulement de 30 kg/an par tête de bétail.

La production avicole par contre connaît des évolutions importantes surtout au Bénin, au Burkina-Faso, en Guinée et au Nigéria où un croit annuel de 7 à 10% a été enregistré de 1975 à 1987. La production d'oeufs représente 52% de la production africaine au sud du Sahara.

Tableau 5 - Estimation des effectifs de bétail en 1990 (.000 unités)

Effectifs	Bovins	Ovines	Caprins	Porcins	Equins	Asins	Camelins	Volailles
Bénin	951	921	1 028	714	6	1		25 000
Burkina Faso	2	3 150	5 700	496	70	450	5	22 000
Cap-Vert	900	3		86	1	8		n.d.
Côte d'Ivoire	19	1 133	110	360	1	1		26 000
Gambie	1	170		11	n.d.	n.d.		n.d.
Ghana	046	2 433	889	614	2	10		10 000
Guinée	400	510		33	2	1		13 000
Guinée Bissau	1	205	200	290	1	3		1 000
Libéria	250	240	2 600	140	n.d.	n.d.		4 000
Mali	1	5 850		60	62	550	241	22 000
Mauritanie	800	4 200	460	-	18	151	820	4 000
Niger	340	3 539		38		512	420	18 000
Nigéria	42	9 000	210	1 100	302	700	18	165 000
Sénégal	5	3 920		500		310	15	14 000
Sierra Leone	000	330	235	50	250			6 000
Togo	1	1 200	5 850	500		3		6 000
	263		3 320		400			
TOTAL	3	36 804	7 617	4 992	-	2 700	1 519	336 000
TOTAL hors Nigéria	609	27 804	22 000	3 892	2	2 000	1 501	171 000
	12 000		1 200		1 117			
	2 740							
	330		180					
	250		1 600		867			
	33 940		53 199					
	21 940		31 199					

n.d. = non disponibles

Source: C. Ly - "Elevage et sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest", 1993.

L'exploitation des cuirs et peaux, les productions et les échanges sont mal contrôlés. Cette activité longtemps investie par les structures d'état connaît une relative obstruction des filières d'exportation sans que les industries et l'artisanat local n'absorbent le disponible. En 1987, les productions de cuirs et peaux étaient de 142 000 TM soit 30% de la production africaine au sud du Sahara.

De manière générale la production animale stagne et la production per capita sous l'effet de la croissance démographique est plutôt basse.

Tableau 6 - Productions animales en 1990 (.000 MT)

Productions	Viande	Boeuf	Mouton	Chèvre	Porc	Volaille	Lait cru	Oeufs
Bénin	64	14	3	3	8	30	21	18.00
Burkina Faso	95	29	6	14	11	25	99	15.40
Cap-Vert	5	3	<1	<1	2	n.d.	2	0.40
Côte d'Ivoire	134	36	5	4	14	46	20	15.95
Gambie	8	4	1	1	10	1	7	0.81
Ghana	156	22	7	7	15	16	10	12.72
Guinée	43	18	1	1	1	18	47	13.86
Guinée Bissau	13	3	1	1	9	1	13	0.58
Libéria	18	1	1	1	4	5	3	4.23
Mali	169	71	23	26	2	24	164	11.88
Mauritanie	44	17	6	5	-	4	97	4.25
Niger	115	35	16	31	1	19	107	8.50
Nigéria	787	256	31	113	41	245	354	22.50
Sénégal	118	47	13	7	19	22	127	12.00
Sierra Leone	20	5	1	<1	2	9	17	6.91
Togo	30	5	3	4	7	7	7	5.52
TOTAL	1 819	566	118	218	146	472	1 095	153.51
TOTAL hors Nigéria	1 032	310	310	87	105	227	741	131.01

Source: C. Ly - "Elevage et sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest", 1993.

3.4.3 Les productions halieutiques

Malgré quelques hausses constatées par ci par là (Ghana, Mauritanie, Nigéria, Sénégal), la pêche est globalement en récession ou en stagnation dans la majorité des Etats de la Sous-région en dépit du potentiel de développement qu'offrent les ressources marines et continentales.

La baisse du niveau des lacs et cours d'eau du fait des effets répétés de la sécheresse, la surexploitation aggravée par l'augmentation du nombre de pêcheurs réfugiés des zones touchées par la sécheresse et pratiquant la pêche comme activité principale, le peu d'investissement consacrés au secteur de la pêche (continentale en particulier), le nomadisme des pêcheurs qui rend leur encadrement difficile, l'absence de crédit organisé, l'insuffisance des techniques de transformation et l'inexistence ou l'inapplication d'une réglementation appropriée, l'inorganisation de la mise en marché des produits, font que la contribution de la pêche aux économies nationales est relativement faible et dans certains cas son avenir paraît menacé (pêche continentale).

3.5 Commerce et échanges dans la sous-région

Au cours des vingt dernières années la situation alimentaire des pays de l'Afrique occidentale s'est considérablement détériorée. D'une part, les besoins alimentaires sous l'effet de la croissance démographique, ont cru beaucoup plus rapidement que la production alimentaire.

Comme on l'a noté plus haut, la transformation des habitudes alimentaires qui se traduit par une demande croissante de blé et surtout de riz, ne peut être satisfaite que par des importations à défaut d'une production locale suffisante.

En Afrique de l'Ouest, le commerce de produits vivriers se caractérise par trois types de flux:

- les flux régionaux de produits constitués essentiellement de céréales, de bétail/viande et de quelques produits maraîchers et fruits divers;
- les importations officielles y compris l'aide alimentaire en provenance du marché mondial;
- les réexportations par les pays côtiers de denrées importées du marché mondial et réexportées sur les pays voisins (continentaux ou non).
- quelques exportations de produits vivriers (fruits et légumes,...)

Ces importations/réexportations permettent de combler le déficit alimentaire alors que les exportations (surtout de produits agricoles primaires) représentent la principale source de devises.

3.5.1 Les flux régionaux de produits vivriers locaux

C'est essentiellement par le biais des circuits traditionnels "informels", "parallèles" et "clandestins" situés aux frontières des Etats que s'effectue l'essentiel des échanges de produits entre les pays de la sous-région. Dans ces zones, les opérations commerciales et de change échappent en grande partie aux réglementations en vigueur dans les Etats. Ces échanges sont par ailleurs basés sur la différenciation écologique entre les zones sahélienne, soudano-guinéenne et forestière et s'expliquent aussi par les dotations différentes en facteurs de production de chacun des Etats et par leur mode particulier de développement.

Basés sur la complémentarité, ils permettent d'approvisionner les zones déficitaires, d'élargir les débouchés des régions excédentaires et de créer une certaine division du travail à l'échelle régionale en favorisant les spécialisations. Mais de nombreux facteurs perturbent, déplacent ou supplantent ce jeu des avantages comparatifs. Parmi ceux-ci, les importations de céréales et de viandes du marché mondial ont joué un grand rôle et l'aide alimentaire aux pays du Sahel a quelque peu freiné le développement du commerce régional.

3.5.2 Les déterminants des échanges frontaliers régionaux

Dans le contexte ouest-africain aux traditions commerciales très anciennes, la frontière joue un double rôle. Elle n'a jamais représenté une barrière pour les échanges. Dans la plupart des cas elle ne fait que séparer de manière artificielle des populations qui sont soudées entre elles de longue date par des liens ethniques ou des relations d'échanges.

Mais aussi ces lignes de démarcation entre les Etats matérialisent la séparation entre des politiques nationales différentes. Etant donné que la disparité des politiques induit des flux frontaliers, la frontière constitue un stimulant des échanges régionaux.

L'espace commercial régional qui sert de cadre d'intervention des Etats à l'intérieur des frontières issues de la colonisation est radicalement différent de celui des commerçants. Ceux-ci opèrent depuis bien plus longtemps au moyen de réseaux marchands transnationaux dans des espaces plus étendus.

Les commerçants et les populations frontalières ont construit leurs réseaux marchands sur des origines très anciennes. Les relations sont très structurées et les commerçants disposent d'une grande autonomie par rapport aux Etats, notamment quant aux moyens de financement de leurs opérations. Par contre, ils entretiennent souvent des relations étroites avec certains pouvoirs des administrations publiques.

La disparité des politiques économiques nationales: volonté de contrôle de l'Etat sur les activités des commerçants, prélèvements sur les circuits commerciaux, disparité des politiques de prix, subvention des intrants ou de la consommation, dispositions fiscales-douanières, contingentement, ou d'autres mesures prises par les Etats ont le plus souvent pour effet d'accroître les différences de prix des marchandises des deux côtés d'une même frontière.

Parmi les disparités de politiques économiques, celles des politiques monétaires jouent un rôle majeur dans la stimulation des échanges régionaux. La sous-région compte 9 monnaies différentes dont seulement le franc CFA et le dollar libérien étaient jusque là convertibles. Les transactions les plus importantes s'opéraient ainsi entre les pays de la Zone franc et les pays à monnaies non convertibles qui ont une large gamme de produits manufacturés à offrir en contrepartie des produits alimentaires; que ces produits manufacturés soient importés (Gambie, Nigéria, Ghana) ou issus des industries locales comme actuellement au Nigéria, au Ghana. Jusqu'au Les pays à monnaies non convertibles souffrent d'un manque de devises et recherchent le franc CFA.

Les commerçants et les consommateurs sont en retour, attirés par les bas prix relatifs pratiqués par les autres pays en raison des dévaluations répétées des monnaies ou de leur décote sur les marchés parallèles des changes.

A ces éléments s'ajoute la différenciation entre les zones écologiques: sahélienne qui fournit le bétail/viande, soudano-guinéenne qui offre les céréales, tubercules et forestière fournisseur de céréales (maïs), huile de palme, bois d'œuvre, etc.

Les transactions portent essentiellement sur les céréales locales. Cependant, l'estimation de ces flux apparaît difficile à appréhender au stade actuel. Les données disponibles sont insuffisantes et paraissent très éloignées de la réalité des échanges du fait de la nature même des règles qui régissent le commerce et aussi du fait que les échanges de produits agricoles ne sont pas ou sont mal enregistrés par les services de douane.

Pour la campagne 1987/88 et pour les mil et sorgho, on estimait à 300 000 tonnes le volume des échanges effectués entre les différents pays de la région, notamment entre les pays de la Côte et ceux du Sahel. Les principaux flux qui composent ce commerce sont:

- les exportations nigérianes à destination du Niger qui représentent environ 100 000 tonnes;
- les exportations du Bénin vers le Niger (environ 15 000 tonnes);
- les ventes du Mali à ses voisins: Sénégal, Mauritanie et Côte d'Ivoire principalement;
- l'écoulement d'une partie de la production du Nord Cameroun vers le Tchad et le Nigéria.

Le volume des échanges intra-régionaux de maïs serait au minimum de 70 000 tonnes en 1987/88. Les principaux flux correspondent aux exportations du Bénin vers le Niger (environ 15 000 tonnes) à celles du Ghana vers le Togo et le Burkina Faso et aux ventes de la Côte d'Ivoire en direction du Mali et du Burkina.

Pour ce qui est du paddy, les flux régionaux peuvent être estimés à 50 000 tonnes au minimum en 1987/88. Ce commerce correspond en premier lieu aux exportations de paddy provenant de périmètres aménagés où la production est relativement concentrée: c'est le cas de la SEMRY au Cameroun qui expore 15 000 à 20 000 tonnes vers le Nigéria et le Tchad; c'est aussi celui des périmètres mauritaniens situés sur la rive droite du fleuve Sénégal qui en 1987/88 ont écoulé 10 000 tonnes de paddy au Sénégal. C'est probablement le cas également de l'Office du Niger (Mali) dont une partie de la production est acheminée au Niger et en Mauritanie. Les flux régionaux de paddy proviennent aussi de zones de production moins "concentrées", mais dont le volume global est important. Ces zones sont situées au Ghana, en Côte d'Ivoire, en Sierra Leone et en Guinée. Les statistiques sous-estiment certainement les flux régionaux correspondant à ces productions, dans la mesure où les échanges entre les pays côtiers de l'ouest de la région ont été peu appréhendés.

3.5.3 Les importations officielles et les réexportations de céréales

a) Les importations

Dans la pratique, la distinction entre commerce officiel parallèle et clandestin (enregistré, non enregistré) est une démarcation difficile à opérer, car des transactions de différentes natures se combinent très souvent au long d'un même circuit; par exemple c'était le cas lorsque le cacao du Nigéria était exporté sur le marché mondial via le Bénin, il sortait en fraude du Nigéria avant d'intégrer le circuit officiel du Bénin. Il en a été de même du cacao et du café du Ghana qui allaient sur le marché mondial via le circuit officiel de la Côte d'Ivoire, tout comme les commerçants nigériens s'approvisionnent en céréales au Nord Nigéria - malgré l'interdiction d'exporter - pour répondre à des appels d'offre de l'office nigérien des produits vivriers. Les importations connaissent les mêmes péripéties entraînant ainsi une appréhension fort difficile de ce qui pourrait être appelé importations directes (flux de transit) ou indirectes (réexportations).

La forte croissance des importations de produits alimentaires en Afrique de l'Ouest est un fait bien connu. Les produits importés sont constitués essentiellement de riz, de blé, de farine de blé, de viandes et, dans une moindre mesure, de maïs. Ces produits sont importés soit pour répondre à la demande nationale, soit pour participer aux échanges régionaux.

Les flux de transit constituent les seuls qui soient enregistrés officiellement. Mais dans plusieurs cas, il servent "d'écran protecteur" aux flux de réexportation qui représentent finalement des volumes plus importants par rapport aux importations officielles.

Les réexportations correspondent à des importations du marché mondial destinées officiellement à la consommation nationale mais qui sont acheminées "frauduleusement" vers les pays voisins demandeurs. Ces opérations n'apparaissent ni dans les statistiques d'importation, ni dans celles d'exportation. Elles sont réalisées par de grands négociants avec souvent l'appui des pays ré-exportateurs, généralement ceux de la côte.

L'appréciation de l'ampleur de ces transactions est difficile à chiffrer en raison de la diversité des données et des sources d'information. Par une agrégation des données douanières et portuaires¹ il est possible d'approcher le volume des importations réelles de chacun des pays de la région.

Pour le riz (cf. tableau N° 7, les flux de transit (importations directes) représentent une part relativement faible (5 à 10%) du volume total des importations. On pourrait retenir que les importations de riz en provenance du marché mondial pour les 18 pays (16 de la CEDEAO plus le Cameroun et le Tchad qui sont de l'UDEAC) se situent en:

- 1986 entre 2,2 et 2,3 millions de tonnes,
- 1987 entre 2,3 et 2,4 millions de tonnes.

Les importations de blé en provenance du marché mondial des 18 Etats se situent entre 1,9 et 2 millions de tonnes en 1986. En 1987 elles ont fortement diminué pour se situer aux environs de 800 000 tonnes, à la suite de la suspension des importations nigérianes.

Les importations de farine de blé ont atteint 400 000 tonnes en 1986 et 450 000 tonnes environ en 1987. Les importations totales de ces deux produits (exprimées en équivalent blé) se situeraient entre 2,3 et 2,5 millions de tonnes en 1986. Elles ont été d'environ 1,4 million en 1987 (tableaux 13 et 14).

¹ J. COSTE, *Esquisse régionale des flux de céréales en Afrique de l'Ouest, 1989.*

b) Les réexportations

Une dizaine de pays (y compris le Cameroun) de la région pratiquent à des degrés divers la réexportation de riz. Les destinations de ces flux sont également nombreux. Cependant, le Nigéria, le Sénégal et le Mali sont en 1986 et 1987 les destinataires de 80 à 90% des réexportations de riz.

Les réexportations de farine de blé concernent un nombre relativement restreint de pays. Les principaux flux identifiés sont:

- ceux dirigés vers le Nigéria à partir du Bénin et du Cameroun;
- ceux à destination du Mali en provenance de Mauritanie et de Guinée.

Les réexportations de farine de blé sont estimées à 50 000 tonnes en 1986 et à 100 000 tonnes en 1987. En 1988, ces flux ont atteint plus de 120 000 tonnes du fait de la forte augmentation des réexportations béninoises.

Les réexportations de farine de blé représenteraient 12% des importations totales de la région en 1986 et 22% en 1987.

Tableau 7 - Evolution des importations (T) et de la valeur des importations de riz (\$EU) (1978-1993)

A insérer Tableau AGROSTAT DATA BASE - COMMODITY 1946 rice - PAGE 5

Tableau 8 - Evolution des importations et de la valeur des importations de blé et farine blé (1978-1993)

(A insérer tableau AGROSTAT Data Base - "COMMODIY 1945 Wheat + flour, Wheat Equiv.

(Page 3)

(Page 4)

**Tableau 9 - Réexportation de blé et de farine de blé entre 1970 et 1986
(en tonnes équivalent blé)**

Pays	Moyenne 1970/1973	Moyenne 1983/1986	TCAM ¹
Bénin	20 246	35 172	4,02
Burkina Faso	26 597	36 848	2,36
Cameroun*	64 735	177 959	7,49
Cap-Vert	5 581	18 134	8,78
Côte d'Ivoire	87 766	220 781	6,81
Gambie	3 859	25 794	14,53
Ghana	99 875	95 324	-0,33
Guinée Bissau	12 520	8 963	-2,36
Guinée Conakry	24 425	62 153	6,90
Libéria	13 710	21 648	3,32
Mali	16 294	41 030	6,82
Mauritanie	20 232	162 358	16,04
Niger	8 066	36 123	11,30
Nigéria	410 502	1 444 391	9,40
Sénégal	133 920	136 890	0,16
Sierra Leone	36 454	27 069	-2,10
Tchad*	10 792	30 097	7,60
Togo	14 797	44 635	8,21
Total	1 010 371	2 625 369	7,06

Source: FAO (SSB) et CNUCED (déclarations des pays exportateurs). Par pays et période, on a retenu celle de ces deux sources qui présente la valeur la plus élevée.

* Pays membres de l'UDEAC mais participant aux échanges avec ceux de la CEDEAO.

¹ Taux de croissance annuel moyen.

**Tableau 10 - Evolution des importations et valeur des importations de céréales
(1978-1993)**

(A insérer Tableau AGROSTAT DATA BASE - Commodity 1994 Cereals - Page 1)

Page 2)

Aux importations s'ajoutent les aides alimentaires (blé et riz) livrées aux pays de la région. Ces dernières années, les livraisons de blé ont beaucoup diminué mais celles de riz représentent maintenant plus de 50% tant en volume qu'en valeur.

Tableau 11 - Aides alimentaire livrées à l'Afrique de l'Ouest (.000 de tonnes)

	1980/81	1981/82	1982/83	1983/84	1984/85	1985/86	1986/87
BLE Région Afrique %	230,3 3 070,9 7,5	175,5 3707,1 4,7	198,0 3537,8 5,6	425,3 3847,9 11,1	392,4 5220,1 7,5	211,2 3714,2 5,7	144,2 4748,6 3,0
RIZ Région Afrique %	150,6 346,4 43,5	205,8 433,8 47,4	239,5 629,0 38,1	237,9 493,7 48,2	271,2 559,8 48,4	425,4 694,4 61,3	237,4 534,1 44,4

Source: "Food Aid in Figures", FAO, 1986/87.

Tableau 12 - Aides alimentaires en céréales par pays

Pays CEDEAO	Années											
	1981/2	1982/3	1983/4	1984/5	1985/6	1986/7	1987/8	1988/9	1989/90	1990/1	1991/2	1992/3
Bénin	8.3	14.0	5.7	21.4	10.8	8.0	11.3	15.5	12.6	7.6	7.1	19.0
Burkina Faso	80.9	45.4	57.3	127.7	116.4	22.2	41.6	49.3	61.0	55.7	85.5	29.8
Cameroun	10.5	5.6	1.1	13.3	12.3	7.3	2.3	5.5	-	9.2	8.3	1.2
Cap-Vert	53.6	34.8	62.5	49.6	50.7	59.5	54.1	53.6	54.6	56.5	57.8	44.5
Côte d'Ivoire	0.9	-	-	-	0.8	-	0.9	19.3	26.0	58.7	36.5	40.6
Gambie	21.0	12.8	18.8	21.1	18.5	15.2	17.0	10.4	10.7	11.5	10.5	5.9
Ghana	43.1	58.4	74.9	95.9	96.4	66.0	109.6	46.3	73.3	72.0	190.8	75.4
Guinée	38.6	25.0	42.6	51.6	55.0	91.9	26.2	42.1	24.8	12.2	30.0	29.6
Guinée Bissau	30.3	34.9	19.4	30.9	17.7	9.7	13.4	7.7	14.5	7.1	11.9	9.2
Libéria	42.4	57.4	47.0	19.9	76.2	1.7	55.7	27.8	27.8	152.5	129.1	155.9
Mali	66.4	88.1	110.4	266.4	82.8	76.8	25.9	62.4	38.3	37.2	41.2	34.0
Mauritanie	86.4	71.3	128.8	135.1	136.5	38.4	54.4	69.9	71.7	100.6	36.2	41.6
Niger	71.4	11.8	12.9	221.3	107.3	17.0	22.9	82.5	34.9	78.7	40.0	26.1
Nigéria	1.4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.6	-
Sénégal	82.7	91.0	150.6	130.7	117.5	80.2	109.0	53.1	61.2	39.2	61.4	71.2
Sierra Leone	28.9	29.0	15.9	20.8	48.6	42.8	57.9	38.0	37.1	16.7	64.3	29.4
Tchad	28.6	36.0	68.8	163.3	81.6	28.7	22.5	15.1	27.1	30.0	60.8	3.4
Togo	4.6	6.7	8.8	22.9	9.3	6.2	16.3	10.9	11.2	15.6	13.8	3.5

Source: FAO 1993, Vol. II "L'Aide alimentaire en chiffres".

3.5.4 Exportations et importations de produits animaux

a) Les exportations

Les mouvements d'exportation de produits animaux entre les pays de la région portent essentiellement sur les bovins et les petits ruminants. A partir des pays du Sahel, les pays de la Côte, surtout le Nigéria, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Togo, sont approvisionnés en bétail par de grandes filières traditionnelles bien organisées et difficilement contrôlées par les administrations. On note cependant, que la dépression des marchés côtiers de bétail vif combinée aux tracasseries administratives, aux importations en provenance du marché mondial et aux coûts de transport élevés consécutifs aux convoiages inter-frontaliers continuent à réduire les échanges sous-régionaux. Cette réduction est particulièrement nette en Côte d'Ivoire où les importations extra-africaines sont de plus en plus importantes et au Nigéria où elle a été aggravée par les modifications de parité entre le Naïra et le Franc CFA.

Tableau 13 - Echanges régionaux en têtes de bétail vif

Animaux vifs	Bovins				Petits ruminants			
	Années	1980	1984	1987	1990	1980	1984	1987
Exportateurs								
Niger	175 000	158 000	86 000	70 000	250	253	134	140 000
Mali	396 000	423 000	250 000	270 000	000	000	000	460 000
Burkina Faso	66 000	45 000	32 000	25 000	307	450	537	60 000
Mauritanie	90 000	80 000	50 000	50 000	000	000	000	400 000
Guinée	35 000	25 000	20 000	20 000	209	109	41 000	16 000
					000	000	400	
					610	450	000	
					000	000	16 000	
					15 000	16 000		
Importateurs								
Côte d'Ivoire	225 000	210 000	148 000	177 700	368	310	272	263 000
Nigéria	356 000	485 000	150 000	110 000	000	000	000	300 000
Bénin	9 500	10 000	10 000	10 000	300	350	260	12 000
Sierra Leone	25 000	25 000	20 000	25 000	000	000	000	40 000
Togo	2 000	5 000	10 080	10 000	12 000	12 000	12 000	20 000
Ghana	4 000	1 300	1 000	1 000	46 000	45 000	30 000	5 000
Sénégal	5 000	35 000	8 000	20 000	8 000	20 000	6 700	330 000
					1 600	1 500	5 000	
					150	250	190	
					000	000	000	

Sources: FAO Production and Trade Yearbook.

b) Les importations

Dans les pays développés, la consommation de viande a été marquée par les effets conjugués des politiques protectionnistes, de modifications des goûts des consommateurs expliqués par des facteurs sanitaires et psychologiques et enfin le fléchissement des prix

relatifs des viandes concurrentes du boeuf. Ces effets ont provoqué un remplacement progressif de la viande rouge par la viande blanche, surtout la viande de volaille, par les produits de pêche et les protéines d'oléagineux.

La baisse de la demande intérieure de boeuf dans ces pays, a aussi entraîné, depuis 1975, et surtout 1980, un écoulement de produits et sous-produits carnés sur les marchés internationaux à l'aide de fortes subventions qui ont contribué à une baisse persistante des cours. L'Afrique sub-saharienne est ainsi devenue un marché de dégagement des viandes de basse qualité: caparaçons ou capa, viande de bovins et de volailles de réforme, ailes et croupions de dinde, pieds de porcs et abats, etc. Cette situation a été rendue possible par l'efficacité du mécanisme mis en place par la CEE pour la régulation du marché communautaire déstabilisé par les excédents de production. Ce mécanisme fondé sur un barème pour près de deux cents catégories de produits a permis de subventionner 70 à 75 % des prix de revient. Ces subventions ou primes à l'exportation font l'objet de restitutions payées aux producteurs par le biais du Fonds Européen d'Organisation et de Garantie Agricole (FEOGA). Les prix CAF moyens des produits importés ont baissé de 50% environ en franc courant de 1980 à 1987. La dévaluation du franc CFA intervenue en Janvier 1994 tend à inverser la situation en faveur des produits locaux. Il n'est cependant pas évident qu'à moyen terme, les productions nationales puissent répondre à toute la demande à cause de la faiblesse des appareils de production (faible potentiel génétique des races, longueur des cycles de production, systèmes de production peu performants, tendance à un déstockage excessif par suite des prix intéressants offerts aux producteurs,...).

Alors que jusqu'en 1970, la sous-région connaissait une relative autosuffisance en viande, depuis 1980, les importations extra-africaines exercent une concurrence sur les échange intérieurs de la sous-région. Cette concurrence a fortement pénalisé les opérateurs des zones de production en réduisant leur part du marché des produits carnés et laitiers et en déprimant les prix offerts. Malgré des coûts de production très bas par rapport à ceux des autres zones mondiales de production concurrentes, les systèmes de production animale de l'Afrique de l'Ouest ont été éprouvés par un flux des échanges qui reflète de moins en moins le principe de l'avantage comparatif malgré le fait qu'ils se mènent dans des marchés ouverts.

Tableau 14 - Importations nettes de viande et de lait (hors de la région)

Produits	Viande (MT)		Lait (.000 MT)	
	Années	1985-87	1987	1985-87
Côte d'Ivoire	24 861	33 378	178	205
Nigéria	2 749	2 428	213	198
Togo	11 712	13 856	8	5
Sénégal	2 802	6 963	151	186

Source: FAO - "Production and Trade Yearbook".

Cette situation a provoqué peu de réactions de la part des pouvoirs publics, car les options possibles étaient généralement en porte-à-faux avec les conditionnalités des institutions financières internationales et les principes de l'ajustement économique. Dans les pays d'Afrique de l'Ouest, où la dévaluation monétaire a eu lieu (Nigéria et Ghana), les flux

d'importations ont été relativement moins intenses à cause de l'enchérissement des importations et de la raréfaction des devises. Depuis 1990, bien que les excédents de la CEE aient diminué, il n'y a pas de réduction des subventions et le dumping reste une des contraintes les plus sérieuses au développement de l'élevage. Les tonnages importés sont importants et la sous-région est dépendante des importations de lait.

3.5.5 Les exportations et les importations de produits halieutiques (Tableaux 15 et 16)

De façon globale, la valeur des importations ont cru de 1980 à 1983 pour ensuite décroître en faveur des exportations à partir de l'année 1984. De même, la consommation de poisson croît dans les pays faiblement producteurs de viande pour pallier à l'insuffisance des disponibilités en protéines animales.

Au Nigéria par contre, le niveau des exportations est relativement faible et la valeur des importations a considérablement diminué même si elles manifestent une légère reprise ces dernières années.

3.5.6 Impact des importations extra-africaines

a) L'influence sur les productions locales

De 1964/66 à 1983/87, les importations de produits et d'intrants agricoles en valeur courante ont augmenté de 610% pour les pays côtiers (Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Libéria, Sierra Leone, Nigéria, Togo), de 720% pour les pays sahéliens (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal) et de 640% pour l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest. Pendant la même période, les exportations de produits et intrants agricoles ont augmenté de 330% pour les pays côtiers, de 410% pour les pays sahéliens et de 340% pour l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest. La valeur des importations a donc cru deux fois plus vite que celles des exportations¹. Ces tendances devraient cependant s'inverser à la suite de la dévaluation du franc CFA.

On observe aussi le poids dominant des pays côtiers qui représentent plus de 75% des importations et 85% des exportations de produits et intrants agricoles des pays Ouest africains. Ceci reflète pour la plupart de ces pays au climat plus favorable, une taille économique plus grande et une intégration plus poussée dans l'économie mondiale de ces pays que celle des pays enclavés. La part croissante du commerce agro-alimentaire des pays du Nord et le faible poids de l'Afrique de l'Ouest comme marché fournisseur a sans contexte des répercussions très importantes sur la production, la structure de la consommation et la distribution des revenus. Contrairement donc à ce qui s'est produit dans la période 1965 à 1987, où on a constaté une diminution notable des importations alimentaires dans la part des importations globales des pays à faible revenu (17% à 9% et même 15 à 10% pour les pays se situant dans la tranche la plus basse de la catégorie à revenu moyen), pour certains pays de l'Afrique de l'Ouest, cette part a plutôt augmenté ces dernières années.

¹ G. Ghersi déjà cité.

Tableau 15 - Exportations de produits halieutiques (total de 7 groupes de produits) (.000 \$ EU)

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Bénin	16	276	860	390	540	1 100	770	1 250	830	780
Burkina Faso	7	10	1	-	-	5	-	-	-	-
Cap-Vert	612	2 884	2 299	1 986	1 805	22 487	4 460	1 600	4 674	3 860
Côte d'Ivoire	49 132	47 807	55 703	54 743	53 899	64 046	97 360	126 906	134 168	174 722
Gambie	2 684	1 798	1 310	933	1 986	1 180	1 800	8 828	2 749	2 870
Ghana	55 681	47 166	22 690	16 560	20 195	19 868	15 207	20 976	13 233	22 838
Guinée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guinée Bissau	4 725	504	400	855	3 416	1 158	500	1 400	2 250	1 502
Libéria	647	1 023	2 103	1 371	1 050	1 008	1 100	1 300	1 850	1 770
Mali	2 079	1 963	754	626	879	1 383	255	980	1 100	760
Mauritanie	33 928	27 996	69 255	98 850	126 015	177 655	177 978	194 974	160 146	149 000
Niger	96	37	33	7	52	35	-	-	-	-
Nigéria	10 424	4 502	3 810	4 435	3 291	4 020	4 831	7 606	10 498	14 585
Sénégal	105 758	146 666	138 002	142 059	166 231	259 110	318 009	325 083	322 790	339 245
Sierra Leone	5 660	7 370	4 472	2 004	6 480	8 292	7 650	8 220	11 200	16 260
Togo	8	14	54	23	370	400	280	1 213	543	560
Total	271 457	290 016	301 746	324 842	386 209	541 747	630 200	694 336	666 031	728 752

Source: FAO, 1990, Statistiques des pêches, Vol. 71

Tableau 16 - Importations de produits halieutiques (total de 7 groupes de produits) (.000 \$ EU)

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Bénin	2 127	4 708	2 065	3 187	540	1 100	770	1 250	830	780
Burkina Faso	1 828	2 045	1 897	1 428	-	5	-	-	-	-
Cap-Vert	9	6	39	27	1 805	22 487	4 460	1 600	4 674	3 860
Côte d'Ivoire	85 733	81 297	70 268	56 264	53 899	64 046	97 360	126 906	134 168	174 722
Gambie	4 269	3 062	2 919	2 780	1 986	1 180	1 800	8 828	2 749	2 870
Ghana	25 065	15 191	15 907	9 674	20 195	19 868	15 207	20 976	13 233	22 838
Guinée	3 563	4 249	5 130	5 310	-	-	-	-	-	-
Guinée Bissau	233	107	160	231	3 416	1 158	500	1 400	2 250	1 502
Libéria	5 263	6 566	8 557	9 632	1 050	1 008	1 100	1 300	1 850	1 770
Mali	0	1 253	180	408	879	1 383	255	980	1 100	760
Mauritanie	-	300	131	621	126 015	177 655	177 978	194 974	160 146	149 000
Niger	502	639	487	289	52	35	-	-	-	-
Nigéria	522 091	416 319	366 208	4 435	3 291	4 020	4 831	7 606	10 498	14 585
Sénégal	23 200	13 604	21 110	142 059	166 231	259 110	318 009	325 083	322 790	339 245
Sierra Leone	7 416	1 896	4 235	2 004	6 480	8 292	7 650	8 220	11 200	16 260
Togo	5 032	6 071	3 474	23	370	400	280	1 213	543	560
Total	686 331	557 313	502 767	324 842	386 209	541 747	630 200	694 336	666 031	728 752

Source: FAO, 1990, Statistiques des pêches, Vol. 71

Tableau 17 - Structure des importations de marchandises dans quelques pays d'Afrique de l'Ouest

	Part des denrées alimentaires dans les importations de marchandises (en %)	
	1965	1987
Bénin	18	11
Burkina Faso	23	16
Cameroun	11	13
Cap-Vert
Tchad
Côte d'Ivoire	18	19
Gambie
Ghana	12	6
Guinée
Guinée Bissau
Libéria	16	19
Mali	20	12
Mauritanie	9	26
Niger	12	18
Nigéria	9	8
Sénégal	36	32
Sierra Leone	17	17
Togo	15	20
Moyenne non pondérée	16	17

Source: *Banque mondiale, World Development Report, 1989.*

On pourrait aussi constater que depuis trois décennies la consommation de riz et de blé importés augmente rapidement dans les pays de la région alors que la part des produits plus traditionnellement consommés (céréales locales, tubercules et racines) tendrait à diminuer. Ce phénomène semble plus accentué dans les pays de l'Afrique de l'Ouest que dans ceux de l'Afrique de l'Est ou d'Afrique septentrionale. Dans les pays du Sahel, ce sont principalement les populations urbaines qui consomment le riz et le blé et certaines zones rurales semi-urbaines ou celles disposant de plus fortes ressources monétaires, généralement celles qui produisent des cultures de rente ou dans lesquelles un pourcentage élevé du revenu des populations provient d'activités non agricoles (bassin arachidier du Sénégal), ou dans les zones de production rizicole (Mali, Guinée). Dans certains autres cas l'arrivée d'aide alimentaire, en l'absence de céréales locales a amené les populations de certaines zones frappées par la sécheresse à modifier leur comportements alimentaires et à augmenter leur consommation de riz et de blé importés (Burkina Faso, Niger, Sénégal, Mali).

Dans les pays côtiers, le taux d'accroissement des importations de riz a dépassé le taux de progression de la consommation nationale de ce produit. Les écarts entre les prix, la porosité des frontières et la vigueur de la demande dans les zones urbaines des pays voisins ont provoqué, par exemple, d'importants flux de contrebande de riz et de blé au Nigéria en provenance du Bénin.

Si les besoins en blé et farine sont totalement couverts par les importations, la couverture de la demande de riz est en partie assurée par les productions nationales. Celles-ci interviennent pour:

- 48% pour l'ensemble des 18 pays (y compris le Cameroun et le Tchad);
- 38% pour les pays du CILSS;
- 56% pour les pays côtiers.

Le volume total de céréales commercialisées au niveau régional, représenterait un total de plus de 7 millions de tonnes dont 3 millions de tonnes de céréales de production locale et 4 millions de tonnes importées. La production régionale couvrirait ainsi seulement 43% du marché céréalier ouest-africain. Le commerce transfrontalier représenterait un volume d'environ 1,2 million de tonnes dont 850 000 tonnes de céréales ré-exportées et 400 000 tonnes de céréales produites localement¹.

Face à un tel flux d'importation des mesures de protection peuvent être souhaitables afin d'encourager les productions nationales, réduire les importations et favoriser les échanges régionaux. En effet, les politiques commerciales peuvent affecter la sécurité alimentaire à deux niveaux: d'une part, encourager les échanges régionaux selon les avantages comparatifs de chaque pays, devrait avoir un effet positif sur les revenus nationaux et, donc le niveau de consommation. D'autre part, toutes politiques discriminant des sources d'approvisionnement extra-régionales mais stables, au profit des marchés régionaux très instables, pourraient déstabiliser davantage les approvisionnements de denrées alimentaires particulièrement des concentrations urbaines.

b) Influence sur les revenus

Aux environs des années 1960, on pouvait nettement distinguer en Afrique de l'Ouest les types de consommation alimentaire en se référant aux zones agro-climatiques. De nos jours, du fait des périodes de sécheresse répétées, des déplacements de populations, de l'augmentation des échanges commerciaux, de l'accélération du processus d'urbanisation et aussi d'autres facteurs comme l'éducation/scolarisation, les échanges culturels, etc., les différents modèles de consommation tendent à se rapprocher.

3.6 Impact des mesures d'ajustement structurel et de la libéralisation de l'économie sur le secteur agricole

Dès le début des années 1980, les politiques agricoles de plusieurs pays de la CEDEAO ont été ébranlées par la mise en oeuvre des programmes d'ajustement structurel. Ce mouvement s'est amplifié puis généralisé à partir de 1985. Actuellement tous les pays sont engagés dans les processus de redressement et de recherche d'équilibre économique, mais avec des systèmes de mise en oeuvre différents et des degrés d'implication variables. Dans tous les cas, les mesures retenues ont conduit à de profondes réformes de politiques macro-économiques. L'importance du secteur agricole dans l'économie des pays de la région explique que l'agriculture tienne une place essentielle dans ces programmes de réforme.

La quasi totalité des dispositions d'un programme d'ajustement structurel sont susceptibles d'affecter directement ou indirectement l'agriculture. La politique de réduction des dépenses budgétaires, la politique monétaire et les modifications apportées au crédit, la réorganisation des services publics, la réforme des systèmes commerciaux, ont forcément des effets sur le secteur agricole. Plus récemment, des "volets sociaux" ont été introduits tels que le soutien aux ruraux pauvres et les politiques de gestion des ressources naturelles.

Le secteur agricole a été particulièrement sensible à la réforme des systèmes d'incitation à la production. La suppression des subventions sur les prix des intrants a eu pour conséquences majeures de restreindre leur usage. Les cultures vivrières ont été particulièrement affectées par ces mesures et les petits producteurs (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, artisans, etc.), davantage touchés par ces dispositions ont vu leurs revenus baisser en conséquence.

De façon générale, la baisse drastique des disponibilités monétaires pour permettre un meilleur remboursement de la dette dans le cadre des PAS, s'est traduite par une contraction des dépenses publiques destinées au secteur agricole. Les conséquences immédiates en ont été la détérioration des infrastructures étatiques ou para-étatiques de commercialisation des produits vivriers, l'affaiblissement des services de vulgarisation, la moindre utilisation des intrants, et le ralentissement, voir parfois l'arrêt complet de certains programmes de développement. Outre la baisse des revenus agricoles due à la détérioration des termes de l'échange et à la diminution des transferts publics vers le secteur agricole, les programmes d'ajustement structurel ont contribué à augmenter, par la compression des effectifs dans les administrations publiques et privées, le nombre de chômeurs et de travailleurs à bas revenus particulièrement dans les centres urbains. La contraction de l'activité économique et la baisse des revenus a généré des incertitudes et fragilisé la solidarité familiale, exposant ainsi un plus grand nombre d'individus à l'insécurité alimentaire.

Le cadre de ce document et, aussi l'insuffisance des informations disponibles, n'autorisent évidemment pas une analyse détaillée des programmes retenus pour chacun des pays de la région. Bien que l'inspiration et les objectifs des programmes d'ajustement structurel soient identiques, les contenus et les modalités d'application sont différents d'un pays à l'autre. Leur établissement s'est appuyé sur des réalités différentes et a suivi des

adaptations particulières à chaque pays; les conditions de mise en oeuvre et les degrés d'exécution ne sont pas les mêmes. Il existe plus des différences parfois importantes entre les mesures prévues et celles effectivement mises en application.

Le recensement de façon exhaustive de l'ensemble des dispositions susceptibles d'affecter le secteur agricole et la sécurité alimentaire exigerait des études approfondies pour chacun des pays. Ce rapport tente d'identifier seulement celles qui ont une incidence directe sur les politiques agricoles et la sécurité alimentaire.

3.6.1 La suppression des subventions sur le prix des intrants

Les producteurs de tous les pays de la région ont été frappés par la suppression des subventions sur les intrants. Chez certains d'entre eux, les aides étaient limitées seulement aux engrains. Dans la presque totalité des pays, la suppression a été progressive. Mais il ne semble pas que dans ce domaine, les calendriers prévus aient été toujours respectés.

Tout récemment encore, les subventions sur les engrains représentaient au Nigéria 50% environ du budget affecté à l'agriculture. Au Sénégal, les subventions ont été supprimées en 1984, rétablies en 1985; leur suppression a été annoncée à nouveau, mais elles étaient encore en vigueur en 1991.

La Côte d'Ivoire a été le dernier pays à s'engager dans la voie de leur suppression en décidant en 1991 de mettre fin au principe de distribution gratuite des intrants. Le semences et les plants sont depuis lors subventionnés à 50%; les aides ont disparus pour les engrains et les produits phytosanitaires.

Actuellement, les subventions sont en voie de suppression complète au Niger, au Bénin, en Gambie, au Ghana et au Burkina Faso.

Les politiques d'ajustement structurel devraient entraîner l'abandon des dispositifs d'intervention directe sur les prix, les subventions et taxes. Lorsqu'ils sont maintenus pour certaines filières de production, les modalités de fonctionnement du système sont modifiées: maintien d'un lien entre prix intérieurs et cours mondiaux, gestion du mécanisme à l'intérieur de la filière.

Tableau 18 - Prix des principaux types d'engrais fixés par l'Etat au Nigéria: 1984-1991
(Unité: Naira courant par sac de 50 kg)

Types d'engrais	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Ammoniac sulfureux (AS)	5,25	5,25	6,75	6,75	6,75	12,00	17,00	34,00
Ammoniac phosphate (DAP)	7,75	7,75	8,25	8,25	8,25	15,00	20,00	40,00
Superphosphate simple (SSP)	5,25	5,25	6,75	6,75	6,75	12,00	17,00	34,00
Urée	7,75	7,75	8,25	8,25	8,25	15,00	17,00	40,00
NKP	7,75	7,75	8,25	8,25	8,25	15,00	20,00	40,00

Source: Farmers Agricultural Supply Company Limited (FASCO) - Sokoto

Tableau 19 - Evolution des prix des fertilisants dans quelques pays africains dans la période 1980-1990 (prix par tonne)

	Engrais	1980 monnaie locale	\$ EU	1985 monnaie locale	\$ EU	1991 monnaie locale	\$ EU
Bénin	Tous	25 000	118	90 000	202	85 000	310
Gambie	Urée TSP	262 104	145 58	745 630	208 176	2 800	311
Malawi	Urée 20-20-0	- 170	- 209	200 410	118 242	900 800	333 296
Maurice	TSP	-	-	3 516	456	4 720	330
Maroc	TSP .	-	-		-	1 807	235
Sénégal	6-20-10	25 000	118	90 000	202	85 000	310
Togo	Urée		-	50 000	112	65 000	236
Tunisie	TSP	36	88	62	75	155	170
Uganda	TSP	-	-	30 000 ¹	51	205 000	224
Ghana	15-15-15 Amm. S	300 240	109 87	110 000 ²	158 106	84 000 64 000	252 186
Guinée	TSP	-	-		319	265 000	-
Prix mondial FOB	Urée TSP		\$ EU 224.- \$ EU 168.-		\$ EU 150.- \$ EU 120.-		\$ EU 140.- \$ EU 150.-

Source: Gergely (1992)

¹ 1987 prices² 1986 prices

Avec les systèmes de fixation des prix par les jeux de l'offre et de la demande, les Etats n'interviennent plus directement mais doivent veiller au bon fonctionnement du marché en particulier par la mise en place de services d'information sur les marchés (prix et les transactions et le suivi de l'état des stocks). Les Etats ont aussi la charge de créer et d'entretenir les infrastructures (routes, ports, voies ferrées, entrepôts, etc.) indispensables au bon fonctionnement des réseaux commerciaux. La faiblesse des recettes d'exportation due à la baisse des cours mondiaux des produits n'autorise malheureusement que peu d'investissements dans ce domaine.

Ces mesures se sont traduites par des réductions importantes du volume des intrants utilisés, particulièrement dans les régions éloignées et peu praticables, ou dans celles dont la demande globale ne motive pas les fournisseurs. Une des conséquences a également été, même dans les zones où l'usage des intrants notamment les engrains, est rentré dans les habitudes de ne les appliquer que sur les cultures destinées à l'exportation. On assiste aussi à une plus grande prolifération des maladies et parasites des cultures. Il découle de tous ces désavantages, une réduction de la production alimentaire. Pour les pays de la zone Franc, le doublement des coûts des importations en début 1994 a encore fait diminué leur utilisation pour les cultures vivrières.

b) Action sur les prix payés aux producteurs

L'élimination des prix officiels s'est effectuée entre 1985 et 1988 dans tous les pays sauf au Togo (1989), au Burkina et Côte-d'Ivoire (1991).

La libéralisation des prix n'a pas, dans la réalité, le même sens et les mêmes conséquences pour les produits vivriers et ceux destinés à l'exportation. Pour les premiers, les politiques d'intervention n'étaient pas très efficaces car, seule une partie généralement faible de la production était commercialisée au prix officiel. La libéralisation des prix des produits vivriers, notamment les céréales dans les pays sahéliens, n'a pas eu de grandes conséquences pour les producteurs. Dans ces régions, les prix de vente des céréales variaient déjà selon l'offre et la demande et présentait de fortes variations au cours de l'année.

Pour les produits d'exportation, la réalité était différente puisque le mécanisme de contrôle des prix fonctionnait grâce aux caisses de stabilisation et aux Marketing Boards. Pendant longtemps, les prix officiels ont été effectivement payés aux producteurs. Ce n'est que récemment que la baisse des cours internationaux et la crise des organismes de stabilisation ont détaché les prix de cession des prix officiels. La marge bénéficiaire brute sur les produits exportés s'est réduite aussi considérablement du fait de la baisse continue des cours mondiaux. Dans la presque totalité des pays, particulièrement ceux dans la zone Franc, les prix payés aux producteurs ont baissé, et les recettes d'exportation ont décrue; pour certains produits (café, cacao), des stocks importants sont demeurés invendus. Au Nigéria, le maintien du niveau relativement élevé des prix domestiques des produits tels le cacao, le soja et les noix de palmiste, par rapport aux prix du marché mondial, a limité les possibilités d'exportation. Une situation similaire a prévalu en Côte d'Ivoire où le cacao et le café ont connu la mévente. Les prix relativement bas consentis aux producteurs du bassin arachidier du Sénégal a entraîné une régression de la production de l'arachide dans les autres

pays (Guinée, Mali), la chute des prix du riz de production locale a davantage encouragé les importations en provenance du marché mondial, pénalisant de ce fait les producteurs locaux et contribuant à favoriser l'exode rural. La dévaluation du Naira fin 1993 et celle du Franc CFA début 1994 ont changé les termes de l'échange et on peut espérer que les exportations vont être fortement valorisées.

3.6.2 La réforme des systèmes de commercialisation

La réforme des politiques de prix et la libéralisation du commerce sont étroitement liées. Dans la majorité des Etats, le soutien des prix était assuré par un organisme d'intervention disposant de prérogatives dans le domaine commercial. La démocratisation instaurée dans la majorité des Etats et les pressions exercées par le FMI et la Banque Mondiale ont certainement joué un rôle important dans la libéralisation économique et le développement des échanges. Les dévaluations, la réduction des risques commerciaux suite à l'assouplissement des contrôles douaniers et routiers, l'accroissement du parc automobile de transport ont par ailleurs favorisé les échanges entre les Etats de la région.

La réduction des coûts de transaction et la levée des monopoles publics a aussi favorisé l'entrée sur le marché de nouveaux opérateurs, particulièrement sur les marchés céréaliers et ceux d'autres produits de base comme les carburants et lubrifiants, les engrains et produits phytosanitaires (distribués par le Nigéria dans les sous espaces économiques Est et Centre).

Il apparaît cependant que les mesures de libéralisation économique ont favorisé certaines fraudes (créatrices de rente pour de nombreux opérateurs) sur les exportations et les importations internationales et intra-régionales, particulièrement dans le commerce de transit et sur l'ensemble des importations, y compris celles concernant des produits qui restent encore soumis à un contrôle ou à un monopole public (hydrocarbures en particulier). Outre les problèmes de fraude, les importations, facilitées par les réformes économiques, ont continué de s'inscrire majoritairement dans un cadre informel. L'hypothèse selon laquelle la libéralisation des échanges entraînerait automatiquement une modernisation et une "officialisation" du commerce, s'avérerait ainsi non confirmée.

3.6.3 La réforme des politiques de protection

Les PAS ont amené les pays à modifier leur politique commerciale dans le sens d'une réduction du protectionnisme. Les premières phases des PAS ont consisté à réduire ou à supprimer les barrières quantitatives ou réglementaires: suppression des quotas, élimination des licences à l'importation ou à l'exportation, simplification des procédures administratives.

La suppression des taxes à l'exportation est apparue plus récemment et paraît plus limitée: suppression des taxes à l'exportation en Gambie pour le poisson, pour tous les produits au Burkina Faso, au Mali, etc.

La politique de protection appliquée aux produits importés paraît plus incertaine. En effet, elle pose aux pays un difficile problème d'arbitrage entre les prix à la production et les prix à la consommation. Ainsi, le Nigéria a appliqué en 1986 de lourdes barrières sur les produits alimentaires importés accompagnées d'interdiction totale pour certains produits, pour les réduire ensuite en 1988. Le Niger qui avait libéralisé les importations de riz, a réintroduit une protection en 1988, alors que le Nigéria réduisait la sienne au cours de la même année. Les difficultés que connaissent les Etats à assurer l'approvisionnement des populations en riz dont la consommation croît quotidiennement, les amènent à faire évoluer leurs politiques: arrêt, en 1989, des importations de riz au Mali, puis taxe à l'importation de 33%, création en 1991 d'une taxe variable sur le riz en Guinée afin de tenir compte des fluctuations des cours mondiaux, taxe sur les importations de riz en Mauritanie,...

Ces changements dans les dispositions des politiques commerciales ont eu des répercussions fâcheuses pour les échanges intra-communautaires des produits vivriers. Cependant pour les céréales locales (autre que le riz) les PAS ont abouti à la suppression presque générale des obstacles douaniers, ce qui a favorisé les échanges entre les pays de la CEDEAO.

Par contre, pour le riz (produit localement et importé), les différences entre les politiques commerciales engendrent des flux commerciaux perturbateurs pour les économies nationales.

Au total, les PAS ont aidé à une certaine harmonisation des politiques commerciales: réduction des barrières non tarifaires, liberté d'importer et d'exporter à l'exception de quelques produits tels le riz. Bien que tenu par les accords de la CEDEAO, chaque pays n'applique pas toujours avec la même rigueur les règles communautaires. Des taxes fiscales se substituent parfois aux droits de douane; des politiques nationales particulières affectent certains produits (riz). La perméabilité des frontières semble s'accroître, les contrôles sont moins rigoureux.

3.6.4 L'Impact des PAS sur la situation alimentaire

Le manque ou l'insuffisance des données sur la consommation dans presque tous les pays de la région constitue une limite difficile à dépasser pour évaluer l'impact des mesures économiques sur la situation alimentaire réelle des populations. L'approche classique par les bilans alimentaires indique, qu'à l'exception de la Sierra Leone, l'approvisionnement global de la population s'est amélioré dans tous les pays. Mais cette approche peut être sujette à caution car elle s'appuie sur des données controversées: la production agricole et de données de population dont l'estimation n'est pas toujours très fiable.

Les bilans nutritionnels de la FAO, relatifs à la quantité consommée, indiquent au contraire que les contenus en calories et protéines de la ration alimentaire dans certains pays, se sont dégradés par suite de la mise en oeuvre des politiques économiques, particulièrement dans les ménages ruraux et les familles des travailleurs à bas revenus.

De façon générale, le niveau de vie des populations rurales a baissé sous l'effet de la hausse des prix, notamment ceux des services de santé, éducation et transport et certains produits de première nécessité de plus, le revenu réel a diminué, de même que l'épargne.

Bien que l'on ne dispose pas de données précises sur la situation des populations urbaines, on peut constater que le niveau de vie s'est détérioré avec l'augmentation du chômage conjoncturel du aux compressions dans les administrations et la baisse des activités du petit commerce. En fait, les consommateurs urbains pauvres apparaissent comme les principales victimes de l'ajustement structurel. Alors qu'ils avaient été largement favorisés dans les périodes précédentes par les politiques d'approvisionnement sur le marché mondial à prix subventionnés, ou dans les pays à taux de change flexible, de la surévaluation des monnaies (Nigéria, Ghana, pays de la zone franc CFA, etc.), ils subissent aujourd'hui le renversement de situation, les amenant à consommer moins mais à dépenser davantage pour leur approvisionnement de première nécessité et en particulier alimentaire.

Bien d'autres mesures inscrites au titre des PAS telles les politiques de taux de change, la suppression des subventions sur les prix à la consommation, la suppression des bonifications initialement consenties sur les crédits à l'agriculture, affectent les politiques agricoles. Les politiques de la flexibilité des taux de change, dans les pays hors de la zone franc a contribué à faire baisser les prix réels payés aux producteurs de ces pays. Par exemple, le Ghana a changé sa politique du taux de change à partir de 1983 avec de fortes dévaluations du Cedi. Au Nigéria et en Sierra Leone, le maintien, voir l'augmentation de la surévaluation de la monnaie s'est ajoutée à l'accroissement de la taxation pour provoquer une baisse du prix réel aux producteurs. Les termes de l'échange international des produits exportés, particulièrement le café et le cacao, se sont continuellement dégradés à partir de 1985 sous l'effet conjugué de la baisse du prix sur le marché et de l'augmentation du prix des biens importés. Les prix réels payés aux producteurs ont donc continuellement baissé, malgré la diminution des prélèvements et, ensuite le soutien des Caisses de stabilisation, le taux de change effectif réel restant stable. Les ressources financières des Caisses de stabilisation et des Marketing Boards se sont ainsi effondrées dans tous les pays. Les récentes dévaluations du Naira et du franc CFA devraient permettre de les reconstituer en partie.

D'une manière générale, les effets des programmes d'ajustement structurel sur les économies agricoles des pays de la sous-région sont mitigés. Si la production de plusieurs spéculations marque une certaine amélioration, les coûts de production et les prix à la consommation restent élevés et le revenu réel des producteurs stagne ou baisse selon les secteurs. Lorsqu'on observe certains agrégats, il apparaît que:

- la misère de la population rurale n'a pas significativement diminué;
- les importations alimentaires (même clandestines) sont de plus en plus importantes, hypothéquant ainsi les investissements que requiert l'agriculture;
- les exportations de produits de rente ont du mal à retrouver leur niveau d'antan;

- les termes de l'échange sont demeurés plusieurs années défavorables à la production agricole mais devraient être améliorés dans les pays de la zone franc CFA par les récentes mesures monétaires.

Les politiques agricoles buttent sur un certain nombre de contraintes qui sont, entre autres:

- la faible productivité de l'agriculture paysanne;
- la hausse des coûts de production;
- la pression de l'environnement économique mondial.

En effet, l'un des principaux problèmes de l'agriculture des pays de la région est sa faible productivité en dépit de l'importance, de la qualité et de la diversité de son potentiel agronomique. L'évolution actuelle de la production tient moins à une augmentation sensible des rendements qu'à une extension des superficies emblavées. Une telle situation témoigne de la nature du système productif qui, exception faite de quelques aménagements hydro-agricoles, ont fondé essentiellement sur la petite exploitation paysanne traditionnelle à caractère extensif soumise aux caprices des phénomènes pluviométriques et autres aléas naturels.

L'intensification de la production agricole est de plus en plus handicapée par le renchérissement du prix des consommations intermédiaires, du matériel agricole qui malgré les efforts locaux provient pour l'essentiel de l'extérieur, de la perte de valeur des monnaies à parité variable. Il est évident qu'en l'absence de réforme monétaire plus favorable, la compétitivité des produits destinés à l'exportation ne peut s'obtenir que si l'agriculture se mobilise par l'utilisation de technologie appropriée. Les transactions commerciales qui s'opèrent par ailleurs aux frontières des Etats, dans un cadre non réglementaire désorganisent le fonctionnement des marchés et empêche les Etats de maîtriser et de gérer entièrement leur marché intérieur.

L'environnement régional est à la fois un atout et une contrainte que les responsables des politiques agricoles des Etats doivent prendre en compte dans l'élaboration des stratégies économiques. Cette question est d'autant plus importante que chacun des Etats ou groupes d'Etats voisins possède sa stratégie. Sous les effets de la crise économique, de l'insuffisance interne des ressources de développement, des politiques commerciales différentes, certains pays développent des stratégies d'importation, de réexportation de produits importés qui concurrencent les agriculteurs nationaux et désorganisent les marchés intérieurs. D'autres aussi, dans l'impossibilité de satisfaire entièrement des besoins de leur population urbaine par la production locale, ont opté pour une politique de sécurité alimentaire qui fait une large place aux importations. Avec la libéralisation du commerce et la réduction du rôle des offices de commercialisation des produits vivriers, ces états comptent souvent sur les réexportations pour régler leur marché de produits alimentaires.

Ces effets contradictoires obligent les pays à organiser leurs politiques agricoles en fonction de l'économie régionale. Les PAS/PASA sont apparus relativement déséquilibrés du fait de leur très forte orientation sur les exportations. Par contre peu de mesures incitatives ont été prises en faveur des produits vivriers, bien au contraire les politiques de "vérité de prix" ont déséquilibré davantage la répartition des revenus et la situation nutritionnelle des populations pauvres s'est aggravée, du moins à court terme et ce, parce que beaucoup de ménages sont des acheteurs nets de produits vivriers particulièrement dans les concentrations urbaines. L'accent mis par les pouvoirs publics et leurs partenaires au développement, sur des solutions basées sur la correction des prix par les incitations et les marchés a conduit dans bien de cas à ne pas accorder suffisamment d'attention à la recherche d'un équilibre approprié entre le développement des cultures vivrières pour lesquelles il y a de bonnes potentialités et celles destinées à l'exportation.

PARTIE IV

LES SYSTEMES ALIMENTAIRES PAR ZONE AGRO-CLIMATIQUE ET LA SITUATION NUTRITIONNELLE

4.1 Les modèles de consommation

Il y a quelques années on pouvait observer dans les pays de la région six types de zone de consommation alimentaire selon les différents gradients des zones agro-écologiques. Entre le tropique du Cancer et l'Equateur, ces zones se différencient essentiellement par l'importance, la durée et la répartition des pluies et le mode de vie des populations. Les modèles de consommation des différentes zones écologiques se présentent comme suit:

4.1.1 Dans la zone saharienne

Cette zone habitée par des pasteurs nomades se caractérise par un climat désertique à pluviosité quasiment nulle. La densité de population est très faible. Traditionnellement l'alimentation était basée sur les produits de l'élevage et l'échange avec la production des oasis: dattes, orge, blé, légumes. Ce modèle est en voie de disparition suite aux déplacements de population pour cause de sécheresse ou de troubles civils. Les produits de l'élevage se font plus rares et les céréales prennent plus d'importance dans l'alimentation. Cette zone saharienne couvre le Nord de la Mauritanie, du Mali et du Niger.

4.1.2 Dans la zone sub-saharienne

Climat subdésertique à pluviométrie réduite entre juin et septembre. La densité de population y est également faible. Elle est habitée par des pasteurs transhumants dont l'alimentation traditionnelle était également à base de produits d'élevage et de mil. L'aide alimentaire, essentiellement céréalière, massivement distribuée durant les périodes de sécheresse font évoluer ce modèle de consommation vers le type sahélien. Cette région couvre le centre de Mauritanie, du Mali et du Niger.

4.1.3 Dans la zone sahélienne

Climat tropical aride avec une saison des pluies réparties sur moins de 70 jours entre mai et octobre. C'est la zone d'habitation de pasteurs transhumants venus du nord et de cultivateurs sédentaires. L'alimentation est dominée par les céréales qui apportent de 75 à 90% de l'énergie. On note cependant l'apparition récente dans l'alimentation familiale du niébé, de l'arachide, de l'igname, des patates douces. Cette région s'étend sur le Sud de la Mauritanie, du Mali et du Niger et le Nord du Sénégal, du Burkina Faso et du Nigéria.

4.1.4 Dans la zone soudanienne

Caractérisée comme la précédente par une seule mais plus longue saison des pluies, couvre le Centre du Sénégal, le Sud du Mali, du Burkina Faso et du Niger, et le Nord du Ghana, du Togo, du Bénin et du Nigéria. La densité de population est élevée. On constate une augmentation de la consommation des graines protidiques, niébé, arachide, néré, complémentaires aux céréales: mil/sorgho, maïs, riz, fonio qui n'apportent plus que 55 à 70% de l'énergie. Les régimes alimentaires sont à priori plus variés et mieux équilibrés mais la répartition de la consommation sur l'année n'est pas toujours régulière, due en partie à l'inadaptation des méthodes de conservation et de transformation des aliments.

4.1.5 Dans la zone guinéenne

Cette zone est caractérisée par deux saisons humides effectives de mai à juillet et de septembre à décembre. La densité de population (agriculteurs sédentaires) est élevée. Les racines et tubercules: manioc, ignames et les fruits farineux (banane plantain) prennent traditionnellement la place des céréales et peuvent atteindre et même dépasser 50% de l'apport énergétique. Les légumineuses: arachide, niébé sont généralement rares. Initialement les céréales apportaient au plus 30% de l'énergie (surtout maïs et riz), mais les importations de riz suite aux périodes de sécheresse et à l'augmentation du niveau de vie un rapprochement de ce modèle de consommation du précédent. La zone guinéenne, habitée par des agriculteurs sédentaires, couvre le Sud du Sénégal, la Gambie, la Guinée Bissau, la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Centre du Ghana, du Togo, du Bénin et du Nigéria et le Nord de la Sierra Leone.

4.1.6 Dans la zone guinéo-équatoriale

Climat équatorial humide avec une pluviométrie très élevée (2 à 4 m d'eau) répartie en deux saisons humides, habitée par des agriculteurs sédentaires. Les pays couverts par cette zone sont particulièrement la Sierra Leone, le Libéria, le Sud de la Côte d'Ivoire, du Ghana et du Nigéria. Hors des deltas côtiers producteurs de riz, l'alimentation des populations était autrefois essentiellement basée sur les racines et tubercules: manioc, taro, igname et les fruits farineux (banane plantain). Ces aliments, originellement de cueillette, fournissaient 65 à 80% de l'énergie. Les régimes alimentaires étaient équilibrés protidiquement par apport de produits animaux essentiellement par la pêche et la chasse. Les importations de céréales (riz; blé/farine) tenant de plus en plus de place dans l'alimentation, ce modèle de consommation a tendance à rejoindre le précédent dans son évolution et les disponibilités du marché et le pouvoir d'achat des ménages deviennent des facteurs limitants de la sécurité alimentaire.

4.1.4 Dans la zone soudanienne

Caractérisée comme la précédente par une seule mais plus longue saison des pluies, couvre le Centre du Sénégal, le Sud du Mali, du Burkina Faso et du Niger, et le Nord du Ghana, du Togo, du Bénin et du Nigéria. La densité de population est élevée. On constate une augmentation de la consommation des graines protidiques, niébé, arachide, néré, complémentaires aux céréales: mil/sorgho, maïs, riz, fonio qui n'apportent plus que 55 à 70% de l'énergie. Les régimes alimentaires sont à priori plus variés et mieux équilibrés mais la répartition de la consommation sur l'année n'est pas toujours régulière, due en partie à l'inadaptation des méthodes de conservation et de transformation des aliments.

4.1.5 Dans la zone guinéenne

Cette zone est caractérisée par deux saisons humides effectives de mai à juillet et de septembre à décembre. La densité de population (agriculteurs sédentaires) est élevée. Les racines et tubercules: manioc, ignames et les fruits farineux (banane plantain) prennent traditionnellement la place des céréales et peuvent atteindre et même dépasser 50% de l'apport énergétique. Les légumineuses: arachide, niébé sont généralement rares. Initialement les céréales apportaient au plus 30% de l'énergie (surtout maïs et riz), mais les importations de riz suite aux périodes de sécheresse et à l'augmentation du niveau de vie un rapprochement de ce modèle de consommation du précédent. La zone guinéenne, habitée par des agriculteurs sédentaires, couvre le Sud du Sénégal, la Gambie, la Guinée Bissau, la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Centre du Ghana, du Togo, du Bénin et du Nigéria et le Nord de la Sierra Leone.

4.1.6 Dans la zone guinéo-équatoriale

Climat équatorial humide avec une pluviométrie très élevée (2 à 4 m d'eau) répartie en deux saisons humides, habitée par des agriculteurs sédentaires. Les pays couverts par cette zone sont particulièrement la Sierra Leone, le Libéria, le Sud de la Côte d'Ivoire, du Ghana et du Nigéria. Hors des deltas côtiers producteurs de riz, l'alimentation des populations était autrefois essentiellement basée sur les racines et tubercules: manioc, taro, igname et les fruits farineux (banane plantain). Ces aliments, originellement de cueillette, fournissaient 65 à 80% de l'énergie. Les régimes alimentaires étaient équilibrés protidiquement par apport de produits animaux essentiellement par la pêche et la chasse. Les importations de céréales (riz; blé/farine) tenant de plus en plus de place dans l'alimentation, ce modèle de consommation a tendance à rejoindre le précédent dans son évolution et les disponibilités du marché et le pouvoir d'achat des ménages deviennent des facteurs limitants de la sécurité alimentaire.

Tableau 20 - Bilan des disponibilités alimentaires - Consommation de céréales

Pays CEDEAO	Total K/an/h	Mils/ Sorgho k/an/h	Maïs k/an/h	Riz kg/an	Blé kg/an/ h	Kcal. total	Pro- téines Total	Lipides Total
Bénin	109,4	21,2	61,4	15,5	10,7	888,3	23,3	7,5
Burkina Faso	199,0	148,7	30,1	14,8	4,1	1 623,0	44,8	15,0
Cap-Vert	159,4	-	62,8	49,9	45,0	1 341,0	33,1	7,7
Côte d'Ivoire	114,6	3,9	26,1	67,0	16,6	918,3	21,5	4,7
Gambie	188,5	52,9	10,1	110,3	14,8	1 509,0	34,8	6,9
Ghana	76,5	14,1	36,0	14,3	12,1	623,0	16,1	4,9
Guinée	139,3	8,3	8,7	93,7	16,8	1 148,0	26,7	5,0
Guinée Bissau	174,6	23,9	10,6	135,2	3,8	1 488,3	30,9	4,8
Libéria	99,0	-	-	95,1	3,9	797,0	16,3	2,4
Mali	198,7	134,9	22,1	33,2	5,6	1 630,7	40,5	13,3
Mauritanie	177,5	21,3	1,7	55,4	98,0	1 443,7	38,3	5,5
Niger	237,6	214,2	0,7	12,6	10,0	1 625,0	35,3	12,9
Nigéria	97,8	58,7	12,6	21,2	5,0	806,0	21,0	6,3
Sénégal	191,6	74,7	15,3	74,8	26,6	1 470,3	40,2	8,5
Sierra Leone	127,4	9,7	2,5	107,7	8,2	980,3	20,3	2,5
Togo	135,0	40,1	61,3	13,4	20,0	1 090,7	29,6	9,5

Source: FAO/ESNA - Bilan des disponibilités alimentaires, moyenne 1990-1992

**Tableau 21 - Disponibilités en racines/tubercules/plantains.
Part dans l'apport énergétique.**

Pays CEDEAO	Total K/an/h	Manioc k/an/h	Ignane k/an/h	Patate Taro Autres	Plantain k/an/h	Kcal. Total
Bénin	332,9	182,2	0,5	6,3	-	1528,0
Burkina Faso	7,5	0,5	-	1,9	-	21,6
Cap-Vert	40,2	8,0	-	18,0	-	170,9
Côte d'Ivoire	240,2	101,1	18,3	1,2	n.d	915,3
Gambie	8,4	6,4	-	-	-	42,6
Ghana	301,4	179,7	65,1	-	59,7	1689,3
Guinée	115,1	84,0	4,0	13,3	58,7	775,6
Guinée Bissau	59,7	-	-	45,7	26,8	369,3
Libéria	135,3	117,9	5,6	6,4	11,9	459,0
Mali	15,1	7,7	1,0	5,5	-	81,0
Mauritanie	5,2	-	-	1,1	-	14,7
Niger	26,7	22,1	-	4,6	-	161,7
Nigéria	228,1	143,8	8,3	0,3	12,0	924,3
Sénégal	8,5	5,3	-	0,3	-	39,0
Sierra Leone	27,3	23,6	0,7	2,8	6,9	169,4
Togo	227,5	144,9	3,0	0,8	-	1106,9

Source: FAO/ESNA - Bilan des disponibilités alimentaires. Moyenne 1990-92. Collecte C. Lasorsa/ESN/FAO.

**Tableau 22 - Disponibilités en légumineuses non-oléagineuses.
Légumineuses sèches et noix**

Pays CEDEAO	Total K/an/h	Kcal./ total	Protéines Total	Lipides total
Bénin	19,4	173,4	10,5	1,7
Burkina Faso	12,2	110,4	5,8	1,6
Cap-Vert	30,0	278,0	18,0	1,6
Côte d'Ivoire	1,5	15,0	0,9	0,3
Gambie	7,6	70,0	4,6	0,4
Ghana	1,8	17,4	1,2	0,2
Guinée Guinée	17,4	162,6	10,6	1,0
Bissau	13,4	177,6	8,9	11,4
Libéria	4,9	49,3	2,5	0,7
Mali	12,2	113,6	6,6	1,3
Mauritanie	19,6	91,7	6,0	1,0
Niger	19,8	184,0	12,2	0,8
Nigéria	10,6	96,3	6,3	0,5
Sénégal	4,1	20,0	2,3	0,5
Sierra Leone	15,3	142,0	9,2	0,8
Togo	9,3	82,7	5,2	0,6

Source: FAO/ESNA - Bilan des disponibilités alimentaires. Moyenne 1990-92.

**Tableau 23 - Disponibilités en graines oléagineuses.
Apport en protéines et en énergie**

Pays CEDEAO	Total K/an/h	Kcal.	Protéines total	Lipides total
Bénin	8,5	123,7	5,0	10,2
Burkina Faso	8,0	120,0	5,1	9,8
Cap-Vert	13,6	36,3	0,4	3,5
Côte d'Ivoire	7,3	90,3	3,9	7,4
Gambie	6,9	106,7	4,5	8,7
Ghana	9,8	62,3	1,5	5,6
Guinée	3,4	36,7	1,4	3,3
Guinée Bissau	2,5	19,3	0,7	1,6
Libéria	5,0	33,7	2,4	2,4
Mali	2,7	25,0	1,0	2,0
Mauritanie	1,7	22,7	1,3	1,7
Niger	0,8	12,0	0,5	1,0
Nigéria	4,5	55,7	2,8	4,2
Sénégal	7,3	94,7	4,2	8,2
Sierra Leone	4,1	54,7	2,1	4,5
Togo	5,7	74,7	2,3	6,2

Source: FAO/ESNA. *Bilan des disponibilités alimentaires. Moyenne 1990-92.*

Tableau 24 - Disponibilités en huiles et sucre, énergie vide de protéines

Pays CEDEAO	Huiles			Sucre	
	K/an/h	Lipides	Kcal. Total	K/an/h	Kcal. Total
Bénin	7,7	21,0	186,3	4,3	44,0
Burkina Faso	3,7	9,8	86,0	3,7	36,0
Cap-Vert	15,9	43,2	382,0	38,0	371,7
Côte d'Ivoire	9,1	24,5	219,3	11,7	114,7
Gambie	11,0	29,9	264,3	20,7	200,3
Ghana	6,7	16,7	157,3	6,7	65,0
Guinée	11,8	32,2	284,7	10,0	100,0
Guinée Bissau	14,6	40,0	354,0	2,0	18,0
Libéria	10,8	29,6	261,7	3,7	36,7
Mali	6,5	14,4	151,7	9,3	90,7
Mauritanie	7,7	20,9	185,0	33,3	322,3
Niger	2,6	7,2	63,7	5,3	53,3
Nigéria	11,7	31,6	278,0	5,3	52,0
Sénégal	11,6	31,6	297,7	17,0	165,0
Sierra Leone	16,3	44,8	395,7	5,0	47,0
Togo	8,0	21,9	193,0	4,7	47,0

Source: FAO/ESNA - Bilan des disponibilités alimentaires. Moyenne 1990-92.

Tableau 25 - Disponibilités en produits animaux

Pays CEDEAO	Kg/an/capita			Kcal.	Protéines Gr.	Lipides Total
	lait beurre	viande	fruits de mer poisson			
Bénin	6,9	15,5	10,2	88,0	9,1	5,0
Burkina Faso	17,2	11,0	1,9	85,6	6,4	5,4
Cap-Vert	70,7	14,6	18,6	237,7	16,5	14,4
Côte d'Ivoire	14,8	12,2	15,8	104,0	10,7	5,4
Gambie	15,9	12,3	13,7	113,0	10,9	6,0
Ghana	4,5	11,1	25,3	103,4	13,7	4,6
Guinée Guinée	12,1	6,9	8,1	67,9	6,2	3,5
Bissau	22,5	15,1	2,2	146,3	8,0	11,1
Libéria	2,2	8,3	13,3	66,0	7,3	3,6
Mali	46,1	17,9	7,4	183,4	14,1	10,7
Mauritanie	144,3	31,3	15,4	444,7	30,6	27,0
Niger	31,8	13,3	0,5	100,0	8,2	5,9
Nigéria	4,1	7,2	4,8	45,0	4,3	2,8
Sénégal	44,2	16,7	21,0	176,0	16,9	8,9
Sierra Leone	6,8	4,9	12,9	55,3	6,6	2,6
Togo	6,1	9,9	12,4	93,0	7,9	5,6

Source: FAO/ESNA - Bilan des disponibilités alimentaires FAO. Moyenne 1990-92.

Tableau 26 - Disponibilités en légumes verts et fruits

Pays CEDEAO	Kg/an/hab.	Cal./jour	% Cal. Total
Bénin	75,6	68	3,0
Burkina Faso	17,5	17	0,7
Cap-Vert	44,2	68	2,5
Côte d'Ivoire*	50,5	59	2,3
Gambie	16,2	12	0,5
Ghana*	35,6	27	1,2
Guinée*	**122,4	177	8,0
Guinée Bissau*	30,3	27	1,0
Libéria*	68,7	89	3,3
Mali	28,2	20	0,9
Mauritanie	21,9	45	1,7
Niger	20,9	25	1,1
Nigéria*	33,3	42	1,8
Sénégal	30,3	28	1,2
Sierra Leone*	72,8	54	2,9
Togo	50,4	39	1,8

Sources de vitamine C, provitamine A. La consommation des fruits et des légumes est à considérer et le maraîchage et les cultures de contre-saison à encourager dans bon nombre de pays africains.

Source: FAO/ESNA - Bilan des disponibilités, FAO. Moyenne 1987-89.
Des données plus récentes ne sont pas disponibles!

* Les bananes plantains ont été incluses dans les féculents.

** Ce chiffre excessif vient du fait que le maïs vert a été compté comme légume et son poids exprimé en épis.

4.2 Situation alimentaire

4.2.1 Point sur l'information existante

Les enquêtes nationales de consommation alimentaire permettant d'évaluer la situation des pays au plan alimentaire sont rares ou partielles. Il n'est donc pas possible de connaître avec exactitude l'ampleur de la consommation, ni d'établir les besoins de consommation de certains produits. Les études partielles existantes sont cependant unanimes sur la part de plus en plus importante des céréales dans le régime alimentaire de la majorité des populations de tous les Etats de la région.

Au niveau de la connaissance des disponibilités alimentaires, des efforts considérables ont été faits, particulièrement dans les pays du Sahel (programmes DIAPER, SIM) ces dernières années pour connaître avec plus de précision le niveau de la production alimentaire. Dans certains Etats, des programmes d'enquête agricole permanente permettent d'évaluer chaque année avant la récolte, les prévisions de productions céréalières.

Les productions de fruits et légumes font également l'objet d'estimation mais dans ce domaine les outils sont encore à perfectionner.

Les enquêtes conduites dans certains pays producteurs sur les effectifs du bétail et les taux d'exploitation rendent de plus en plus fiables les estimations de production de viande. Les informations sur la production des industries agro-alimentaires, sur les stocks de céréales, les importations de produits alimentaires y compris les aides, sont aussi progressivement mieux maîtrisées. Les tentatives d'estimation de la production et de la consommation d'oeufs, de poisson et de viande de gibier dans certains Etats semblent plus biaisées et doivent être manipulées avec prudence.

En ce qui concerne l'évaluation des besoins de consommation et leur couverture éventuelle par les disponibilités, des normes officielles sont déterminées par chaque Etat et pour chacun des principaux types de produits consommés.

L'indice de la consommation et de la production de céréales par habitant a été estimé par le Comité mondial de la sécurité alimentaire de 1994, comme suit:

Tableau 27 - Indice de la consommation et de la production de céréales par habitant

	Estimation de la consommation alimentaire par habitant			Production par habitant		
	1986/7-1991/2	1992/3	1993/4	1986/7-1991/2	1992/3	1993/4
	(..... 1980/81-1985/86 = 100)					
Bénin	112,6	112,8	112,8	110,7	102,9	118,4
Burkina Faso	130,9	142,0	141,9	133,7	157,2	154,1
Cap-Vert	113,4	122,8	118,0	307,2	138,9	136,2
Côte d'Ivoire	95,6	92,9	93,9	94,1	93,4	96,2
Gambie	108,1	105,4	107,9	95,4	84,6	91,3
Ghana	112,8	118,5	118,7	122,9	126,1	139,4
Guinée	123,8	128,9	128,0	103,7	108,7	108,0
Guinée Bissau	113,3	118,0	123,9	105,9	96,7	110,8
Libéria	91,3	60,5	51,7	71,9	35,8	23,0
Mali	126,6	132,9	132,4	140,0	140,5	135,0
Mauritanie	104,4	100,5	94,3	201,8	127,3	212,6
Niger	88,9	91,2	90,2	88,4	93,8	74,0
Nigéria	109,8	93,1	106,7	124,2	99,2	112,1
Sénégal	97,1	90,8	87,9	94,1	74,6	91,5
Sierra Leone	97,2	89,6	87,5	85,2	72,3	74,8
Togo	109,0	111,7	111,5	112,4	107,9	129,3

Source: FAO - Comité de la sécurité alimentaire mondiale, 1994 - CFS: 94/2

4.2.2 Situation des disponibilités alimentaires

A défaut d'informations plus précises (pertes, semences, autres emplois qu'humains), les disponibilités sont définies comme la somme des productions nationales et du bilan importations (commerciales et aides alimentaires) - (moins) exportations.

a) Les productions alimentaires locales

Dans l'ensemble des pays de la Communauté, le taux moyen de croissance de la production vivrière a décrû de 2,7% dans les années 1960 à 1,3% dans les années 1970, pour ensuite connaître une légère augmentation entre 1980 et 1990 grâce notamment à l'expansion des superficies cultivées. Par contre l'amélioration des rendements, malgré quelques efforts d'investissement dans la recherche, a été très faible. Cette lente progression de la production vivrière dans une région où l'expansion démographique reste soutenue, pose évidemment à terme le problème de la satisfaction des besoins essentiels. Par exemple au Burkina Faso, la croissance de la production agricole s'est située à 2,5% sur la période 1988-90 alors que le taux de croissance démographique atteignait 2,7%.

Il apparaît aussi une distorsion entre les systèmes de production vivrière basés essentiellement sur les mil/sorgho, le maïs et les racines et tubercules et les habitudes alimentaires en évolution. La priorité faite aux programmes rizicoles dans les plans de développement de la majorité des Etats de la région ne produit pas les résultats attendus, très souvent en raison de l'insuffisance des moyens pour entretenir et exploiter les investissements réalisés dans ce domaine, de la faiblesse des technologies et de l'encadrement ou même de l'inadaptation des aménagements. La part des importations de céréales dans les disponibilités alimentaires croît ainsi d'une année à l'autre. Pour les seuls pays du Sahel elles sont passées de 1 233 300 tonnes en 1989/90 à 2 150 000 tonnes en 1990/91 représentant près de 25% des disponibilités céréalières en 1990/91. Les données du projet DIAPER/CILSS montrent que la part (en %) des importations de céréales dans les disponibilités céréalières entre 1987 et 1991 était respectivement de 17% en 1987/88, 14% en 1988/89, 13% en 1989/90 et 25% en 1990/91.

Cette évaluation globale de la situation doit toutefois être tempérée par la différence des niveaux de dépendance vis-à-vis des céréales importées entre les pays côtiers et ceux qui n'ont pas de littoral. Les données fournies par la FAO indique que la part du blé et du riz importés dans la consommation totale de céréales entre 1979 et 1983 était de 57% pour la Gambie, 67% pour la Mauritanie et 52% pour le Sénégal. Par contre, elle n'était que de 7% au Burkina Faso, 20% au Mali et 9% au Niger. Les importations commerciales de riz au Sénégal au cours des huit dernières années oscillent autour de 350 000 tonnes avec une pointe de 417 000 en 1991. Dans ce pays, les importations alimentaires couvriraient près de 35% de la consommation calorique totale.

b) Analyse des bilans des disponibilités alimentaires

Diverses études sont très pessimistes concernant les perspectives alimentaires de l'Afrique sub-saharienne. Sous les effets de la croissance démographique, les politiques agricoles ne manifestent pas de capacités à suivre les besoins de la population et le déficit alimentaire serait de plus en plus important. Il est tout aussi vrai que le concept d'autosuffisance alimentaire par la production locale tel que conçu dans les plans de développement au début des années 1980, doit être revisé. Même si les besoins énergétiques sont couverts dans la majorité des pays, il ressort que les importations sont croissantes d'une année à l'autre, alors que les ressources pour les assurer marquent de fortes tendances à la baisse.

c) Limites des bilans des disponibilités alimentaires

Les bilans sont établis par la FAO sur la base des données fournies par les pays. Dans les pays où il n'existe pas un système d'enquête agricole permanente, les informations pourraient ne pas être fiables. Cette lacune pourrait donc biaiser l'interprétation des données que seules les enquêtes nationales de consommation alimentaire récentes - inexistantes dans la majorité des pays - pourraient permettre de corriger.

d) Couverture des besoins énergétiques

A l'exception de la Sierra Leone, les autres pays de la région couvriraient leurs besoins par leurs disponibilités - production domestique et importations diminuées des exportations et utilisation autre qu'alimentaire. La moitié des pays dépasserait 2 300 calories alors qu'on estime la moyenne nécessaire à 2 100 calories. Une analyse également optimiste de l'évolution des bilans des pays de l'Afrique de l'Ouest indiquerait une augmentation des disponibilités énergétiques de 14% entre 1961 et 1989. La moyenne per capita serait passée de 2 011 calories (moyenne 1961-65) à 2 320 calories (1987-89).

Il faudrait toutefois convenir que la couverture moyenne couvre de grandes disparités dans la répartition de la consommation. Par exemple, des enquêtes de consommation effectuées en 1991 dans la ville de Conakry indiquent que, bien que la couverture moyenne soit au dessus des besoins (2 526 calories pour un besoin de 2 051), 18,5% de la population enquêtée à une consommation inférieure à 80% des besoins.

e) Couverture des besoins protidiques

Dans les 2/3 des pays de la zone, les 10% de l'énergie totale devrait être apportée par les protéines d'origine animale ne sont pas atteints; 1/3 des pays auraient une consommation protidique comprise entre 8 et 9%. Les nutritionnistes estiment que si ces valeurs sont exactes, l'ensemble de la population ouest-africaine devrait être confrontée à un grave problème de malnutrition protéino-énergétique. Il y aurait lieu d'observer une relative prudence dans la manipulation de ces données. Il faut aussi signaler les cas extrêmes des populations de la zone guinéenne où les racines et tubercules qui ont une faible concentration protidique et de mauvaise qualité biologique représentent une part importante de l'alimentation de base. Certes, pour ces zones, l'approvisionnement provenant des produits

de cueillette et de chasse est souvent négligé dans les statistiques, et la consommation de féculent probablement surestimée.

f) Couverture des besoins lipidiques

Tous les pays de la région auraient une disponibilité lipidique globale suffisante, comprise entre 10 et 15% de l'énergie apportée par les aliments.

g) Indice global de la sécurité alimentaire des ménages

La FAO détermine par pays un indice global de sécurité alimentaire (IGSAM). L'indice se présente sous une forme analogue à celle de l'indice global de la pauvreté de Sen (Sen 1976) mais mesure en plus l'instabilité des disponibilités alimentaires énergétiques, comme suggéré par Bigman (1993). Les données nécessaires pour construire ces indices sont les suivantes:

- 1) disponibilités alimentaires moyennes par an et par habitant, selon la base de données AGROSTAT;
- 2) besoins énergétiques journaliers moyens (James et Schofield 1990);
- 3) seuils nutritionnels au-dessous desquels un individu moyen est considéré comme sous-alimenté;
- 4) disponibilités alimentaires moyennes par jour des personnes considérées comme sous-alimentées (FAO, 1992);
- 5) estimation des paramètres de distribution; et
- 6) livraisons annuelles d'aide alimentaire en céréales, selon la base de données AGROSTAT. Comme l'aide alimentaire en céréales n'est pas comprise dans le calcul des disponibilités alimentaires énergétiques, l'IGSAM est une mesure théorique indiquant qu'elle aurait été la situation globale de la sécurité alimentaire d'un pays s'il n'y avait pas eu d'aide alimentaire en céréales.

Tableau 28 - Valeurs estimatives de l'indice global de la sécurité alimentaire des ménages (IGSAM)

	1988	1989	1990	1988-90	1991**	1992**	1993**	1991-93**
Pays où la SECURITE ALIMENTAIRE est MOYENNE, soit une moyenne de l'IGSAM pour 1988-90 située entre 75 et 85								
Bénin	76,5	78,1	76,0	76,9	79,4	77,4	75,7	77,5
Côte d'Ivoire	84,5	84,1	79,3	82,6	79,6	79,6	71,8	77,0
Pays où la SECURITE ALIMENTAIRE est FAIBLE, soit une moyenne de l'IGSAM pour 1988-90 située entre 65 et 75								
Burkina Faso	67,2	68,6	68,4	68,0	85,2	78,1	73,9	79,1
Gambie	72,3	72,6	72,9	72,6	78,8	70,1	72,1	73,7
Ghana	69,8	71,7	66,6	69,4	77,9	72,8	72,5	74,4
Guinée	73,3	75,0	74,0	74,1	74,9	65,0	70,3	70,1
Liberia	74,5	74,7	66,5	71,9	63,7	63,7	55,9	61,1
Mali	70,6	69,9	70,8	70,4	82,1	72,2	73,2	75,8
Mauritanie	73,7	73,1	73,9	73,6	88,0	67,7	58,9	71,5
Niger	71,2	71,0	71,8	71,3	91,1	83,3	75,7	83,4
Nigeria	70,7	72,6	71,1	71,5	71,1	71,3	70,9	71,1
Sénégal	73,0	74,7	75,5	74,4	68,9	65,5	69,7	68,0
Sierra Leone	68,7	69,3	70,5	69,5	67,8	67,5	67,4	67,6
Togo	72,4	74,6	72,6	73,2	68,3	67,0	72,5	69,3

Note: Les valeurs de l'IGSAM pour les années 1991, 1992 et 1993 ne sont que préliminaires et ne proviennent pas des estimations des comptes disponibilités/estimations. Les chiffres de 1991 et 1992 concernant les disponibilités alimentaires énergétiques tiennent compte, pour les céréales, légumineuses, racines et tubercules et légumes, de la variation de la production, des importations, des exportations et des quantités utilisées comme aliments du bétail et comme semences par rapport à 1990, alors que les chiffres de 1993 ne tiennent compte que de la variation de la production.

4.2.3 Accès aux approvisionnements

a) Consommation céréalière apparente

En 1990-91 la consommation céréalière apparente totale était de 181,8 kg/an/capita pour les pays du CILSS dont 135,2 kg apportés par les mils, sorghos, maïs (74,4 %), 32,7 % par le riz (18%) et 13,9 kg par le blé (7,6%). La part de l'aide alimentaire a peu varié depuis 1987-88: de 28,2% des importations, elle est à 20,4 % en 1990-91. En 1990-91, la structure en céréales de l'aide alimentaire a diminué en riz (15,8% alors qu'elle atteignait 32,1% en 1988-89). Elle reste en évolution en blé (39%) et dominante dans les pays du CILSS en mil-sorgho-maïs (45,2%). En 1990-91 les parts du riz (51,2%) et du blé (26,8%) dans les importations céréalières restent toujours prépondérantes.

Les importations céréalières pour compléter la production locale nécessitent une proportion analogue de recettes d'exportation. Des céréales sont souvent vendues à des prix subventionnés et cette mesure pénalise parfois les producteurs locaux qui n'arrivent pas à vendre leurs produits à bon prix.

b) La consommation de racines et tubercules

Le riz remplace progressivement la consommation des racines/tubercules et de ce fait le type alimentaire guinéen équatorial, est en diminution. Le manioc reste cependant le féculent dominant dans la majorité des pays. Les plus fortes consommation de féculents de base (manioc, igname) au niveau national - entre 20 et 33 % de l'énergie - se rencontrent dans les pays de type alimentaire guinéen: Côte d'Ivoire, Ghana, Libéria, Togo, Bénin et Nigéria où toutefois leur consommation, sur le plan énergétique reste inférieure à l'apport céréalier (30 à 50%). De plus faibles consommations sont observées dans certains pays sahéliens: Mali, Niger et Burkina-Faso. Des consommations intermédiaires - 5 à 20% de l'énergie - se rencontrent en Guinée, Guinée Bissau, Cap-Vert et Sierra Leone - là où le riz a remplacé dans l'alimentation la part des féculents.

c) La consommation de protéines végétales

La consommation des légumineuses non oléagineuses type haricot et niébé représenterait 10 à 20 kg/an/capita - 10 à 20% des protéines totales dans 4 pays à dominance céréalière: Burkina Faso, Niger, Cap-Vert et Mauritanie. Les plus faibles consommations de légumineuses non-oléagineuses se rencontrent dans les pays de type alimentaire guinéen. Par ailleurs la majorité des céréales consommées apportent un pourcentage non négligeable de protéines végétales.

En revanche, les graines oléagineuses (arachide) l'emportent dans les pays de type alimentaire guinéen et soudanais. Dans l'ensemble des pays de la sous-région, les protéines complémentaires (graines oléagineuses et produits animaux) représenteraient en moyenne 1/3 des protéines totales. Les consommations de protéines apparaissent faibles dans les régimes alimentaires type guinéen. Dans les pays à prédominance musulmane, la consommation de sucre est importante ainsi que celle de l'alcool dans les pays à prédominance animiste et chrétienne.

d) Les déterminants socio-économiques de l'insécurité alimentaire

Les données nationales de consommation dans un pays peuvent être éclatées et correlées à un grand nombre d'indicateurs socio-économiques directs ou indirects pouvant être suffisamment fiables pour être utilisées dans l'élaboration des politiques et des programmes de sécurité alimentaire et cibler correctement les bénéficiaires.

e) Les variations de la consommation alimentaire

La consommation subit des variations annuelles dues aux contraintes de la production, des récoltes et des périodes de soudure, des variations régionales en fonction des marchés. Elle est différente selon le milieu rural ou urbain, selon l'âge, le niveau socio-économique de la population, différente selon les groupes de population. Dans les pays sahariens, les variations sont fonction de la pluviométrie et de sa répartition (année déficiente, excédentaire ou normale).

Les besoins énergétiques et protidiques augmentent généralement pendant la période de soudure, et la consommation est importante au moment des récoltes. On observe aussi par exemple une augmentation de la consommation de riz en saison pluvieuse, lorsque les prix de céréales traditionnelles sont plus élevés.

A l'intérieur d'un même pays les disponibilités et donc la consommation, peuvent varier d'une région à l'autre. Le même phénomène s'observe entre centres urbains et ruraux. L'alimentation urbaine est plus diversifiée, contient plus de produits animaux et de légumes. Elle est moins affectée par les fluctuations saisonnières du fait de l'approvisionnement régulier des marchés (surtout par les importations).

f) L'inaccessibilité économique aux aliments

La sécurité alimentaire est un problème quand une proportion importante de la population d'un pays ne dispose pas de ressources suffisantes pour accéder aux disponibilités alimentaires. De nombreux pays de la CEDEAO couvrent leur déficit en denrées de base par des importations massives, ce qui grève considérablement leur balance de paiement et hypothèque leurs capacités d'investissement et de création d'emplois et, par voie de conséquence, restreint la distribution des revenus (chômage). La capacité ou l'incapacité d'accès des ménages à la nourriture pourrait être illustrée de 4 manières:

- les ménages ayant accès aux aliments et dont la part des dépenses alimentaires est relativement faible par rapport aux dépenses totales;
- les ménages souffrant d'insécurité alimentaire mais qui ont les moyens d'y remédier;
- les ménages ayant accès aux aliments mais à un prix très élevé - importance des dépenses alimentaires - donc ayant un risque de vulnérabilité;
- les ménages ne pouvant accéder à la sécurité alimentaire par manque de ressources.

Les causes fondamentales de l'insécurité alimentaire trouvent leurs sources dans la faiblesse des politiques agricoles, économiques et sociales conduites par les pouvoirs publics et qui déterminent la disponibilité et le contrôle des ressources. Dans les pays de l'Afrique de l'Ouest, les principaux paramètres déterminant l'insécurité alimentaire sont les conditions climatiques (sécheresse et désertification particulièrement dans les régions sahéliennes), l'inadéquation des pratiques culturelles et des technologies, la structure du PIB, l'importation/exportation, la dette publique, les bas revenus et le chômage, la croissance démographique, les déplacements de population (urbanisation et troubles civils), l'instabilité politique, les forces de travail migrant du rural à l'urbain et l'insuffisance de participation des populations aux décisions politiques. De plus l'Afrique est une des régions les moins industrialisées du monde, ce qui se traduit par un taux de chômage élevé. La faiblesse de l'industrie agro-alimentaire accroît les pertes après récolte, limite le potentiel d'exportation, restreint la distribution des aliments dans le temps et dans l'espace et amenuise les revenus des opérateurs.

- le faible niveau des sources d'énergie disponibles entrave l'industrialisation et renchérit les coûts de production;
- l'insuffisance et la faiblesse des réseaux et moyens de transport et de communication;
- l'insuffisance de la production domestique - qui aggrave la dépendance alimentaire - due essentiellement à l'inadéquation des techniques de production, au faible niveau d'encadrement, de formation et d'équipement des producteurs, à l'insuffisance des ressources financières allouées à la production, à la commercialisation des produits vivriers, à la recherche agronomique et industrielle.

g) Facteur de pauvreté

Les indicateurs de pauvreté révèlent que 30 des 40 pays les plus pauvres du monde se trouvent en Afrique et c'est dans ces pays que la situation alimentaire et nutritionnelle est la plus grave. Cette situation est conséquente des multiples facteurs précédemment évoqués (sécheresse, démographie, détérioration de l'environnement). Les études visant à mesurer le niveau et la proportion de pauvres (pauvreté absolue) dans les pays de la sous-région sont rares. Celles effectuées au Ghana et en Côte d'Ivoire révèlent que la part du revenu des plus pauvres, représentant 40% de la population, n'atteint pas 20% du revenu global de la population dans les deux pays. Dans la presque totalité des capitales africaines, une grande disparité existe entre riches et pauvres. Une récente enquête à Conakry indique que près de 70% des ménages ont un revenu inférieur à la moyenne.

Globalement, on estime que les 2/3 de la population rurale et 1/3 des urbains vivent dans un état de pauvreté absolue. La pauvreté est importante chez les petits producteurs agricoles. Pour 65% des pauvres le revenu est d'origine agricole; près de 23% des pauvres appartiennent à la catégorie des artisans. Le revenu des pauvres est essentiellement consacré à la consommation alimentaire (67% dans la région cacaoyère du Ghana) laissant ainsi peu de place aux dépenses d'amélioration de la production.

Tableau 29 - Population en insécurité alimentaire dans les pays de la CEDEAO

Pays	Nombre (million)	%
Bénin	0,6	18
Burkina Faso	2,0	32
Cap-Vert	N.D	
Côte d'Ivoire	0,7	8
Gambie	0,1	19
Ghana	4,1	36
Guinée	N.D	18
Guinée Bissau	N.D	
Libéria	0,6	30
Mali	2,5	35
Mauritanie	0,4	25
Niger	1,5	28
Nigéria	13,7	17
Sénégal	1,2	21
Sierra Leone	0,8	23
Togo	0,7	29
Moyenne		24,2

N.D = Non disponible

Source: "The Challenge of Hunger in Africa", Septembre 1988, Banque Mondiale, Washington D.C.

Le revenu des récoltes représenterait 36% du revenu total. La part des produits transformés représenterait moins de 4%. Dans la même enquête (Ghana) on peut constater que le revenu de la vente des récoltes provient principalement chez les pauvres d'une culture de rente, le cacao (21%), suivi du maïs 16%. Dans une économie de subsistance, l'insuffisance de diversification des sources de revenus pourrait apparaître ainsi comme une source supplémentaire d'insécurité alimentaire.

h) Les dépenses alimentaires

Diverses enquêtes budget-consommation effectuées dans les pays de la CEDEAO ont montré la corrélation entre la pauvreté et les dépenses alimentaires des ménages. Des dépenses alimentaires représentant 70% et plus des dépenses des ménages sont un indicateur de pauvreté. Une enquête effectuée en Gambie indique que si la dépense alimentaire n'atteint que 58% des dépenses en milieu urbain, elle est de 79,4% en milieu rural. A Conakry, dans la classe moyenne, les dépenses alimentaires représenteraient 53,8% et 66,8% dans la catégorie des pauvres. Au Togo, en milieu urbain, la part de la dépense alimentaire représente 46,55% des dépenses totales. Une enquête au Ghana a montré que la dépense alimentaire des pauvres (36% de la population) utilisait 36,1% de leurs revenus mais ne concernait que 14,1% des achats du marché tandis que la dépense alimentaire atteignait

43,9% chez les non-pauvres qui achetaient pour 85,9% au marché. La consommation d'aliments de production domestique est plus élevée chez les pauvres (33%) que chez les autres (22,4%).

i) Le chômage

Le chômage est un indicateur de pauvreté. Le dernier recensement du Burkina Faso (1985) indique un niveau de chômage relativement peu important pour l'ensemble du pays (0,85 % de la population active), mais en milieu urbain il s'élevait à 5,5% et concerne surtout les hommes. Les moins de 25 ans constituaient 71,2% de la population totale au chômage. Celui-ci est en forte relation avec la population n'ayant jamais fréquenté l'école.

D'autres indicateurs comme l'analphabétisme (mois d'un tiers des adultes étaient alphabétisés en 1985 dans l'ensemble des pays de la CEDEAO), l'espérance de vie, le manque d'accès aux services sociaux de base (40% seulement de la population a accès aux services sanitaires, avec une disparité très forte entre milieux urbains et ruraux: 80% en ville, 30% en zone rurale), la mauvaise qualité des services sociaux, l'inaccessibilité à l'eau potable, les mauvaises conditions d'assainissement du cadre de vie et la non surveillance nutritionnelle ont des conséquences néfastes sur la productivité des individus.

4.3 Les groupes en insécurité alimentaire dans la CEDEAO

Conformément à la philosophie de la participation qui sous-tend la méthode mise au point par la FAO et tirant les enseignements de l'évaluation de l'expérience de la FAO en matière de formulation de ces programmes de sécurité alimentaire en Afrique, deux ateliers consultatifs d'experts ont été organisés par le projet à Cotonou (Bénin) du 15 au 26 juin 1992 et à Ouagadougou (Burkina Faso) du 28 septembre au 7 octobre 1992. Y assistaient des experts du CILSS et de la CEDEAO, et chaque pays de la CEDEAO était représenté par un consultant national. Les deux ateliers ont mis l'accent d'une part, sur la concentration des activités de programmation, sur les groupes à risque du point de vue de l'insécurité alimentaire et d'autre part, sur le lancement du processus d'identification des actions immédiatement après le diagnostic d'insécurité alimentaire. Avec cet objectif à l'esprit, et suivant le processus d'analyse qualitative entreprise lors des deux ateliers susmentionnés, les participants ont identifié cinq grands groupes vulnérables dans la sous-région de la CEDEAO, et ils ont défini les causes de leur insécurité alimentaire ainsi que des lignes d'action à adopter pour contribuer à la résolution de leurs problèmes. Les groupes identifiés sont les suivants:

1. les petits agro-pasteurs;
2. les pasteurs nomades et transhumants;
3. les populations déplacées;
4. les petits pêcheurs;
5. les citadins à revenus insuffisants.

Le présent chapitre analyse les causes de l'insécurité alimentaire pour chacun des groupes identifiés. Il donne une description générale de chaque groupe et indique les zones de la sous-région où il se trouve. Pour les petits agro-pasteurs et les pasteurs nomades et transhumants, il indique les facteurs communs d'insécurité alimentaire observés dans les quatre zones agro-écologiques précédemment définies. Ensuite, il définit les problèmes du groupe par zone agro-écologique. Pour les populations déplacées, étant donné que les problèmes identifiés sont généralement communs aux Etats Membres de la CEDEAO, l'analyse du problème est d'ordre général. L'analyse relative aux citadins à revenu insuffisant est également générale. Pour les petits pêcheurs, on opère une distinction entre les lacs, les lagunes, les littoraux et les zones maritimes.

4.3.1 Petits agro-pasteurs

De façon générale, en Afrique de l'Ouest, une bonne partie des terres est une propriété collective dont des portions sont temporairement affectées aux unités familiales. Chaque famille peut travailler plusieurs petites parcelles de terre de qualité variable. L'agriculture de subsistance est de règle. Les systèmes de production prédominants sont l'agriculture itinérante utilisant la jachère arbustive, et un minimum d'intrants supplémentaires. Ces systèmes incluent aussi l'élevage. La durée de la période de jachère varie selon les sols et les types de cultures. Il s'agit essentiellement d'une agriculture basée sur les ressources limitées dont disposent les petits propriétaires. Les cultures associées sont répandues dans la presque totalité des quatre zones agro-écologiques. Les systèmes agricoles traditionnels sont très exigeants en main-d'œuvre et sont essentiellement fondés sur les ressources naturelles.

Ce groupe à risque est présent dans le plateau central et dans les montagnes de Kaback et Kalossa (Guinée); dans le nord de la côte d'Ivoire; dans le centre et le nord du Sénégal; dans l'est et le nord de la Guinée-Bissau; dans les zones rurales de la Sierra Leone; dans la zone des savanes et de la Kara, dans les préfecture de Vo, des lacs et du golfe de Guinée au Togo; dans le nord-ouest et le sud du Bénin; dans le centre et l'ouest du Mali; dans le nord du Burkina Faso; dans les zones humides et sub-humides du Cap-Vert; dans le nord et le sud-est du Ghana.

Dans les quatre zones agro-écologiques analysées, les systèmes agricoles actuels se heurtent à plusieurs problèmes, qui sont à l'origine d'une insécurité alimentaire. Les principaux problèmes communs identifiés dans les quatre zones sont les suivants:

Pour les petits agro-pasteurs:

- la médiocre fertilité des sols, qui sont vulnérables à l'érosion accélérée et à la dégradation, à laquelle s'ajoute généralement une mauvaise gestion des ressources hydriques. Pour améliorer cette fertilité il faudrait disposer de techniques appropriées d'aménagement et de gestion des terres.

- En ce qui concerne la faiblesse de la productivité agricole qui en découle, se pose le problème de la non-disponibilité d'intrants (produits phytosanitaires, engrais et produits vétérinaires), ni d'énergie agricole ni de crédit.
- Pour ce qui est des possibilités économiques, les petits agro-pasteurs sont confrontés à des difficultés de commercialisation de leur surplus, dû au manque d'infrastructures, à la mauvaise organisation des transports, l'absence d'information sur les marchés et les stocks, et l'insuffisance de fluidité des échanges de produits alimentaires.

Les problèmes dont il est question plus haut, dans un contexte habituellement caractérisé par des politiques agricoles défavorables, ont débouché sur une diversification insuffisante des sources de revenu.

Quant à la stabilité des approvisionnements, les problèmes d'insécurité alimentaire des ménages tiennent à l'insuffisance des capacités de stockage des produits, ainsi qu'à la limitation des possibilités de traitement, d'entreposage et de conservation des aliments.

Il faut souligner aussi les difficultés particulières d'accès des enfants à des aliments nutritifs, la diminution des soins qui leur sont donnés, imputable à un alourdissement de la charge de travail des femmes, la faiblesse du taux d'alphabétisation, ainsi que la malnutrition et la mortalité des enfants qui en découlent.

Dans la zone aride, les problèmes des petits agro-pasteurs sont notamment:

- les techniques de culture extensive qui entraînent une érosion des sols et renforce les effets du surpâturage;
- les fluctuations considérables de la production de céréales d'une année à l'autre;
- l'effondrement des systèmes communautaires de stockage des denrées alimentaires;
- la désagrégation des services d'appui dans les zones traditionnelles de production.

En ce qui concerne les éleveurs, l'avancée des cultures dans les parcours initialement réservés aux animaux menace la viabilité des systèmes pastoraux traditionnels. Ce point est examiné plus en détail dans la section 5.2 qui y est consacrée.

Dans la zone semi-aride, la répartition inégale de la disponibilité vivrière pendant l'année est plus importante que les pénuries. Ce problème tient à l'insuffisance générale des systèmes de conservation et de transport, qui empêche une meilleure répartition de la consommation pendant l'année. Là encore, les techniques de culture extensive ont accentué l'érosion des sols qui, si on y ajoute l'absence de prévention des attaques de ravageurs, menace la durabilité des systèmes agricoles de la région. Dans les secteurs les plus secs de la zone, se posent également les problèmes d'utilisation des terres. Dans ces zones, l'utilisation des terres s'oriente vers des systèmes mixtes agriculture/élevage, du fait des pressions démographiques croissantes. L'accès aux différents types de terre, qui a une

incidence directe sur la répartition des cultures, est déterminé par des coutumes foncières et par d'autres facteurs socio-culturels. Les droits fonciers acquis par culture, deviennent pratiquement permanents, et les pasteurs itinérants ne peuvent plus obtenir la reconnaissance de ces droits. Avec l'empietement des cultures sur les parcours, ce phénomène compromet à la fois la viabilité des systèmes pastoraux et la productivité des parcours. On peut donc dire que ce problème tient à l'absence de codes agro-pastoraux, débouchant ainsi sur des conflits entre cultivateurs et éleveurs. Dans certaines parties de cette zone, la pression démographique sur les terres agricoles a pris des proportions telles que la productivité baisse.

Dans les zones humide et subhumide, certains des problèmes qui se posent aux petits agriculteurs sont communs. Comme indiqué dans l'analyse des zones agro-écologiques, dans ces deux zones, la densité de bétail est faible, et probablement insuffisamment exploité dans les systèmes mixtes de production agricole. La prédominance des racines, tubercules et bananes plantains dans l'alimentation entraîne des carences en protéines et une sous-alimentation chronique (retard de croissance). La forte densité de population réduit aussi le disponible alimentaire par habitant. Les produits de la chasse et de la pêche plus importants dans cette zone s'ajoutent aux disponibilités alimentaires pour améliorer la diète.

Dans la zone subhumide, les agriculteurs sont confrontés à d'autres gros problèmes, à savoir la fragilité des sols, l'absence d'infrastructures pour le transport, la transformation, le stockage et la commercialisation notamment des produits alimentaires.

4.3.2 Pasteurs nomades et transhumants

Le nomadisme ne se réduit pas à l'élevage; c'est un mode de vie dans lequel l'élevage, principale activité, est tributaire des fourrages et pâturages naturels. Comme nous l'avons vu au point précédent, le pastoralisme dans la zone de la CEDEAO est généralement synonyme de formes itinérantes d'élevage,(nomade et de transhumant), dans des milieux difficiles et incertains. Les zones arides et semi-arides sont traditionnellement habitées et exploitées par des pasteurs qui subsistent grâce à l'élevage ou à des activités connexes et utilisent des fourrages naturels et des formes itinérantes d'élevage. La base de ressources renouvelables utilisées par ces pasteurs: les terres arides et semi-arides et leur couvert végétal, n'est pas toujours exploitable de manière rentable. Certaines zones ne sont aptes qu'aux pâturages extensifs. Le pastoralisme représente 90% de la production animale au Niger, plus de la moitié au Mali et au Sénégal. En Mauritanie, les perturbations imputables à la sécheresse et/ou aux troubles civils ont compromis la production vivrière et animale et gravement touché la population de pasteurs¹. Les effets conjugués de la sécheresse, des troubles civils et des politiques intérieures ont le plus souvent marginalisé les pasteurs de plusieurs pays du sahel . On ne dispose pas de données précises et systématiques pour évaluer objectivement leur pauvreté et son évolution au fil des années. D'après des données fragmentaires recueillies sur le terrain, on peut penser que cette catégorie de population est

¹ " La sécheresse qui a sévi dans le Sahel entre 1968 et 1974 a été une catastrophe sans précédent pour la région, provoquant de mauvaises récoltes, des pertes de vies humaines et animales, une instabilité politique et la destruction des structures sociales et culturelles. Il y a eu une nouvelle sécheresse en 1982-85, et l'Afrique subsaharienne n'est pas revenue à sa moyenne de pluviométrie de 1941-1971, une pluviométrie réduite persistant pendant 14 ans au moins.

l'une des plus vulnérables de la région. Avec le temps, les mécanismes traditionnels de solidarité communautaire se sont affaiblis sous l'effet de l'intervention extérieure dans le contrôle et la gestion des ressources locales. Environ 55% des 26 millions de pasteurs du monde, c'est-à-dire 14 à 15 millions, vivent dans le Sahel. Cependant, une mobilité plus réduite et la disparition progressive d'un mode de vie particulier ne signifient pas nécessairement que la population de pasteurs diminue. En effet, les populations pastorales sont en train d'augmenter en valeur absolue, mais plus lentement que la population totale.

Les problèmes communs aux pasteurs dans les quatre zones agro-écologiques sont l'insuffisance des infrastructures, notamment les moyens de transport, de commercialisation, les services de santé animale, le crédit, les services de distribution des intrants et un accès insuffisant à la scolarisation. La surveillance des maladies, la distribution des vaccins et les mesures de lutte contre les épidémies sont insuffisantes, les services curatifs et préventifs sont médiocres ou inexistant, et ceux de santé publique et de vulgarisation sont minimes. C'est en particulier le cas si l'on observe les zones de la CEDEAO touchées par la trypanosomiase. De plus les programmes d'enseignement des sciences animales et de la médecine vétérinaire au niveau universitaire ne sont pas bien axés sur les besoins du développement agricole.

Pour la zone aride, les problèmes identifiés sont notamment la dépendance accrue à l'égard des céréales, exacerbée par la sécheresse, et donc leur importance croissante dans le régime alimentaire, et ses effets néfastes du point de vue macro-économie (accroissement des importations).

CARTE (main agro-ecological zones)

carte Trypanotolérant ...

Comme indiqué plus haut, la viabilité des systèmes de production pastorale et la productivité des parcours sont gravement compromises par l'empiétement des cultures sur les parcours. L'aptitude à se déplacer tout en conservant des droits de pacage dans des zones prioritaires est vitale pour l'intégrité du système. La sécheresse a parfois obligé les pasteurs à se déplacer dans des zones non traditionnelles.¹ La pression démographique sur ces parcours est devenue si intense que la productivité de la zone est menacée, et que les pâturages de cette zone ne peuvent plus supporter d'augmentation d'effectifs animaux ou humains. La rareté du bois de feu pose un grave problème aux habitants de cette zone et la dégradation des parcours est de plus en plus importante. L'utilisation du bétail comme capital est une source croissante de difficultés. Elle tend en effet à orienter les stratégies de production vers l'élimination des risques plutôt que vers la maximisation de la productivité.

Les contraintes indiquées plus haut pour la région aride valent aussi pour les zones semi-arides, où l'utilisation des terres s'oriente vers des systèmes mixtes du fait de la pression démographique grandissante. Une partie décroissante des terres arables disponibles est consacrée aux pâturages et à la jachère et les cultivateurs envahissent progressivement les zones marginales traditionnellement utilisées comme pâturage, provoquant ainsi de plus en plus de conflits pour l'utilisation des terres. Le principal problème de cette zone est la pénurie de fourrage, surtout pendant la saison sèche, et qui menace donc la productivité du bétail pendant toute l'année.

Dans la zone subhumide où les pasteurs se déplacent de plus en plus pour trouver des pâturages pendant la saison sèche, il faut savoir que, s'il est théoriquement possible d'accroître la charge animale les migrations humaines en provenance des zones semi-aride et côtières, les animaux modifient l'écologie et exacerber les conflits entre les besoins de la production végétale et ceux de l'élevage. Les pasteurs, qui traditionnellement n'utilisaient la zone subhumide que pendant la saison sèche, pour éviter les attaques de mouches tsé-tsé qui gagnent ces zones pendant la saison des pluies, se fixent de plus en plus dans la zone. Les maladies des animaux, notamment la trypanosomiase, la theilériose, l'anaplasmosis, la cowdriose, la babésiose et la dermatophylose posent d'importants problèmes. En outre, la qualité des fourrages se détériore, les graminées fourragères locales sont de mauvaise qualité et la valeur protéique des aliments de la saison sèche est extrêmement faible.

Dans la zone humide, les maladies des animaux posent de plus gros problèmes encore. La trypanosomiase limite la production de ruminants aux races trypanotolérantes, mais il y a pénurie marquée de géniteurs trypanotolérants. Tous les problèmes de maladies identifiés pour la zone subhumide y sont également présents et les sols ont tendance à se dégrader encore plus vite. L'absence de tous les types d'infrastructures constitue un obstacle de plus à l'expansion de l'élevage.

"

Ce fut le cas par exemple des sécheresses de 1968-74 et 1982-85, dont les effets dévastateurs et le caractère généralisé ne pouvaient pas être évités par les stratégies traditionnelles.

4.3.3 Populations déplacées

Avant d'analyser les problèmes d'insécurité alimentaire des populations déplacées dans la CEDEAO, il paraît nécessaire de formuler quelques remarques¹. La distinction entre les réfugiés², les personnes déplacées à l'intérieur d'un pays, les rapatriés et réfugiés installés, qui est à la base de bon nombre de programmes nationaux et internationaux d'assistance est, dans de nombreux cas, en contradiction avec la réalité des perceptions et de la vie des populations touchées. Pour les communautés habituées traditionnellement, à se déplacer sans cesse, les frontières nationales n'ont guère de sens, et leur rattachement à un pays semble arbitraire. L'expression "déplacement de population" contient l'hypothèse implicite qu'une population donnée a son territoire ou sa terre d'origine propre.

Les données sur les populations déplacées, ventilées par catégorie (réfugiés, rapatriés, personnes installées, personnes déplacées à l'intérieur d'un pays, etc.) sont très partielles et se limitent aux populations de réfugiés dans les Etats membres de la CEDEAO. Cependant, l'analyse des causes de l'insécurité alimentaire que l'on trouvera plus loin ne sera pas limitée à ce groupe. Comme souligné plus haut, contrairement à l'analyse que l'on trouvera aux sections 5.1. et 5.2., les causes de l'insécurité alimentaire des populations déplacées sont communes aux Etats membres de la CEDEAO; par conséquent, l'analyse est d'ordre général, et elle n'opère pas de distinction entre les diverses zones agro-écologiques.

Pendant les vingt dernières années, la population mondiale a augmenté de moins de 50%, mais la population de réfugiés a été multipliée par plus de 5 pour atteindre un chiffre d'environ 15 millions de personnes, dont 5 millions, ou plus en Afrique. Les guerres civiles et les troubles entre les factions, les catastrophes naturelles, et la détérioration à long terme de la situation agro-écologique et économique sont à l'origine de l'accroissement rapide du nombre de réfugiés. Des organisations internationales, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Programme alimentaire mondial (PAM) ont oeuvré activement à porter secours aux personnes déplacées. Le Tableau ci-dessous donne des renseignements sur le nombre de réfugiés dans les Etats membres de la CEDEAO, nombre qui s'établit au total à 888 895 personnes au 31 décembre 1992; 75% de ce total sont originaires du Libéria (667 519 personnes), 11,2% de la Sierra Leone (100 000 personnes), 8,9% de la Mauritanie (79 574 personnes), 1,7% du Sénégal (15 457 personnes), 0,5% du Tchad (5 030 personnes) et de la Guinée-Bissau (5 001 personnes) et 0,3% du Ghana (3 354 personnes). La catégorie "Autres" représente 1,5% (12 992 personnes). Les principaux pays d'accueil sont la Guinée, avec 53,8% (478 491 personnes), la Côte d'Ivoire, avec 19,5% (174 076 personnes), le Libéria, avec 11,2% (100 000 personnes) et le Sénégal, avec 8,05% (71 620 personnes).

¹ Les points indiqués plus bas sont partie des principales conclusions d'un rapport de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, intitulé "Refugees returning home" qui découle des travaux du Colloque sur les aspects socio-économiques des mouvements de retour de masse volontaires de réfugiés, tenu du 15 au 17 septembre 1992 à Addis-Abeba.

² La Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés (1951) définit le réfugié comme une personne qui se trouve hors de son pays et "craignant avec raison d'être persécutée". Dans le Protocole de 1967 du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), la définition du réfugié a été élargie pour incorporer les personnes déplacées qui ont franchi une frontière internationale pour éviter non pas la persécution, mais les conséquences de certains événements ou d'une situation dont ils étaient simples spectateurs.

Tableau 30 - La population de réfugiés dans la CEDEAO en 1991-1992

PAYS/GROUPE ETHNIQUE	POPULATION DE REFUGIES (31.12.91)	POPULATION DE REFUGIES (31.12.92)
BENIN	456	293
Tchadiens	424	213
Autres	32	80
BURKINA FASO	313	5 663
CAP-VERT	3	2
COTE D'IVOIRE	230 291	174 076
Libériens	229 900	173 719
Autres	391	357
GAMBIE	241	3 632
Libériens	227	316
Sénégalais	0	3 294
Autres	14	22
GHANA	8 128	12 114
Libériens	8 000	12 000
Autres	128	114
GUINEE-BISSAU	4 631	12 163
Sénégalais	4 631	12 163
GUINEE	547 960	478 491
Libériens	547 960	478 491
LIBERIA	n.d.	100 048
Sierra-Léoniens	0	100 000
Autres	0	48
MALI	13 120	13 109
Mauritaniens	13 076	13 076
Autres	44	33
NIGER	1 385	3 699
Tchadiens	1 375	3 397
Autres	10	302
NIGERIA	3 571	4 778
Tchadiens	1 477	1 420
Ghanéens	156	148
Libériens	1 027	2 934
Autres	911	276
SENEGAL	71 908	71 620
Guinée-Bissau	5 001	5 001
Mauritaniens	66 798	66 498
Autres	109	121
SIERRA LEONE	28 036	5 886
TOGO	3 406	3 353
Ghanéens	3 242	3 206
Libériens	94	59
Autres	70	88
TOTAL CEDEAO	913 449	888 895
TOTAL AFRIQUE ^{1/}	5 067 932	5 030 467

Source: Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, statistiques des réfugiés au 31 décembre 1992.

^{1/} Afrique du Nord non comprise.

Si l'on utilise la définition large de populations déplacées, on en trouve dans les régions de la Kara et les préfectures de Vo et Zio, au Togo; dans le sud et l'ouest de la Côte d'Ivoire; dans le nord de la Guinée-Bissau; dans le sud et l'est de la Sierra Leone; dans la vallée du Sénégal; et aux frontières de la Guinée avec la Sierra Leone et le Libéria.

Ici comme ailleurs, les problèmes qui ont entraîné des déplacements de populations dans la sous-région de la CEDEAO sont dans de nombreux cas des catastrophes naturelles - invasions de criquets, tsé-tsé, sécheresse, inondations, etc. Les troubles politiques ont été et restent un autre facteur important des déplacements, qu'ils soient intérieurs ou provoqués par des conflits ethniques et frontaliers¹. Ces deux problèmes ont été aggravés par l'absence d'infrastructures d'appui, d'organes propres à assurer un dialogue permanent et une gestion de la crise, et l'insuffisance des mesures préventives. Dans de nombreux cas, il y a aussi eu des conflits avec les camps de réfugiés dans les pays d'accueil: c'est par exemple le cas des camps de réfugiés en Mauritanie, où des ménages des environs s'infiltrent dans les camps pour avoir accès aux distributions d'aide alimentaire, en proie à l'animosité des réfugiés qui bénéficient eux d'une aide substantielle². Dans de nombreux cas, comme nous l'avons vu dans les sections précédentes, c'est la recherche de zones agricoles productives qui a été le facteur déclenchant des migrations de populations, lesquelles ont à leur tour entraîné des conflits entre cultivateurs et pasteurs, réduisant les périodes de jachère et les pâturages, et menaçant la durabilité des écosystèmes touchés. L'exode rural est souvent provoqué par l'insécurité alimentaire et confronte les populations déplacées aux mêmes problèmes que ceux analysés précédemment. L'expropriation a été une autre cause des déplacements, cas des préfectures de Vo et de Zio au Togo, où la création de mines a entraîné des déplacements de population sans politiques de réinstallation ni de concentration avec les communautés expropriées. On observe le même phénomène dans les zones minières de Fria, Boké, Kindia, Sigiri et Kérouané (Guinée).

4.3.4 Artisans-pêcheurs

En général, l'effort de développement ne concerne pas les artisans-pêcheurs. Bien que les produits halieutiques représentent une partie importante des exportations du Sénégal (40%), de la Mauritanie (30-35%), et du Cap-Vert (60-70%), les décideurs en matière de politiques ne s'intéressent guère aux artisans-pêcheurs car leur production ne représente qu'un pourcentage minime du PIB. La plus grande partie de la production halieutique est assurée par des flottes étrangères bénéficiant de licences. Et pourtant, d'après leur nombre, les artisans-pêcheurs constituent un groupe défavorisé important. On estime qu'il y a près d'un

¹ Pour ne donner que quelques exemples, au Tchad, le Président Idriss Deby doit faire face à des rébellions sporadiques dans l'ouest et le sud du pays. Dans la région sénégalaise côtière de la Casamance, habitée par la tribu des Diolas, il y a une forte opposition au gouvernement musulman, qui a été à l'origine de centaines de morts et d'importants déplacements de populations. En Mauritanie, les forces de sécurité du régime dirigé par le Colonel Maayiwa Ould Sid Ahmed Taya (qui appartient au groupe ethnique arabe qui représente la majorité de la population), ont réprimé l'opposition des groupes qui critiquent l'oppression dont souffre la minorité noire. Au Libéria, la guerre civile entre les partisans dirigés par Charles Taylor et le gouvernement provisoire a fait au moins 20 000 morts.

² Club du Sahel (1993) Rapport de la huitième réunion annuelle du Réseau de prévention des crises alimentaires dans le Sahel, Paris, 19-20 novembre 1992; SAH/CR (93)76, mars.

demi-million de petits pêcheurs dans la CEDEAO, dont environ 200 000 à plein temps¹. Le Tableau ci-dessous donne les estimations de production pour ce groupe à risque, qui montrent que la production provient essentiellement du Sénégal (29,9 % du total), du Ghana (26,3 %), et du Nigéria (20,3 %). Les pêches artisanales de ces trois pays représentent 76,5 % des captures totales.

Tableau 31 - Production de la pêche artisanale (Estimations de 1992, en tonnes)

Mauritanie	10 000
Sénégal	250 000
Cap-Vert	5 000
Gambie	20 000
Guinée-Bissau	1 500
Guinée	50 000
Sierra Leone	46 000
Libéria	6 500
Côte d'Ivoire	48 000
Ghana	220 000
Bénin	7 200
Nigéria	170 000
TOTAL	834 200

Source: *Estimations fournies par le Programme de développement intégré de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest (DIPA).*

Ce groupe à risque est confronté à plusieurs problèmes. Les artisans-pêcheurs sont d'autant plus vulnérables que leurs revenus varient avec les captures; qu'ils utilisent des technologies traditionnelles, que les ressources halieutiques s'épuisent rapidement et qu'ils manquent de capital. Les opérations de pêche ont lieu avec des bateaux très variés qui diffèrent d'une région à l'autre. Par exemple, alors qu'en Guinée et en Sierra Leone on utilise des pirogues à voile de dimensions modestes adaptées à une pêche moins intensive, au Sénégal, on se sert de pirogues d'une longueur de 14 à 20 mètres ayant une capacité utile de 20 tonnes. Un problème auquel se heurtent les pêches artisanales est la pénurie de matériaux de construction, qui tient au déboisement. La très grande variabilité des recettes entraîne des variations très significatives de l'état nutritionnel de la population sur une même

¹ I. Jazairy, M. Alamgir and T. Panuccio (1992) "Etat de la pauvreté mondiale en milieu rural" New York University Press pour le Fonds international de développement agricole.

année et d'une année à l'autre. La pêche est une activité à haut risque, mais les pêcheurs ne sont pas couverts par une assurance officielle ou officieuse. Les artisans-pêcheurs sont aussi soumis à l'exploitation abusive des intermédiaires qui contrôlent les marchés et maîtrisent l'accès aux capitaux. De plus les petites communautés de pêcheurs sont parfois situées dans des endroits isolés, peu accessibles et très pauvres et les populations qui vivent au bord des rivières sont souvent victimes de maladies parasitaires liées à l'eau. Dans de nombreux villages de pêcheurs, la qualité des habitations et les conditions d'hygiène sont mauvaises. Le combustible pour la cuisine est parfois rare; du fait de la médiocrité des moyens de communications, des services médicaux et de la scolarisation rudimentaires, il est difficile de placer des fonctionnaires, des agents de vulgarisation et des experts expatriés sur place pour assurer les services que requiert cette catégorie de la population.

Ces groupes à risque d'insécurité alimentaire à forte croissance démographique se trouvent dans les zones de Loos, Kaback et Kakossa et dans les régions littorales de la Guinée; dans le sud du Bénin; sur les côtes de la Guinée-Bissau, de la Côte d'Ivoire, du Sénégal, de la Sierra Leone et du Togo; dans le centre et le sud-ouest du Mali. Les zones de pêche présentent quelques problèmes communs souvent accentués par un épuisement des réserves halieutiques. Les problèmes généraux sont notamment l'isolement, la mauvaise organisation des circuits de distribution, la concurrence de la pêche industrielle, le fait que les moyens de conservation sont restés traditionnels, l'inefficacité du matériel de capture, l'accès limité au crédit et les pertes importantes après capture. En ce qui concerne les lacs et lagunes, les problèmes écologiques sont notamment la dégradation de l'environnement, l'envasement, la salinisation des sols et l'érosion maritime.

La pêche est aussi une activité importante pour toutes les populations qui vivent près des rivières. Par exemple, au Mali, on a estimé que la pêche représente 10% des revenus totaux des agriculteurs et 60% ceux des populations de pêcheurs¹. Les inondations, les sécheresses répétées et certaines conséquences d'aménagement de bassins de fleuves et rivières ont réduit les captures.

4.3.5 Les populations urbaines à revenu insuffisant

Sous l'effet conjugué de la croissance démographique et de la modification des structures économiques, l'urbanisation s'est accélérée dans l'ensemble des PMA et en particulier dans les pays d'Afrique de l'Ouest. Le Tableau ci-dessous donne des renseignements sur la population, le taux de croissance démographique et la population urbaine en pourcentage de la population totale des Etats Membres de la CEDEAO en 1992. Les différences concernant la population urbaine en pourcentage de la population totale sont importantes, le chiffre allant d'un maximum de 57% pour le Nigéria² à un minimum de 9% pour le Burkina Faso.

¹ USAID/FEWS (1993) *Famine Early Warning System Vulnerability Assessment, Juin.*

² Le Nigéria est le pays le plus peuplé d'Afrique et il regroupe environ 25 pour cent de la population de l'Afrique subsaharienne.

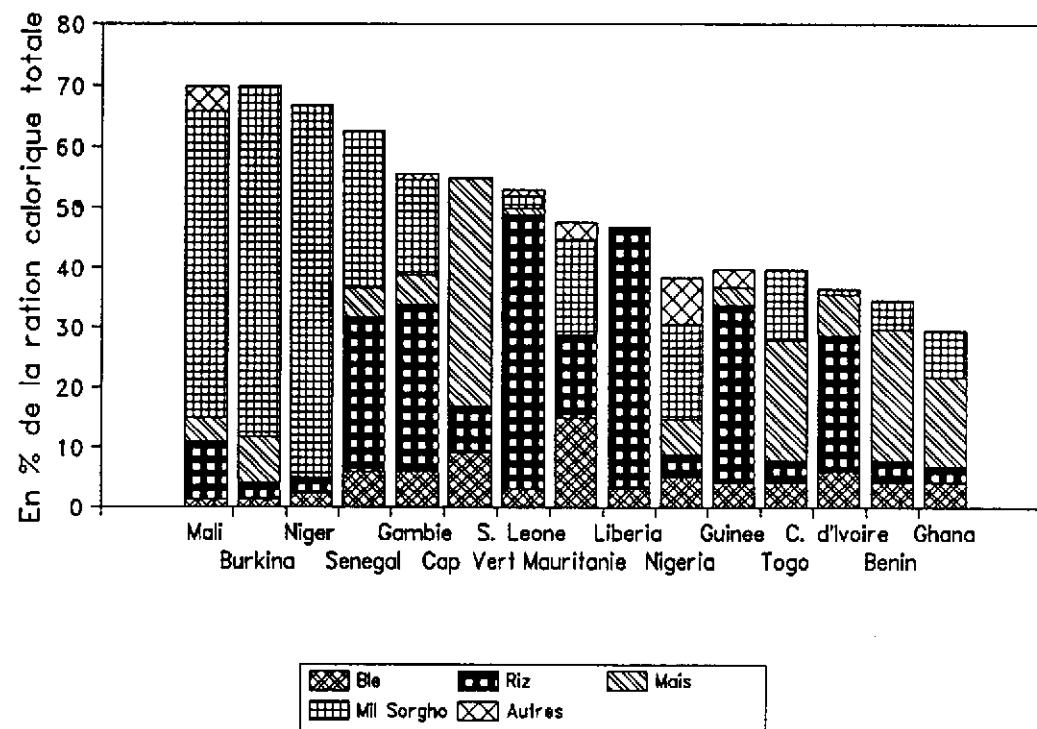
Le groupe menacé d'insécurité alimentaire ici défini comme population urbaine à revenu insuffisant se trouve dans les principales agglomérations de la CEDEAO. Sans essayer de dresser une liste exhaustive, on peut citer les villes suivantes des zones urbaines identifiées¹: Cotonou (606 000 habitants), Porto Novo (150 000), au Bénin; Ouagadougou (500 000) et Bobo-Dioulasso (273 000) au Burkina Faso; Praia (55 260) et Mindelo (48 380) au Cap-Vert; Abidjan (2 500 000), Bouaké (450 000), Daloa (200 000) et Korhogo (175 000) en Côte d'Ivoire; Accra (972 000), Kumasi (440 000) et Tema (206 000) au Ghana; Nouakchott (810 000) en Mauritanie; Lagos (6 600 000), Ibadan (2 000 000) et Kano City (1 000 000) au Nigéria; Dakar (2 219 200), Thies (117 000) et Kaolack (107 000) au Sénégal; et Lomé (405 000) au Togo.

Le fort degré d'urbanisation 5 à 7% est due à Lagos à l'exode rural et l'augmentation naturelle de la population urbaine qui représente actuellement 34% de la population totale de la CEDEAO, alors que le taux général de croissance est de l'ordre de 3 pour cent. Cela peut signifier que les zones rurales de l'Afrique de l'Ouest manquent de plus en plus de main-d'œuvre agricole. De plus la migration est souvent sélective, et souvent les ruraux les plus jeunes et productifs émigrent. L'incidence négative de l'exode rural peut entraîner une stagnation des zones rurales, l'expansion rapide des bidonvilles qui entourent les centres urbains, et la croissance de ce qu'on appelle le "secteur parallèle". L'urbanisation rapide pose un certain nombre de problèmes aux décideurs des pays de la CEDEAO. Elle suppose la fourniture de moyens de transport urbain supplémentaires, de logements, de services de santé et d'enseignement de création d'emplois ; elle s'accompagne aussi d'embouteillages, de pollution et de problèmes concomitants de sécurité.

Une multiplicité de facteurs unis par des liens complexes provoque une situation d'insuffisance du pouvoir d'achat, réduisant l'accès économique à la nourriture, et donc la sécurité alimentaire. Ces facteurs sont notamment la privatisation des services sociaux et le coût élevé des denrées alimentaires qui découlent dans de nombreux cas des programmes d'ajustement structurel (PAS) mis en oeuvre. Les effets négatifs de l'ajustement sont plus évidents dans les zones urbaines, en partie parce que ces zones bénéficiaient généralement jusqu'ici de services financés par l'Etat tels que les soins de santé subventionnés, enseignement, services de distribution et subvention des biens de consommation, en particulier les principaux aliments de base. Par exemple, le PAS de la Guinée-Bissau devait toucher gravement la population urbaine, car il prévoyait une réduction de 30% des effectifs de fonctionnaires, une réduction de la valeur réelle des salaires du secteur public, des augmentations des indices des prix à la consommation, etc. Parmi les autres problèmes, il faut signaler un tissu industriel lâche qui se traduit par une insuffisance des activités rémunératrices; la dépendance croissante de la famille à l'égard d'une seule personne ayant des revenus; l'accès insuffisant au crédit, dans le contexte de systèmes bancaires peu développés et inadaptés; la forte densité démographique des centres urbains, aggravée par un exode rural anarchique, et l'absence de programmes d'insertion; les coûts croissants des logements et des loyers; la faible productivité du secteur parallèle, dans un contexte de sous-emploi; les insuffisances de l'enseignement et de la formation; les mauvaises conditions d'hygiène, l'effondrement des structures sociales traditionnelles et une instabilité macro-économique générale (inflation, dévaluation de la monnaie, taux d'intérêt élevés, etc).

¹ ESN - Aperçus nutritionnels, dates diverses; les chiffres ne sont qu'indicatifs, car, mis à part le fait que la collecte de données statistiques peut laisser à désirer, il faut savoir que dans de nombreux pays de la CEDEAO, les taux de croissance de la population urbaine sont plus élevés que ceux de la population totale. C'est par exemple le cas du Bénin, où le premier taux estimatif est de l'ordre de 6 pour cent, tandis que le deuxième serait de 3,2 pour cent.

Graphique 2 - Importance et composition du régime céréalier dans les pays de la CEDEAO



Source: G. Ghersi, F. Martin, S. Larivière - "Sécurité alimentaire dans les pays de la CEDEAO" - Université Laval, 1990.

PARTIE V

CADRE GENERAL DE LA STRATEGIE ALIMENTAIRE

5.1 Considération générale

Le concept élargi de sécurité alimentaire tel que défini dans le paragraphe 1.3 couvre les trois objectifs suivants:

- disponibilité suffisante des aliments;
- stabilité des approvisionnements dans le temps et dans l'espace;
- accessibilité de tous aux approvisionnements.

A des degrés divers, tous les gouvernements africains sont intervenus sur la filière agro-alimentaire tant par la mise en oeuvre de programmes de production et de commercialisation des produits agricoles, que par la définition de politiques agricoles et l'application de mesures visant à influencer favorablement l'augmentation et la composition de la production vivrière et à satisfaire la demande de consommation alimentaire (politiques de prix de diverses sortes, y compris le soutien des prix à la production, subventions aux intrants, etc.). D'autres mesures ont porté sur les politiques commerciales, les taux de change, l'aide alimentaire, la commercialisation, le crédit, etc. La zone franc CFA qui jusqu'à tout récemment avait échappé à la dévaluation de sa monnaie en fait l'expérience depuis le début de l'année 1994.

Peu de pays ont réussi à réaliser des progrès, la plupart ont appliqué des politiques qui n'ont pas donné les résultats escomptés et qui, ont même parfois été à l'encontre des buts recherchés.

Dans l'ensemble, ces politiques ont davantage profité aux consommateurs urbains qu'aux producteurs de denrées alimentaires locales de base. Quant aux politiques de prix, ils ont explicitement visé deux objectifs:

- la stabilité des prix tant à la production qu'à la consommation;
- le maintien des prix à des niveaux qui satisfassent à la fois les producteurs et les consommateurs par la fixation de prix relativement élevés (mais toujours inférieurs aux coûts de production) pour les premiers pour qu'ils produisent davantage, et relativement bas pour les seconds afin d'éviter les troubles sociaux que provoqueraient les mouvements syndicaux urbains.

Ces deux objectifs, conflictuels de par leur nature, du moins à court terme, ont été évidemment défavorables à l'augmentation de la production agricole notamment.

Le diagnostic fait également ressortir deux constats majeurs:

- (i) dans la majorité des pays d'Afrique de l'ouest, en particulier ceux de la zone sahélienne, les populations souffrent d'une insécurité alimentaire à la fois chronique et transitoire;
- (ii) l'agriculture et les activités connexes ont généralement une part très importante dans l'économie et la capacité d'augmenter la productivité est très réduite dans le contexte actuel.

Par ailleurs, l'insécurité alimentaire des pays sahéliens est exacerbée par la baisse de la production vivrière causée par les sécheresses répétées et des précipitations pluviométriques irrégulières et/ou insuffisantes.

Cependant, même au niveau des pays les plus défavorisés au plan climatique, on ne peut attribuer aux seuls aléas naturels, la baisse tendancielle de la production alimentaire.

Les causes fondamentales de l'insuffisance de nourriture résideraient davantage :

- dans l'application de politiques nationales souvent inappropriées qui ont défavorisé ou négligé le secteur agricole;
- dans l'absence de progrès technologiques appropriés au milieu rural;
- dans la faiblesse des institutions et le manque d'infrastructures physiques.

Par ailleurs, les politiques nationales ont souffert d'un manque patent de volonté réelle de coopération sous-régionale afin d'une part, de faire jouer les complémentarités et d'autre part, d'entreprendre ensemble les programmes visant le renforcement des politiques nationales que chacun des Etats pris individuellement ne peut faire aboutir ou dans lesquels ses avantages comparatifs sont réduits.

Le présentant document, sans prétendre à l'établissement exhaustif des domaines de coopération, voudrait proposer un cadre de référence susceptible de susciter l'adhésion de la communauté des Etats ou éventuellement celle d'un ou plusieurs groupes de pays, autour d'intérêts communs pour lesquels ils pourraient conjuguer leurs efforts afin de contribuer au renforcement des politiques nationales de sécurité alimentaire.

Le cadre proposé se réfère aux trois objectifs du concept élargi de sécurité alimentaire et tente de dégager les domaines prioritaires d'intervention appropriés pour la coopération sous-régionale dans les Etats de la CEDEAO/ECOWAS.

5.2 Disponibilité suffisante des aliments

5.2.1 Production alimentaire

a) Coopération dans le domaine de la recherche agronomique et scientifique

Les problèmes majeurs auxquels font face les pays de la Sous-Région sont principalement la réduction de la disponibilité alimentaire per capita consécutive au taux élevé de la croissance démographique. Les millions de petits agriculteurs qui dominent le secteur de la production alimentaire, appliquent des technologies dont les performances sont très limitées, et constituent de fait une des causes fondamentales de la faible productivité du secteur agricole et de la stagnation de la production alimentaire. Les causes sous-jacentes à ces faibles résultats sont aussi la dégradation rapide des ressources naturelles et l'insuffisance des moyens (humains et financiers) que les Etats allouent à la recherche et aux services d'appui aux producteurs, notamment de ceux en charge de la production alimentaire. Dans ce domaine, une coopération s'avère donc indispensable pour asseoir des programmes et définir des objectifs plus ambitieux couvrant les divers aspects de la production:

- (i) mise au point de variétés à haut rendement, de techniques culturales performantes y compris les aspects de motorisation et de traction animale, de techniques de conservation/transformation adaptées aux conditions naturelles des petits agriculteurs, compatibles avec leurs objectifs, les ressources limitées dont ils disposent et les contraintes majeures auxquelles ils sont confrontés;
- (ii) développement de programmes communs dans les domaines des industries agro-alimentaires, de la formation et du perfectionnement des ressources humaines, du renforcement des capacités institutionnelles, etc.

Ces programmes pourraient être développés à travers:

- (i) le renforcement des capacités et le développement de celles qui existent déjà ou la mise en place de nouvelles structures communes si nécessaire;
- (ii) des échanges d'informations sur les résultats de la recherche agronomique et socio-économique.

b) Inventaire des ressources naturelles disponibles

Des informations fiables en quantité et en qualité sur les ressources de la Sous-Région sont essentielles pour la planification et la programmation des politiques de sécurité alimentaire. L'évaluation du potentiel écologique et de la bio-diversité favorisera la gestion des ressources naturelles, le choix et la planification des sites des programmes communs de recherche et la définition des zones d'extrapolation possible des résultats attendus. La collecte et la diffusion des informations sur les ressources et les contraintes des pays permettront par

ailleurs aux décideurs et opérateurs économiques d'identifier plus précisément à leur niveau, les possibilités de coopération entre les différents groupes particuliers de la Sous-Région.

c) Coordination des politiques alimentaires

La libéralisation du commerce introduite par les mesures de réformes économiques peut créer des disparités au niveau des économies nationales et mettre à mal des programmes nationaux. Ainsi, certains pays à économie plus avancée peuvent, de par leur demande et l'organisation de leurs opérateurs, changer les orientations de production d'un pays donné. La demande très forte en viande des pays côtiers depuis la dévaluation du franc CFA qui renchérit les produits en provenance du marché mondial, pourrait à court terme, du fait de l'inadéquation des systèmes de production, désorganiser les économies des pays de la zone sahélienne. En privilégiant la libéralisation de leur commerce et en négligeant les actions de protection des productions alimentaires locales, de nombreux programmes de développement rural nationaux pourraient être délaissés faute de possibilité de valorisation de la production face à la concurrence des produits provenant de l'extérieur.

Les pays de la Sous-Région pourraient, tout en développant leur coopération, instituer des mesures communes ou concertées visant à corriger les distorsions qui pourraient naître à la suite de telles politiques de libéralisation "sauvage".

d) Coordination des politiques d'approvisionnement en intrants

La faiblesse de la productivité du secteur agricole s'explique également par le fait que les systèmes de production agricole et alimentaire utilisent très peu d'intrants. Par exemple les cultures vivrières ne reçoivent en moyenne que 5kg d'enfrais/Ha contre une moyenne de 30kg/Ha pour les cultures d'exportation; les charrues et autres petits matériels mieux adaptés aux conditions des petits agriculteurs sont généralement importés. Il y a plusieurs raisons à cette situation; entre autres:

- les matériels et intrants en provenance du marché mondial sont généralement peu adaptés aux conditions spécifiques des petits producteurs;
- la demande des marchés nationaux est trop réduite pour supporter un niveau d'investissements privés suffisant pour des industries de fabrication d'enfrais et autres produits agro-chimiques ou de charrues, ou de tracteurs adaptés;
- les importations de matériel et produits finis grèvent considérablement la balance de paiement des pays, obligeant ainsi à ne les utiliser que pour des cultures de rente.

L'articulation des programmes et la coopération entre les différentes politiques d'approvisionnement devraient réduire la fragmentation du marché, favoriser la réalisation d'économies d'échelle et améliorer l'absorption de produits locaux et la promotion d'emplois nouveaux.

e) Coopération en matière d'exploration et de gestion des eaux pour l'agriculture, l'élevage et les populations

L'agriculture vivrière des pays de la Sous-Région dépend presque exclusivement des eaux pluviales. De nombreux fleuves et cours d'eau traversent la zone bordée de plaines que les populations nomades et les éleveurs transhumants des pays sahéliens parcourent en période sèche les plaines bordant ceux-ci pour abreuver et faire paître leurs animaux. Le potentiel hydro-agricole de ces cours d'eau et fleuves est considérable mais demeure insuffisamment exploité du fait des réglementations nationales, de l'insuffisance des ressources pour leur exploitation ou tout simplement de la méconnaissance des phénomènes qui régissent la partie coulant hors du territoire national. Des conflits surviennent parfois entre les populations riveraines, ou entre les transhumants, les éleveurs et les populations autochtones. La gestion de ces domaines dépasse les seules capacités de chacun des Etats. Des autorités conjointes de gestion ont souvent été mises en place; mais lorsque des conflits sont apparus entre deux Etats riverains, celles-ci n'ont pas disposé de pouvoirs suffisants pour les arbitrer.

Une coopération dans ce domaine favoriserait l'utilisation des importantes ressources en eau de surface pour accroître la production vivrière, améliorer les pâturages par l'aménagement et l'exploitation des bassins versants, permettre l'implantation d'industries et instaurer un plan de lutte contre leur pollution et leur dégradation physique. La coopération visera également à établir des règles de gestion et d'organisation des populations riveraines: agriculteurs transhumants et nomades; éleveurs et des petits pêcheurs artisiaux, dont les activités transcendent largement les limites des frontières nationales.

f) Coopération dans le domaine de la lutte contre les maladies et le contrôle des pertes alimentaires

Les pertes représenteraient de 15 à 20% de la production alimentaire. Elles se situent pour les productions végétales, tant en cours de végétation qu'après la récolte. Les pertes dues aux maladies animales (trypanosomiase, peste bovine et aviaire, charbon symptomatique, etc) présenteraient des proportions similaires. Par ailleurs, ces maladies ne connaissent pas de frontières. Ainsi l'accès des marchés extérieurs reste difficile pour de nombreux produits alimentaires pour des raisons sanitaires. Certaines des maladies sont mal connues et en conséquence les dégâts qu'elles provoquent sont peu prévisibles. De plus, les coûts de la recherche sont exorbitants et hors de portée des budgets des Etats pris individuellement.

Il s'avère donc également utile dans ce domaine, de définir des programmes communs de recherche, de coordonner la lutte contre les pertes alimentaires et de promouvoir des industries de pesticides et médicaments vétérinaires nécessaires.

g) Coopération dans le domaine de la pêche

La coopération dans ce domaine portera sur la pêche marine et continentale et couvrira les programmes de recherche, de réglementation et de surveillance des ressources, d'évaluation et de gestion des stocks, d'exploitation, de formation et d'organisation des

opérateurs de la filière y compris les pêcheurs artisanaux, de méthodes de transformation adaptées aux besoins des différents groupes d'opérateurs (pêcheurs artisanaux, pêcheurs industriels), d'installation et d'exploitation d'infrastructures et d'industries de matériel de pêche.

h) Coordination du contrôle de la pollution des ressources naturelles (eau, sol, atmosphère...)

La pollution des ressources hydriques concerne les eaux souterraines, des lacs, rivières, fleuves et marines. Celle du sol et de l'atmosphère est souvent due à l'utilisation ou à l'entreposage de produits toxiques s'infiltrant dans le sol ou se répandant sous forme gazeuse dans l'air. Les sources de pollution sont multiples et diverses mais proviennent principalement des activités industrielles. Par ailleurs, ces dernières années, le continent africain a fait l'objet de convoitise pour la décharge de produits toxiques provenant des pays industrialisés. Il est souvent apparu que la menace de pollution dépasse largement les frontières des Etats. Les coûts d'éradication et de contrôle sont considérables et hors de portée des ressources nationales.

Aussi, il conviendrait que les pays de la Sous-Région, en coopération avec les autres organisations de la Région élaborent des programmes communs de prévention des risques et coordonnent leurs efforts pour parer aux menaces de pollution d'origine intérieure ou extérieure et édictent des règles de conduite en matière d'utilisation des produits industriels susceptibles de menacer ou de causer des dégâts sur les ressources naturelles.

5.3 Programmes pour accroître la stabilité des approvisionnements alimentaires

5.3.1 Dispositif d'alerte

a) Coordination des services agro-météorologiques

Les informations agro-météorologiques sont d'une grande importance pour la prévision des activités agricoles. Déjà, le centre agro-météorologique du CILSS au Niger diffuse des informations couvrant la majorité des Etats de la Sous-région. Souvent ces informations sont partielles et pas assez précises, ou présentées dans un langage mal adapté pour modifier le choix des opérateurs.

Une bonne coordination des services nationaux de prévisions agro-météorologiques favoriserait la diffusion d'informations plus fiables et bien ciblées susceptibles d'orienter les décisions des opérateurs des filières des produits alimentaires de base.

b) Coopération dans la diffusion des informations sur la sécurité alimentaire

La synthèse des données disponibles, leur traitement et la diffusion régulière des informations sur les dispositifs de sécurité alimentaire par la publication de bulletins d'information, des reportages radiodiffusés et télévisés (suivi des productions, de la commercialisation de la consommation) devrait permettre d'améliorer la connaissance et la gestion des phénomènes périodiques d'insécurité alimentaire.

c) Coordination, collecte et diffusion des informations sur les prévisions de récoltes

La collecte en temps opportun des informations nécessaires pour établir les prévisions de production vivrière et la diffusion bien ciblée de ces prévisions pourraient favoriser les bilans de disponibilités alimentaires et faciliter ainsi les opérations d'approvisionnement des zones ou pays déficitaires, orienter les décisions de production des zones à haut potentiel, faciliter l'approche des questions de sécurité alimentaire des pays de la Sous-Région et y développer les échanges commerciaux.

5.3.2 Promotion du commerce intrarégional

Le commerce informel des produits alimentaires s'est considérablement développé entre les pays de l'Afrique de l'Ouest, malgré les nombreuses restrictions et réglementation dans chaque pays qui tendent à empêcher ou limiter l'exportation ou l'importation d'un certain nombre de produits. Par ailleurs, malgré la création de nombreuses organisations intergouvernementales destinées à promouvoir la coopération entre les pays de la Sous-Région (CEAO, CEDEAO, CILSS, Conseil de l'Entente, OMVS, OMVG, CEBV, LIPTAKO-GOURMA, etc), les opportunités de promouvoir le commerce formel des produits vivriers entre les pays de la Sous-Région ont été mal exploitées. De nombreuses contraintes pour lesquelles il faudrait trouver des solutions concertées, pèsent sur les échanges commerciaux de la Sous-Région. Les principaux domaines de coopération pourraient être les suivants:

a) Coopération dans la planification et le développement des transports et infrastructures de communication

Le transport et les infrastructures de communication jouent un rôle crucial dans les politiques de sécurité alimentaire en facilitant les échanges de produits alimentaires et l'approvisionnement des producteurs en intrants. L'insuffisance des infrastructures de communication, la médiocrité du réseau routier et des moyens de transport et les coûts exagérés qui en découlent n'ont pas encouragé ces producteurs, y compris les éleveurs et les pêcheurs, à accroître leur production. Des études récentes révèlent que plus de 50% du coût de la commercialisation des produits alimentaires, déjà plus élevé en Afrique qu'en Asie, est attribuable aux carences des infrastructures. Si des efforts considérables ont été consentis en Afrique de l'Ouest pour relier par des routes bitumées les capitales des Etats entre eux, les ressources affectées au désenclavement des centres de production, ont été très modestes.

Malgré ces efforts, la dégradation des routes par suite de manque d'entretien continue et les coûts de transport qui en découlent sont toujours trop élevés.

La coopération dans ce domaine pourrait s'exprimer par la négociation de projets communs de construction et d'entretien des voies de communication, la définition de règles communes pour leur utilisation et la diminution des tracasseries administratives que subissent les transporteurs.

b) Collecte, analyse et diffusion des informations sur les marchés des produits vivriers

Des marchés forains de produits vivriers sont régulièrement organisés dans les différents pays de la Sous-Région. Ceux situés le long des frontières sont régulièrement fréquentés par les opérateurs venant des pays voisins. La collecte, l'analyse et la diffusion régulière d'informations portant sur les stocks, les prix et les mouvements de produits alimentaires devraient contribuer à stabiliser les approvisionnements et les prix à clarifier la concurrence et éviter les simulations de déficit ou de surplus souvent observées dans la Sous-Région. Ce type de coopération pourrait par ailleurs contribuer à développer les activités commerciales des marchés frontaliers notamment en ce qui concerne les produits vivriers.

c) Coordination des politiques de taux de change

Les mesures d'harmonisation des politiques commerciales, notamment de celles relatives au contrôle des prix et à la fixation des taux de change ont parfois fait obstacle aux échanges de produits alimentaires entre les pays de la Sous-Région. Ces difficultés ont pu être aggravées, par exemple entre le Niger et le Nigéria pour ce qui concerne le commerce des céréales et autres denrées alimentaires, ainsi que des intrants particulièrement les engrains. Le même problème s'est posé entre le Bénin et le Nigéria, et la contrebande de l'arachide pose des problèmes analogues entre le Sénégal, la Gambie et la Mauritanie. Les céréales entre les pays sahéliens, et le cacao entre le Ghana, la Côte-d'Ivoire et le Togo ont aussi fait l'objet de commerce illicite. Les phénomènes mentionnés ci-dessus ont été observés fréquemment, mais les pays concernés ont rarement pris les mesures nécessaires pour harmoniser leurs politiques. La CEAO, qui à travers sa politique agricole commune, s'était engagée dans cette voie a disparu sans avoir pu réaliser cet objectif.

d) Réduction des barrières tarifaires et non tarifaires

De nombreuses mesures administratives et douanières tels que les licences d'importation et les monopoles caractérisent encore le commerce extérieur des produits vivriers des pays de la Sous-Région, contribuant à y décourager les échanges commerciaux. La suppression des restrictions et la libéralisation des importations devraient contribuer à améliorer les échanges inter-régionaux et à favoriser le commerce des produits locaux plutôt que les importations des produits extérieurs à la zone et certainement favoriser la production intérieure des Etats.

e) Coordination des politiques d'aide alimentaire

L'aide alimentaire peut se définir comme le transfert de produits alimentaires en provenance des pays donateurs vers des pays bénéficiaires, sous forme de dons purs et simples, ou à des coûts très faibles. Le volume des céréales alimentaires destinées à l'Afrique subsaharienne a beaucoup augmenté ces dernières décennies. Ces aides alimentaires ont atteint le chiffre sans précédent de 4,7 millions de tonnes en 1984-85 après la sécheresse de 1983-84 qui avait touché 24 pays africains. S'il y a peu de débats sur l'utilité de l'aide d'urgence destinée à des populations menacées de famine suite à des catastrophes, ou à nourrir temporairement des réfugiés totalement démunis, l'aide alimentaire structurelle à long terme (cantine scolaires, hôpitaux, etc.) et plus encore l'aide alimentaire au service du développement, fait l'objet d'importantes controverses. Les principales critiques formulées à l'encontre des aides alimentaires se résument ainsi: (i) elles dispensent les pays bénéficiaires de procéder aux réformes nécessaires des politiques de développement agricole; (ii) elles dépriment les prix intérieurs; (iii) elles ne sont pas programmées ni planifiées sur une période préalablement définie; et (iv) elles modifient les habitudes alimentaires. Une autre thèse prétend que l'aide alimentaire devrait (i) être liée à une politique alimentaire des pays bénéficiaires et tendant à améliorer à la fois l'efficacité et la stabilité; (ii) être accordée de telle manière que les gains économiques nationaux soient maximisés; (iii) faire l'objet de contrats à long terme; et (iv) être utilisée pour des investissements en capital humain et pour financer les coûts de la politique alimentaire et la recherche.

L'application de tels principes exige évidemment, de la part des pays bénéficiaires un réel pouvoir de négociation, qui pourrait être renforcé par une concertation des pays bénéficiaires appuyés par une institution sous-régionale qui tiendra compte des capacités de réponse des pays de la Sous-Région dans le cadre des politiques agricoles communes. Des opérations du genre "échanges triangulaires" devraient être développés, ce qui aurait l'avantage supplémentaire de stimuler la production des zones à plus haut potentiel.

f) Fluidité du commerce intra-régional des produits alimentaires

Tous les pays de la Sous-Région connaissent de sérieux problèmes de balance de paiement. Par contre, les échanges commerciaux intra-régionaux, particulièrement ceux des produits alimentaires, s'effectuent dans un cadre plus informel dans les monnaies des pays partenaires. Ce commerce, dicté essentiellement par la logique économique échappe aux nombreuses réglementations et restrictions prises par les pouvoirs publics pour tenter de le contrôler. Malgré la création de nombreuses organisations intergouvernementales destinées à promouvoir la coopération entre les pays de l'Afrique de l'Ouest (CEAO, CEDEAO, CILSS, Conseil de l'Entente, OMVS, OMVG, CEBV, LIPTAKO-GOURMA), les opportunités de promouvoir le commerce des produits vivriers entre les pays de la Sous-Région ne sont guère exploitées. Le libre échange devrait permettre le transfert des produits alimentaires des pays excédentaires (accroissant ainsi la demande totale et assurant des prix plus élevés aux producteurs) vers les pays déficitaires (en y augmentant l'offre totale, diminuant ainsi la pression sur les prix au bénéfice des consommateurs). Le manque de concertation et de coordination entre les instances politiques ont fait souvent obstacle à une bonne fluidité de ces échanges. Le problème a été particulièrement aigu entre le Niger et

le Nigéria en ce qui concerne les céréales et les autres produits alimentaires ainsi que les intrants tels que les engrais. Le même problème s'est posé entre le Bénin et le Nigéria, tandis que la contrebande de l'arachide causait des problèmes analogues entre le Sénégal, la Gambie et la Mauritanie. La circulation des céréales dans les pays du Sahel et du cacao entre le Ghana, la Côte-d'Ivoire et le Togo a aussi été sujet des problèmes similaires.

La CEAO, qui a travers sa politique agricole commune a tenté de faire face à ce manque de coordination a disparu sans avoir pu réaliser cet objectif. Il est cependant indispensable que les pays se concertent d'avantage pour faciliter et rendre formel les échanges sous-régionaux particulièrement des produits alimentaires.

g) Renforcement du commerce frontalier

D'importants marchés se sont développés aux frontières dans la plupart des Etats. Bien que ceux-ci sont bien connus des responsables, leurs opérations sont généralement régie par des pratiques illégales. Une autre caractéristique des opérateurs de ces marchés est leur adaptation rapide aux variations des taux de change des monnaies ce qui contribue à faciliter les approvisionnements alimentaires. Il apparaît donc logique que les Etats encouragent, par des mesures officielles, les pratiques commerciales frontalières et que ces marchés soient aménagés et équipés pour faciliter le stockage, les traitements et manipulations que requièrent souvent les opérations qui s'y déroulent. En raison du volume des opérations financières, il serait également indiqué d'encourager les institutions bancaires à s'y implanter.

h) Coordination des politiques d'accès aux marchés internationaux

L'environnement du commerce international a été particulièrement défavorable aux pays africains durant ces dix dernières années. Les termes de l'échange des produits agricoles sont passés de 100 en 1980 à 64 en 1991, traduisant une sévère réduction du pouvoir d'achat des petits producteurs qui sont les principaux fournisseurs des produits à l'exportation. Plus spécifiquement les prix à l'exportation du café et du cacao ont baissé de 69%, ceux de l'huile de palme de 49%, pendant que le coton et le sisal enregistraient une baisse de 47%. Pendant la même période, les coûts des facteurs agrégatifs des prix à l'exportation enregistraient des niveaux très élevés suite à la dévaluation des monnaies d'une part, et d'autre part, à la libéralisation du commerce, dont les effets conjugués avec les dispositions des mesures tarifaires et non tarifaires ont renchéri les prix des intrants et des autres biens de production. Les importations alimentaires, particulièrement les céréales ont subi un relèvement important de prix. L'ensemble de ces situations exigent une approche collective dans les négociations commerciales internationales. Ce rôle très important ne peut incomber aux seuls efforts d'un état; il doit être joué par les organisations sous-régionales notamment la CEDEAO qui a l'avantage de regrouper l'ensemble des Etats de la Sous-Région.

i) Promotion conjointe des exportations

La promotion conjointe des exportations au niveau sous-régional pourrait venir en complément des actions entreprises individuellement par les pays; cependant compte tenu des situations et des coûts particulièrement élevés des opérations de promotion, il pourrait être

plus bénéfique pour les pays de conjuguer leurs efforts, ce qui favoriserait la réalisation d'économies d'échelle. Cette coopération pourrait se manifester sous forme de missions commerciales conjointes, l'organisation d'expositions commerciales communes, des foires régionales, ou du sponsoring commun.

j) Promotion du commerce des produits halieutiques

Les ressources en produits halieutiques particulièrement en poisson, de la Sous-Région sont considérables et pourraient contribuer significativement à l'approvisionnement en produits carnés et à la résolution des problèmes de déficiences protéiniques. En raison cependant de l'insuffisance des infrastructures et des techniques de mise en marché, les productions restent localisées dans les pays producteurs. La promotion commune du commerce de ces produits contribuera non seulement à la sécurité alimentaire mais pourrait également favoriser la création d'emplois nouveaux, accroître les revenus des petits pêcheurs artisiaux majoritaires dans ce secteur.

k) Promotion de normes standards de qualité des produits alimentaires

Les bases de tout commerce durable, surtout dans le domaine des produits alimentaires reposent en partie sur l'élaboration, l'adoption et l'application de normes standards de qualité. Les partenaires commerciaux voudraient s'assurer de normes standards et appropriées, (laboratoires de contrôle de qualité et autres dispositifs de certification). Les pays de la Sous-Région devraient s'entendre pour élaborer, adopter et appliquer des dispositions garantissant la qualité de leurs produits.

5.4 Actions pour améliorer l'accès aux aliments

5.4.1 Coordination des mesures de prévention et de gestion des catastrophes

L'expérience a démontré que les organisations intergouvernementales de la Sous-Région ne sont jamais suffisamment préparées pour faire face aux calamités naturelles ou autres phénomènes conjoncturels comme les famines qui périodiquement apparaissent dans la Sous-Région. Les institutions ne disposent pas à l'avance de réponses adéquates pour en limiter les effets. Aussi, il apparaît indispensable qu'au niveau des institutions et organisations sous-régionales des capacités d'analyse et de réponse soient développées, comprenant des dispositions logistiques, des arrangements administratifs, des ressources financières et éventuellement des réserves alimentaires pour jouer un rôle plus actif aux côtés de la communauté internationale dans la lutte contre les effets de ces désastres. Les organisations sous-régionales doivent donc définir des programmes à long terme pour prémunir les populations contre les effets des calamités et autres catastrophes naturelles.

5.4.2 Coordination des stratégies de réserves alimentaires

Dans la plupart des pays de la Sous-Région, notamment dans ceux du Sahel, qui depuis plusieurs années subissent les effets répétés des sécheresses, des stratégies villageoises et/ou nationales sont développées pour faire face aux plus graves pénuries alimentaires. Mais les réserves constituées peuvent se révéler insuffisantes face à l'intensité et à l'étendue des calamités. Pour contribuer au renforcement des stratégies nationales, il pourrait être indiqué que les Etats, à travers les organisations sous-régionales définissent une stratégie régionale pour maintenir un programme minimum de réserves alimentaires susceptibles de renforcer les efforts de chaque Gouvernement en cas de crise grave.

5.4.3 Coordination des actions d'assistance aux populations nomades transnationales

Depuis ces dernières décades, les communautés nomades, soumises à des conditions climatiques et environnementales particulièrement rudes, parcourant de vastes étendues de régions dépassant les frontières des Etats. Mais très souvent, l'étendue de celles-ci sont telles que les communautés manquent de ressources pour survivre dans les régions d'accueil. Compte tenu de leurs conditions spécifiques, il est nécessaire que les pays d'accueil leur portent assistance. Mais dans bien de cas, les moyens de ces pays sont limités. Aussi, les organisations sous-régionales devraient aviser les Gouvernements en coordonnant les actions d'aides aux nomades pour minimiser les souffrances de ces populations déplacées. L'aide pourrait consister essentiellement en des fournitures d'eau potable, de vivres, de soins de santé adéquats. Il faudrait aussi les aider à se réorganiser, à s'installer, et leur assurer l'éducation et des possibilités d'exercer des activités rémunératrices qui les libèrent de l'assistance.

5.4.4 Politique commune et coordination des actions de sécurité alimentaire en faveur des réfugiés et des migrants

Les réfugiés constituent un problème réel en Afrique. Leur nombre ne cesse d'augmenter à cause de la persistance des troubles civils et/ou des calamités naturelles; et les ressources des collectivités des zones d'accueil, sont subitement soumises à des pressions économiques et sociales auxquelles elles ne peuvent résister, ce qui, dans bien de cas crée des tensions entre populations autochtones et réfugiés, aggravant encore des situations déjà bien précaires.

Jusqu'à présent, à quelques rares exceptions près, seules les agences internationales et les ONG se sont préoccupées des réfugiés. Les organisations sous-régionales assistent souvent en spectateurs impuissants à des drames auxquels elles ne sont pas préparées (Burundi, Rwanda, Somalie, Libéria,...).

L'impact négatif de la pression qu'exercent les réfugiés et les migrants sur les ressources naturelles et l'inadéquation de celles-ci à répondre à la demande, aggravent les problèmes locaux. Il apparaît indispensable que ces problèmes soient inscrits dans les débats des organisations sous-régionales et que des stratégies et des politiques communes soient décidées pour contribuer à leur résolution.

5.4.5 Promotion et gestion des ressources alimentaires non conventionnelles en faveur des collectivités locales

Les produits alimentaires non conventionnels, généralement de chasse ou de cueillette, gibier, champignons, fruits divers et feuilles comestibles, auxquels accèdent aisément les populations, peuvent contribuer à accroître les disponibilités alimentaires et les revenus. Leurs aires de production couvrent souvent des espaces situés à cheval sur plusieurs portions de territoires de pays frontaliers (par exemple Togo/Bénin, Côte d'Ivoire/Burkina, Bénin/Burkina, Guinée/Côte d'Ivoire, Ghana/Côte d'Ivoire, etc). La gestion rationnelle de ces ressources (cueillette contrôlée, aménagement touristique, protection des zones par la lutte contre les feux,) devrait être inscrite dans des programmes communs où seraient impliquées et responsabilisées les populations riveraines de part et d'autre des frontières.

5.4.6 Coordination, promotion et développement des technologies alimentaires

La transformation des produits alimentaires dans les pays de la Sous-Région reste encore à faire en particulier pour les produits traditionnellement consommés autre que le maïs. Les céréales tels que le sorgho, le mil, et les racines et tubercules (manioc, patate, macabo,...) qui contribuent fortement à la consommation alimentaire, sont commercialisés sans subir de transformation véritable. L'urbanisation rapide que connaissent les pays et les contraintes auxquelles sont confrontés les populations urbaines exigent de plus en plus de produits faciles à préparer. Par ailleurs, la transformation industrielle des produits traditionnels devraient accroître leur valeur ajoutée, réduire les pertes, prolonger la durée de conservation, tout en développant de nouvelles opportunités d'emploi tant en milieu urbain que rural, et pourrait réduire de façon considérable la pénibilité du travail des femmes, surtout en milieu rural.

Ainsi, la coopération dans le domaine de la mise au point de technologies alimentaires appropriées et la promotion de leur développement devraient revêtir un caractère prioritaire pour les économies agricoles des pays de la Sous-Région.

5.4.7 Coordination et diversification des produits de la pêche

Actuellement, le poisson et les autres produits halieutiques, ne sont utilisés que directement pour l'alimentation humaine. Les technologies de transformation de ces produits sont cependant multiples et très avancées et pourraient permettre de diversifier les utilisations des sous-produits tels que les ossements dans la fabrication des aliments de bétail ou pour l'alimentation de certaine espèces halieutiques. Les produits de la pêche sont aussi généralement consommés frais ou simplement séchés ou encore fumés, réduisant ainsi la durée de conservation et de mise sur le marché. La mise en place de technologies de conservation et de transformation appropriées permettra de diversifier non seulement les domaines d'utilisation mais favorisera aussi la naissance d'un secteur industriel dont les capacités à générer des emplois sont considérables.

Les investissements qu'exigent de telles entreprises sont souvent considérables et s'appuient sur des stratégies basées sur l'existence de marchés suffisamment porteurs. Les besoins de produits alimentaires de la Sous-Région dans ce domaine sont importants. Il importe donc que les organisations sous-régionales développent une stratégie d'industrialisation de la pêche et de ses produits ainsi que la diversification et la promotion de l'utilisation intégrale de ses sous produits.

5.4.8 Coordination des appels à l'aide alimentaire en période de crise

En période de crise alimentaire grave, il est nécessaire de coordonner les différents appels à l'aide internationale. Cela présente à la fois l'avantage de lier les problèmes d'aide d'urgence à ceux de développement à moyen et long terme et de prendre en compte les situations spécifiques auxquelles sont confrontées les populations déplacées des régions frontalières. Le CILSS a jusqu'à présent joué ce rôle pour les pays de la zone sahélienne. Dans le cadre d'une solidarité et d'une complémentarité plus importantes et de la nécessité d'impliquer les pays dans la participation à la résolution des problèmes des uns et des autres, cette fonction pourrait être élargie et incluse dans les débats de la CEDEAO.

5.5 Développement des capacités et soutien aux institutions

La mise en oeuvre de programmes de sécurité alimentaire, requiert non seulement une réelle décision politique des Etats, mais également des capacités (humaines, matérielles et financières) tant au niveau national que régional. Bien souvent, ces capacités ne sont pas disponibles ou sont largement insuffisantes et dans tous les cas, elles ne peuvent pas être à l'heure actuelle, réunies par chacun des Etats pris individuellement. C'est pourquoi dans ce domaine, plus que partout ailleurs, il faudrait que les Etats additionnent leurs ressources, y compris leur volonté. C'est dans cette optique, qu'est proposé le cadre de réflexion ci-dessous:

5.5.1 Développement des capacités

a) Coopération dans la formation des spécialistes

La capacité dans la Sous-Région à conduire et à développer des programmes de recherche de haut niveau scientifique, couvrant des domaines aussi variés que l'agronomie, l'amélioration des performances génétiques des espèces animales et végétales, la protection des plantes, les technologies de conservation/transformation, l'élevage, la pêche, la foresterie, l'économie agricole, etc, et tous les domaines et sciences qui leur sont connexes, est très limitée. Cette faiblesse est due essentiellement aux coûts élevés de formation et de mise en activité de tels compétences et spécialistes qui dépassent très largement les capacités financières de chacun des Etats pris individuellement. Les coûts de fonctionnement des institutions susceptibles d'assurer de telles formations sont également exorbitants. La

formation des quelques scientifiques, faite essentiellement à l'extérieur, est aussi très coûteuse et souvent déconnectée des réalités du milieu, et les déperditions à l'issue des formations sont importantes. Le retard considérable qu'accuse l'Afrique dans son développement agricole réside en partie dans ce dilemme. Il est donc indispensable que les pays de la Sous-Région conjuguent leurs efforts, par le choix d'un nombre restreint d'institutions de formation/recherche auxquelles des moyens suffisants (ressources humaines et financières) seront alloués afin qu'ils développent des formations de haut niveau scientifique dans des domaines prioritaires, assurent la formation complémentaire et le perfectionnement du personnel en cours d'emploi.

Cela exige évidemment que les Etats dépassent les considérations ethno-nationalistes qui régissent le fonctionnement de la plupart des établissements de formation supérieure. De plus, la mise en place d'un tel système devrait assurer la promotion du personnel de formation, lui garantir la sécurité d'emploi et les formations périodiques nécessaires à sa remise à niveau. Des spécialistes opérant hors des institutions traditionnelles de formation devront être associés à la conception et à la mise en oeuvre de ces programmes afin de les rendre les plus opérationnels possibles.

Les initiatives développées par le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES regroupent seulement les Etats francophones), visant à promouvoir la coopération scientifique par la diffusion des travaux de recherche des universités, l'échange d'information entre les universités, les centres de recherche, la coordination des systèmes d'enseignement et d'harmonisation des niveaux de recrutement dans les différentes institutions d'enseignement supérieur et de recherche, sont certainement bien louables, mais demeurent insuffisantes en terme de structures, de programmes et d'équipement pour conduire des recherches efficientes répondant aux besoins prioritaires des pays. A travers un CAMES élargi aux autres Etats de la Sous-Région, au besoin repensé dans ses objectifs, jouissant d'un soutien politique réel et assorti d'un statut juridique adapté, il devrait être possible d'initier des "centres communautaires" de formation/recherche de niveau scientifique élevé capables de conduire des programmes répondant aux besoins prioritaires des populations et des entrepreneurs, y compris la perspective des évolutions probables de ces besoins.

b) Articulation entre le développement des programmes de sécurité alimentaire et les capacités d'analyse des politiques alimentaires

Les capacités à analyser les politiques de sécurité alimentaire et les causes qui engendrent l'insécurité alimentaire en liaison avec les stratégies de développement sont limitées dans la Sous-Région et apparaissent ainsi comme une activité collective et urgente à laquelle devraient s'atteler les organisations et institutions de la Sous-Région. La récente conférence des ministres de l'agriculture de l'Afrique du centre et de l'ouest tenue en mars 1992 à Dakar au Sénégal, avait souligné l'importance de ces problèmes dans leurs aspects politiques et la nécessité d'intensifier les actions collectives pour contribuer à leur résolution. Cette initiative très louable doit être approfondie et poursuivie afin qu'elle ne soit pas vouée à l'échec et ne disparaîsse comme tant d'autres.

c) Liaison formation/recherche/vulgarisation

Il n'est pas fait obligation aux institutions de formation de mettre l'accent sur l'enseignement des politiques alimentaires, la recherche et la vulgarisation. La relation entre la sécurité alimentaire et la production alimentaire n'est pas toujours clairement définie et une clarification des concepts est souvent nécessaire pour une approche multidisciplinaire tenant compte du contexte propre de chacun des pays. Il est toutefois reconnu que les coûts de mise en oeuvre effective de tels programmes sont élevés. Une approche collective au niveau sous-régional pourrait s'avérer certainement plus bénéfique. L'ouverture du programme de formation en économie des politiques alimentaires institué ces dernières années à l'Université Nationale de Côte-d'Ivoire avec l'appui de l'Université Laval du Québec (Canada) pourrait, moyennant l'élargissement de l'accès aux autres pays de la Sous-Région, être l'exemple du type de coopération que les Etats pourraient entretenir entre eux dans ce domaine.

Les producteurs, les artisans et autres opérateurs du secteur de la production et de l'économie agricole cumulent également une somme considérable de pratiques et de savoir-faire qu'il est indispensable de capitaliser et de prendre en compte dans les programmes de formation/recherche/vulgarisation; tout comme il est indispensable de les associer afin de mieux appréhender et considérer leurs besoins.

5.5.2 Appui institutionnel

a) Appui technique et logistique aux systèmes nationaux de recherche agronomique et scientifique

Outre l'insuffisance de personnel scientifique qualifié, la coordination et l'exécution des programmes de recherche de la quasi totalité des Etats de la Sous-Région souffrent d'un manque notoire d'équipements et de ressources pour en assurer le fonctionnement. Les laboratoires et autres installations scientifiques sont insuffisants, mal équipés (matériel et produits), les chercheurs ne disposent pas des moyens (véhicules et carburant, etc) nécessaires à une conduite efficiente des programmes.

Tout en maintenant les institutions de recherche sous la responsabilité des gouvernements, il apparaît souhaitable, que dans le cadre de la mise en oeuvre de programmes concertés de recherche, les organisations sous-régionales apportent leur appui aux Etats pour les aider à mobiliser les ressources techniques et logistiques qu'exigent la coordination et l'exécution des programmes de recherche agronomique et scientifique jugés prioritaires.

b) Appui technique et logistique aux établissements de formation supérieure en sciences de l'agriculture

Tout comme les institutions de recherche, les facultés des sciences agricoles et connexes manquent notoirement de moyens techniques et logistiques pour délivrer des formations de haut niveau scientifique. Il est cependant possible, moyennant une réelle volonté politique, d'établir des complémentarités entre les diverses facultés de la Sous-

Région, de spécialiser certaines de celles-ci dans des disciplines prioritaires dans lesquelles elles délivreront des formations de haut niveau. Cette option nécessite un choix restreint mais rationnel d'un certain nombre d'institutions, auxquelles sera apporté un appui suffisant afin de renforcer leur capacité dans l'élaboration et la conduite des programmes prioritaires répondant aux besoins des différents pays.

c) Soutien aux activités des structures nationales d'information sur la sécurité alimentaire

La majorité des pays de la Sous-Région maintiennent des systèmes nationaux d'information sur la sécurité alimentaire dont les fonctions essentielles consistent à collecter, traiter, analyser et diffuser les informations sur la sécurité alimentaire (informations pluviométriques, conditions de développement des cultures, état phytosanitaire, production et balances alimentaires, systèmes d'information sur les marchés, etc). La capacité de ces unités à collecter et à diffuser cette information est souvent limitée; par ailleurs les informations diffusées ne couvrent le plus souvent qu'exclusivement le pays concerné. Pour les besoins de l'ensemble des pays de la Sous-Région, cette situation pourrait être améliorée par un appui des institutions et organisations sous-régionales, apporté sous forme d'assistance au renforcement des capacités par des formations de courte durée, l'édition de bulletins d'information, etc, contenant des informations y compris des expériences sur les autres pays de la Sous-Région en matière de sécurité alimentaire.

5.5.3 Coopération technique

Les domaines de coopération technique y inclus ceux du développement des capacités et d'appui institutionnel, dans lesquels les Etats de la Sous-Région pourraient conjuguer leurs efforts apparaissent ainsi divers et multiples. Il ne peut être dressé une liste exhaustive. Outre ceux énoncés ci-dessus, les autres principaux thèmes susceptibles de constituer la trame d'une coopération technique fructueuse pourraient se résumer comme suit:

- i) Promotion et échange d'expériences dans le domaine de la recherche agronomique et des sciences connexes;
- ii) Promotion et échange d'expériences dans le domaine de la vulgarisation agricole, de la formation des producteurs y compris les pêcheurs et autres professionnels des métiers connexes;
- iii) Promotion et échange d'expériences tirées des programmes spécifiques (par ex. programmes en faveur des femmes, des jeunes ruraux et urbains...);
- iv) Promotion et échange d'expériences en matière de commercialisation des produits vivriers, de gestion des réserves alimentaires y compris l'expérience acquise par les organisations paysannes;

- v) Promotion et échange d'expériences tirées des programmes visant à satisfaire les besoins alimentaires des communautés défavorisées;
- vi) Promotion et échange d'expériences en matière d'identification des besoins des groupes vulnérables;
- vii) Facilitation des échanges et des visites entre les spécialistes des questions de sécurité alimentaire (chercheurs, techniciens, gestionnaires, vulgarisateurs, formateurs, etc);
- viii) Coordination de la mobilisation des ressources pour le développement des capacités, de l'appui institutionnel, des structures, infrastructures et équipements des institutions de formation/recherche.

Les organisations sous-régionales et les pays agissent indépendamment les uns des autres dans leurs démarches de mobilisation des ressources nécessaires à la mise en oeuvre des programmes de développement agricole/sécurité alimentaire. En se présentant aux donateurs en front uni avec des programmes cohérents et suffisamment articulés, les chances de succès seront certainement plus importantes. Par ailleurs, les partenaires du développement sont maintenant convaincus que pour être efficaces et assurer l'émergence des effets bénéfiques attendus, les programmes de développement doivent s'insérer dans des espaces géopolitiques suffisamment structurés. Il apparaît donc nécessaire que les pays se concertent d'avantage, définissent des politiques communes et coordonnent leurs actions afin de tirer de meilleurs profits de ces dispositions.

5.6 Mécanismes de coopération pour la mise en oeuvre des programmes prioritaires

Le programme proposé vise essentiellement (i) à accroître le niveau de la production alimentaire afin d'assurer une plus grande disponibilité des produits alimentaires à court terme à travers des échanges d'information améliorés, la légalisation et le développement des échanges commerciaux, la levée ou tout au moins la réduction des barrières tarifaires et non tarifaires et des taxes indirectes qui pénalisent la circulation des produits alimentaires; (ii) à contribuer significativement à moyen terme à la sécurité alimentaire à travers des programmes de développement des capacités humaines et de renforcement des institutions d'appui et de coopération technique; (iii) à assurer à long terme la sécurité alimentaire à travers une utilisation améliorée, une gestion rationnelle et une conservation des ressources naturelles.

5.6.1 Mise en oeuvre et suivi des programmes

Les quatre programmes définis et proposés sont assortis chacun d'une série d'actions. Il incombe aux organisations d'en établir les priorités et la distribution en considérant les priorités des Etats et les mandats assignés à ces organisations, leurs expériences et performances en matière de mise en oeuvre de programmes de développement agricole/sécurité alimentaire.

La mise en oeuvre des programmes proposés ci-dessus, procédera de deux approches:

a) Définition des programmes prioritaires couvrant les aspects suivants:

- Programme de production et de gestion des ressources;
- Développement des programmes d'information et de facilitation des échanges de produits alimentaires;
- Diversification des programmes d'appui direct à la sécurité alimentaire;
- Développement des capacités régionales, d'appui institutionnel et de coopération technique.

b) Institution de mécanismes de collaboration pour la mise en oeuvre des programmes et définition du rôle des organisations sous-régionales

- Identification des domaines d'intervention et de compétence des organisations sous-régionales à impliquer dans la mise en oeuvre des programmes;
- Définition et institution des mécanismes de coopération technique;

Les structures de conception et de pilotage de ces programmes pourraient être les suivantes:

X et travail des Experts

Un Comité Technique Permanent constitué d'experts de haut niveau des organisations intergouvernementales de la Sous-Région impliquées et dont les mandats personnels comportent des objectifs de politiques agricoles, de recherches scientifiques (production, gestion/conservation des ressources, technologie agro-alimentaire, etc), de développement des capacités institutionnelles, de transport et commerce, etc.. Le mandat du Comité sera de définir, au cours d'une première réunion, les programmes et les priorités, de proposer une répartition de ceux retenus sur la base de critères de performance des organisations sous-régionales et des conditions agro-écologiques couvrant les différentes zones de la Sous-Région.

Ce comité sera l'organe conseiller de la Conférence des ministres chargés de l'agriculture et devra travailler en étroite collaboration avec les experts nationaux dans la définition des besoins prioritaires et les modalités de leur exécution.

A ce stade pourraient être associés aussi des représentants des institutions intergouvernementales et internationales (FAO, PNUD, Banque Mondiale, Union Européenne, ...) généralement impliquées dans l'assistance à la définition, à l'élaboration des politiques et au financement des programmes de développement agricole.

- ✓ Un Secrétariat Permanent qui pourrait être confié à la CEDEAO, assurera les liaisons entre les organisations intergouvernementales par une large et régulière circulation de l'information, de manière à rompre l'isolationnisme qui semble caractériser ces organisations.

Conférence des Ministres

- ✓ Une Comité Politique Permanent, composé des ministres chargés de l'agriculture/développement rural dont les fonctions essentielles seraient de décider des politiques et mesures à mettre en oeuvre, de veiller à leur application, d'assurer la revue périodique des programmes en cours, de mesurer les progrès accomplis, d'assurer les liaisons avec le Conseil des Chefs d'Etat et les partenaires extérieurs. Le Comité Politique décidera de la mise en place des commissions spécialisées, définira leurs mandats et les dispositions pratiques de leur exécution. Les décisions prises par la conférence des ministres de l'agriculture de l'Afrique du centre et de l'ouest en 1992, constituent déjà une plate forme susceptible de cristalliser les propositions ci-dessus.
- ✓ Le Conseil des Chefs d'Etat entérinerait les décisions du Comité Politique afin de leur conférer un caractère d'obligation et aurait le mandat de mener des négociations avec les partenaires susceptibles de contribuer à leur mise en oeuvre. Il révisera et harmonisera les tâches et les responsabilités des différentes organisations en matière de politique alimentaire.
- Des consultations périodiques régulières seraient instituées entre les organisations en charge des différentes composantes du programme pour faire le point sur l'évolution de leur exécution, réajuster les priorités en fonction de l'environnement socio-économique dominant du moment et de ses incidences sur la sécurité alimentaire. Des consultations bien préparées peuvent aussi contribuer à démontrer à la fois aux donateurs et aux gouvernements, le sérieux des objectifs et la cohésion avec laquelle les organisations intergouvernementales envisagent la problématique de la sécurité alimentaire dans la Sous-Région. Elles pourraient également contribuer à apaiser les divergences politiques, les rivalités, le protectionnisme territorial et les difficultés de toutes sortes que l'on observe souvent au sein des organisations sous-régionales.

5.6.2 Implications du programme sur les structures des organisations sous-régionales

La mise en oeuvre du programme proposé aura certainement des implications majeures sur les structures organisationnelles et les relations de travail des secrétariats exécutifs des organisations Sous-Régionales, particulièrement de la CEDEAO/ECOWAS, dont les divisions sont structurées autour de thèmes techniques comme le commerce,

l'agriculture, les transports et communications, l'industrie, les ressources naturelles, l'énergie et l'environnement, etc. Les relations fonctionnelles entre ces divisions ne sont pas souvent évidentes. Mais comme souligné dans le programme, les actions de sécurité alimentaire embrassent plusieurs secteurs (agriculture, commerce et transport, ressources naturelles, industrie, politique monétaire, recherche scientifique, etc), cela exige que les différentes divisions des organisations impliquées intensifient davantage leur collaboration et qu'une coordination souple mais rigoureuse soit instaurée au sein des structures des secrétariats.

5.6.3 Implications du programme régional sur les programmes nationaux de sécurité alimentaire

Les gouvernements des pays membres des organisations sous-régionales auront besoin de comprendre clairement le rôle de celles-ci dans les politiques de sécurité alimentaire, et ils voudraient aussi mieux appréhender leur propre position par rapport au programme régional, afin de formuler des politiques et des stratégies nationales basées sur cette claire compréhension et en tandem avec les stratégies sous-régionales. Dans ce cas, les organisations sous-régionales veilleront à ce que les demandes d'assistance soient formulées pour des domaines appropriés et en complémentarité avec les programmes nationaux et ceux conçus au niveau sous-régional, afin de maximiser les bénéfices qui pourraient être tirés de la coopération internationale et régionale.